

Conservatoire National des Arts et Métiers  
D. E. A. en “Science, technologie et société”

**QUAND LES PUCES  
AURONT MANGÉ  
LES LIVRES**

**LA NUMÉRISATION DES IMPRIMÉS  
À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE**

par Julie Bouchard

Septembre 2006

---

## AVANT-PROPOS

---

Il y a des objets d'étude tellement riches que leur seule évocation suffit à entraîner une vague de réflexions enthousiastes. Le projet de la Bibliothèque nationale de France est de ce lot.

Or, pour celui ou celle qui est intéressé aux rapports entre technologie et société, l'évolution du projet de la Bibliothèque nationale de France est révélatrice de certaines récurrences assimilables à un modèle de "modernisation à la française". Et pour l'étrangère que je suis, le bénéfice est double: d'une part, le «gai plaisir» de la réflexion et de la recherche; et d'autre part, l'occasion de découvrir une facette de la société française par le biais de la technologie.

Ces avancées sont toutefois encore bien incomplètes. Des idées mériteraient d'être élaborées, d'autres pistes aussi auraient pu être considérées. Mais les délais de "production" étant... J'espère au moins avoir réussi à mettre en relief ce qui caractérise ce projet d'actualité et avoir procuré au lecteur un engouement qui dépasse la seule évocation de ce projet.

## REMERCIEMENTS

J'aimerais remercier Geneviève SCHMÉDER, maître de conférence au CNAM et directrice de mon mémoire, qui m'a proposé de travailler sur ce sujet passionnant dans le respect des contraintes imposées. Mes remerciements vont aussi à Catherine BERTHO-LAVENIR, maître de conférence au CNAM, pour ses conseils, son intérêt et son aide logistique si utile pour appréhender des lieux inconnus – devenant en quelque sorte ma codirectrice officielle.

À la Bibliothèque nationale de France, je tiens à remercier les personnes que j'ai rencontrées:

- Philippe BÉLAVAL, Maître de requête au Conseil d'État, Directeur général;
- Marie-Noëlle DARMOIS, Chargée de mission à la Présidence;
- Alain GIFFARD, Administrateur civil, ancien Directeur du Département de l'informatique et des nouvelles technologies;
- Yannick MAIGNIEN, Responsable de la Mission scientifique de numérisation;
- Annick BERNARD, Déléguée pour l'informatique à la Mission centrale de coordination et de planification;
- Catherine LAMARRE, Documentaliste au Centre de documentation.

Je remercie aussi Madeleine DE FUENTES, Conservateur de la Bibliothèque centrale de l'Institut national agronomique.

Merci enfin à Pascal pour ses critiques et son aide, et les longues promenades sur les quais de la Seine, d'où l'on apercevait parfois les tours de la Bibliothèque.

*Note:* le titre du mémoire *Quand les puces auront mangé les livres* est emprunté à Fabien GRUHIER du *Nouvel observateur*, que je remercie également.

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

Avant-propos & remerciements .....	II
Table des matières .....	IV
Table des figures & tableaux .....	VI
Introduction – Le dire et le faire.....	1

• Première partie •

## L'ÉVOLUTION D'UN PROJET ET LES DÉBATS QU'IL SUSCITE

Chapitre premier —  
LE PROGRAMME DE NUMÉRISATION

---

A. «Faisons un rêve» .....	8
B. L'imprimé devenu numérique: le choix du mode "image" .....	15
1. Le processus de numérisation	
2. Le choix entre les deux modes	
3. Le choix de la BNF	
C. Des enjeux de la numérisation à la réalisation d'une collection numérisée 24	
D. Les postes de lecture assistée par ordinateur .....	29

Chapitre deuxième —  
LES CONTROVERSES MÉDIATISÉES

---

A. Une initiative venue d'en haut .....	37
B. Trois grands débats .....	42
1. Un projet "rattrapé" par la BN	
2. La Bibliothèque et ses murs	
3. Tous les publics ?	

Chapitre troisième —  
LE DIFFICILE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX

---

A.	Le Catalogue collectif de France .....	62
B.	Les pôles associés .....	66

Chapitre quatrième —  
UN SYSTÈME D'INFORMATION AMBITIEUX, MALGRÉ TOUT

---

A.	Sur le développement du système d'information .....	71
B.	Le paradoxe du système d'information .....	80

• Deuxième partie •

LA PRÉÉMINENCE “NATURELLE”  
DU PLAO SUR L'ACCÈS À DISTANCE

Chapitre cinquième —  
«J'EN AI L'AMBITION ET JE LE FERAI», MITTERRAND *DIXIT*

---

A.	Un laboratoire pour l'accessibilité à distance .....	85
B.	Du côté de la “poussée technologique” .....	93

Chapitre sixième —  
LA NUMÉRISATION DES IMPRIMÉS, REPENSÉE OU “DÉTOURNÉE” ?

---

A.	Au début était la télétransmission .....	101
B.	Un détournement par la bande .....	104
	1. L'a priori de la collection numérisée	
	2. Cohérence + encyclopédisme = mode “image” ?	
	3. Les avantages incidents du PLAO	

Chapitre septième —  
QUAND LE VASE N'EST PLUS CLOS —  
LES LIMITES DE LA COLLECTION NUMÉRISÉE

---

A.	Une technique qui résiste aux idées... ..	118
B.	Quand les éditeurs s'opposent à la collection .....	121
C.	La numérisation bouleverse la patrimoniale BN .....	125
D.	L'absence du lecteur .....	128

Conclusion – Le formidable pari du programme de numérisation.....	133
Bibliographie.....	140

---

## TABLE DES FIGURES ET TABLEAUX

---

Figure 1 – Exemple d’une conversion idéale .....	19
Figure 2 – Exemple d’une conversion réelle .....	20
Figure 3 – Flux d’informations à la BNF .....	34
Figure 4 – Plan schématique de la BNF et répartition des espaces .....	53
Figure 5 – Les villes ayant signé des conventions de pôles associés .....	68
Tableau 1 – Des prémisses à la création de l’ÉPBF .....	41
Tableau 2 – Du “concours international d’idées” au projet de “césure” .....	52
Tableau 3 – De la Bibliothèque royale à la Bibliothèque nationale .....	56
Tableau 4 – Des premières inquiétudes sur la complexité de l’informatique à la réalisation du système d’information .....	76
Tableau 5 – À quoi sert le système d’information à la BNF? .....	79
Tableau 6 – Sondage sur les habitudes de lecture à la BN .....	98
Tableau 7 – Recensement des entrées à la BN, en fonction des lieux d’accueil .	107

---

## I N T R O D U C T I O N

# LE DIRE ET LE FAIRE

---

La Bibliothèque nationale de France possède un passé aussi riche que sa collection. Créée par François I<sup>er</sup> sous la dénomination de «Bibliothèque du Roy», elle servait alors à l'usage exclusif de la Cour. Mais la richesse de l'institution, dont la croissance était freinée depuis la mort d'Henri IV, vient en grande part des vues de Jean-Baptiste Colbert, ministre de Louis XIV de 1664 à 1683, qui cherchait à assurer par ce biais une politique de prestige. De nouveaux organismes scientifiques<sup>1</sup> sont créés, les collections s'enrichissent. Symbole de l'intérêt pour les deux éléments de la politique: c'est dans la Bibliothèque du Roy que la première assemblée de l'Académie des sciences a lieu.

Les collections déménagent rue Vivienne, proche de l'hôtel particulier de... Colbert. C'est là qu'est établie encore la Bibliothèque nationale (BN) qui succédera bientôt à la Bibliothèque du Roy. En attendant, Colbert fait nommer de grands personnages aux postes clés. Puis il fait acquérir des collections «*dans tous les domaines de la connaissance*»: de nombreux livres italiens et orientaux (très en vogue), des cartes, des ouvrages divers sur les civilisations lointaines, des estampes et des médailles. Il fait même jouer un rôle politique à la Bibliothèque en la dotant d'une collection des titres et des généalogies. Celle-ci permet d'identifier les vrais

---

<sup>1</sup> Colbert crée en décembre 1666 l'Académie royale des sciences.

et les faux nobles, pour que soient attribués correctement les privilèges fiscaux réservés aux vrais nobles<sup>2</sup>!

Plus de trois siècles après cette glorieuse époque, devenue propriété de la nation en 1791 et désormais appelée Bibliothèque nationale, la Bibliothèque du Roy se “vingt-et-unièmise”, toujours près du pouvoir, en 1988. Cette année-là en effet, un Président de la République, François Mitterrand, décide d’en faire le bijou de son deuxième septennat. Maître à bord, la Présidence décide des orientations générales de la nouvelle Bibliothèque, tranche les polémiques, détermine les enveloppes budgétaires, fixe le temps de réalisation (car l’ombre d’une “cohabitation” politique plane...), choisit les personnes chargées de la conception et de la réalisation, etc. En définitive, la tradition de l’Ancien Régime est respectée et réinvestie dans une Bibliothèque du troisième millénaire.

Le projet initial de la Présidence était plus grandiose encore. Il était question alors de créer une nouvelle bibliothèque de toutes pièces. Mais les besoins pressants de la BN firent qu’on construisit bien de nouveaux murs mais qu’on y relogea la BN. Ce qui devait être une TGB est devenue une BN... F.<sup>3</sup> Dès lors, cette dernière cumulait, avec les objectifs classiques de la BN, les missions “présidentielles”: être accessible à tous, couvrir tous les champs de la connaissance, et utiliser les technologies de l’information les plus modernes afin d’être consultée à distance et d’entrer en relation avec les autres bibliothèques européennes.

Dans ce projet babylonien, l’intérêt marqué jadis pour les manuscrits et les livres d’Italie et d’Orient s’est transmuté en un engouement soudain pour les nou-

---

<sup>2</sup> Cf. Simone BALAYÉ, «Un quadrilatère pour la mémoire», in *La bibliothèque, Miroir de l’âme, mémoire du monde*, Paris, Autrement, avril 1991.

<sup>3</sup> Les acronymes qui désignent la Bibliothèque (BNF) sont nombreux: TGB (Très Grande Bibliothèque), ÉPBF (Établissement Public de la Bibliothèque de France) et BNDF (Bibliothèque nationale de France). Ils accompagnent l’évolution de la Bibliothèque nationale de France, officiellement nommée ainsi en 1994.

velles technologies de l'information: ordinateurs, réseaux, CD-ROM et disques optiques, écran à haute définition. La BNF prend au sérieux sa mission de suivre le progrès, voire de le devancer. Une équipe s'y spécialise: elle conçoit et réalise un programme de numérisation des imprimés<sup>4</sup>. Cent mille "livres papier" sont transformés en autant de "livres écran". Avec une double ambition: permettre leur consultation sur un nouvel outil de lecture (on crée d'abord la chose, qu'on appelle un poste de lecture assistée par ordinateur – PLAO), et les rendre accessibles à distance. Mais le projet, novateur, peut-être trop, subit de nombreux aléas et on ne sait exactement quel sera son avancement au moment de l'ouverture officielle de la BNF, au printemps 1997.

Ce programme de numérisation futuriste à l'intérieur d'une institution ancestrale est l'objet central de notre questionnement. Spécialisée en M. I. S. (*Management Information System*), nous avons déjà pu étudier les multiples dimensions liées à l'implantation des nouvelles technologies de l'information et, en particulier, le problème de l'introduction de ces technologies dans les bibliothèques<sup>5</sup>. L'analyse d'un projet de "bibliothèques virtuelles" en Amérique du nord<sup>6</sup> nous avait également permis de nous sensibiliser aux évolutions de la technologie elle-même, aussi bien qu'à l'ensemble des facteurs qui font diverger discours sur la technologie

---

<sup>4</sup> Dans un premier temps, on peut entendre par le terme de numérisation (on parle parfois de l'anglicisme "digitalisation"), une photocopie électronique des pages d'un document: cela permet de les consulter sur un écran d'ordinateur. Les documents, passés à la moulinette de ce procédé, sont dits "numérisés", "numériques", voire "électroniques".

<sup>5</sup> Cf. Julie BOUCHARD, *Éléments d'analyse liés à la technologie d'information pour l'information scientifique et technique dans le cadre de la recherche universitaire dans les pays en voie de développement: le cas de l'Université de Conakry (Guinée, Afrique de l'ouest)*, mémoire de maîtrise en administration (M.B.A. Recherche), Montréal, Université du Québec à Montréal, 134 pages, 1994.

<sup>6</sup> Cf. Prosper BERNARD, «The Virtual Library: Current Trends», communication (à paraître).

et réalité. Peu à peu, nous avons découvert alors l'«*ancrage social*»<sup>7</sup> qui accompagne l'introduction des technologies de l'information dans la société. Par exemple, la construction des réseaux postal, télégraphique et téléphonique en France n'est pas la conséquence directe des évolutions techniques, comme on peut le croire naïvement. Les caractéristiques de ces réseaux de communication sont au contraire le fruit d'un étrange mariage entre des innovations techniques, et une conception de la démocratie et quelques autres valeurs sociales<sup>8</sup>. De même, le développement de l'ordinateur n'est pas le résultat des seuls développements de l'électronique. Il est aussi et surtout à la confluence d'intérêts militaire, stratégique, et scientifique.

Le programme de numérisation de la BNF nous paraissait donc le prolongement évident d'une interrogation lancinante: comment le progrès technologique s'immisce-t-il partout "naturellement", alors qu'il n'est qu'une suite de choix individuels et collectifs? Comment se fait-il que le développement de l'"informatique" à la BNF ait été laissé aux "experts" (pourquoi ne pas discuter les choix électroniques alors que tout le monde a son avis sur le programme architectural, tout aussi spécialisé)?

L'analyse du programme de numérisation permet l'investigation de la relation complexe entre la rédaction d'un projet, sa discussion (ou sa "non discussion"), son évolution, sa réalisation. Il ne s'agit pas de mesurer l'écart entre le projet initial et la réalisation finale, mais plutôt de tenter de découvrir les mécanismes qui accompagnent l'évolution du programme: les représentations, les discours, les rap-

---

<sup>7</sup> Roger BAUTIER, *De la rhétorique à la communication*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1994.

<sup>8</sup> Cf. Catherine BERTHO-LAVENIR, *The Technical System of Communication and the Development of an European Democracy: France (1775-1920)*, communication au colloque «Democracy and the Systems of Communication», Cleveland, 28-29 avril, 1995.

ports de force entre les acteurs, etc. Et trouver, enfin, comment à la BNF les puces mangeraient les livres.

Notre étude s'appuie sur une revue bibliographique classique (documents internes, revue de presse, articles publiés dans les revues spécialisées), ainsi que sur une collecte de données sur le terrain (entretiens semi-dirigés réalisés auprès d'acteurs impliqués, réalisés de janvier à mai 1995) et une série d'observations personnelles. Elle se présente ici en deux parties, l'une descriptive, l'autre analytique. Le chapitre premier détaille le programme de numérisation de la BNF et en particulier, l'ensemble des choix techniques et intellectuels qui conduisent à l'avantage de la "lecture assistée par ordinateur" au détriment de la télétransmission des documents. *Flash backs*, les chapitres suivants (deux, trois, et quatre) rappellent le contexte général du projet présidentiel et, plus précisément, les trois logiques de développement qui y président: le chapitre deuxième est consacré à la genèse du projet et aux aspects qui ont fait l'objet de controverses (aspects qui firent les choux gras de la presse); le chapitre troisième est dédié au développement des réseaux; le quatrième relate l'évolution du système d'information.

La deuxième partie (chapitres cinq, six et sept) se recentre sur le programme de numérisation lui-même et analyse plus finement son évolution. Le chapitre cinquième expose les origines du programme de numérisation et tente d'identifier un modèle de "modernisation à la française" à travers les représentations dominantes liées à l'introduction des nouvelles technologies d'information (l'image des bibliothèques américaines, le *discours sur* les bibliothèques virtuelles, immatérielles et électroniques, etc.). Le chapitre sixième s'intéresse au savant dosage entre les objectifs que devaient remplir le programme de numérisation, et au fossé qui s'est creusé à la suite de choix techniques, entre la lecture "sur site" et la lecture à distance, au détriment de la seconde. Enfin, le chapitre septième explore les limites de la logique volontariste: la technique (...qui ne suit pas toujours), le *socius* (les éditeurs qui défendent leur commerce), le passé (les traditions de la BN), et même l'absence de réel débat public (où sont donc passés les lecteurs?).

• P R E M I È R E P A R T I E •

L'ÉVOLUTION  
D'UN PROJET  
ET  
LES DÉBATS  
QU'IL SUSCITE

## LE PROGRAMME DE NUMÉRISATION

---

La Bibliothèque nationale de France, successeur de la vénérable Bibliothèque nationale, est née des soubresauts liés à l’agrandissement et la modernisation de cette dernière. Dans son berceau se trouvait l’un des plus importants programmes de numérisation au monde: 100 000 documents sur papier, soit 30 millions de pages, transformées en “pages écran”, directement lisibles sur ordinateur. Le programme, malgré son gigantisme et ses enjeux, a été mené tambour battant dès 1988, sans connaître les attermoissements qui présidèrent à d’autres développements de la BNF. “Sur papier”, il a peu évolué: au moment des arbitrages budgétaires, à peine a-t-on osé réduire le nombre de documents à numériser – il est passé en 1993 de 300 000 à 100 000 – et le nombre de postes de lecture assistée par ordinateur.

Pourtant, le programme de numérisation a connu quelques modifications. L’examen attentif de la conception du projet et l’observation de sa réalisation nous donnent des indices d’une évolution qualitative. La collection numérisée de la Bibliothèque nationale de France était élaborée à l’origine en fonction des objectifs d’accès et de transmission à distance des documents électroniques, et de lecture assistée par ordinateur. Or, à l’aube du troisième millénaire, la collection numérisée reste prisonnière de l’enceinte de la Bibliothèque, vu le faible avancement des projets d’accès et de transmission à distance, et l’effort important porté surtout sur la cohérence de la collection. L’appropriation du texte électronique grâce au poste de lecture assistée par ordinateur a été privilégiée, et cet aspect a phagocyté peu à peu les autres, jusqu’à caractériser complètement le programme de numérisation.

Cette inversion des ambitions – du moins dans leur réalisation – est analysée ici en quatre mouvements: la section A présente le scénario électronique idéal pour la BNF, du point de vue de l’usager; la section B, plus technique, s’attarde sur le procédé de numérisation et sur les choix techniques de la Bibliothèque; la section C dévoile les caractéristiques de la collection numérisée; enfin, la section D s’intéresse au fameux poste de lecture assistée par ordinateur.

## A. «FAISONS UN RÊVE»

---

Dans un article du *Monde*, un linguiste reproche aux responsables de la BNF de se comporter comme si tout était à inventer en matière d’informatisation des bibliothèques alors que s’accumulent les expériences antérieures<sup>9</sup>. Volée de bois vert, la critique peut être nuancée: certes, les “catalogues informatisés” (qui remplacent les petites fiches griffonnées et rangées à la va-vite dans des tiroirs aussi lourds que sales) sont aujourd’hui répandus dans les plus grandes bibliothèques des pays développés. Cependant, celles-ci en sont à leurs premiers balbutiements dans la numérisation à grande échelle.

La Bibliothèque nationale de France est donc pionnière dans ce domaine. De plus, au moment où est lancé le projet, en 1988, rares sont les programmes français de numérisation: juste quelques expériences sur les périodiques et la “littérature grise”<sup>10</sup>. Pour les livres, l’opération est peu courue<sup>11</sup>.

Pourtant, au moment de son ouverture, prévue au printemps 1997, la nouvelle Bibliothèque nationale a l’ambition de mettre à la disposition des lecteurs une collection numérisée de 100 000 documents: des livres bien sûr, et quelques périodiques. Pour ce faire, la BNF a décidé d’intégrer dans ses fonctions, dans ses services aux lecteurs, et dans l’organisation de ses ressources documentaires, une nouvelle forme de stockage, de communication et de consultation de documents – en plus de la traditionnelle communication des documents originaux.

---

<sup>9</sup> Cf. Emmanuel DE ROUX, «La “TGB” et ses puces», *Le Monde*, 21 avril 1993.

<sup>10</sup> La littérature grise est le terme attribué récemment à l’ensemble des documents imprimés et autres rapports issus de l’administration qui ne font l’objet d’aucune publication officielle, ni de diffusion en grand nombre. Cf. Jean-Paul TRUXILLO et Philippe CORSO, «Littérature grise», in *Dictionnaire de la communication*, Paris, Armand Colin, 2<sup>e</sup> éd., 1991.

<sup>11</sup> Cf. Françoise BONY, «Bibliothèques au bout du fil», *Livres hebdo*, n<sup>o</sup> 36, 1<sup>e</sup> septembre 1989.

La réalisation du système d'information débute pendant l'été 1995 et de nombreux éléments restent encore à clarifier d'ici l'ouverture de la Bibliothèque<sup>12</sup>: du point de vue technique par exemple (l'accès à distance et la capacité du système d'information, l'intégration de la collection numérisée dans le système d'information), comme du point de vue organisationnel (la numérisation et les réseaux de bibliothèques, les négociations avec les éditeurs...). En mai 1995, voici l'état d'avancement du programme de numérisation<sup>13</sup>:

- 80 % des documents de la collection numérisée ont été sélectionnés grâce à une kyrielle de comités éditoriaux qui se sont réunis, par discipline, pour définir *la* collection numérisée idéale;
- 40 % des documents sélectionnés ont dû être achetés en librairie ou chez les antiquaires (en effet, en raison du procédé destructif de numérisation, il n'était pas toujours question de détruire l'original de la BN. De plus, avant leur fusion, BN et BNF ne s'envoyaient pas que des amabilités à la figure); les 60 % restant sont numérisés à partir des microfiches (2/3 issus de la BN, 1/3 empruntés à des bibliothèques étrangères)<sup>14</sup>;
- 30 % des documents ont été numérisés (soit 30 000 documents),
- 15 % seulement des documents numérisés ont suivi le processus complet de numérisation, de la sélection des documents au stockage en magasin.

---

<sup>12</sup> Cf. Yannick MAIGNIEN, entretien, 10 mai 1995.

<sup>13</sup> Yannick MAIGNIEN (responsable de la Mission politique scientifique de numérisation à la BNF), entretien, 10 mai 1995.

<sup>14</sup> Martine LEPLAY FONTANA et Céline ROYO, «Chapitre 8 – L'informatisation de la Bibliothèque de France – État actuel», 1994, p. 97.

Finalement, la seule façon de décrire clairement et simplement ce qui est encore aujourd'hui un "idéal électronique" relève du scénario<sup>15</sup>. Sa conception, au moins virtuelle, remonte à l'année 1988. Imaginons une chercheuse canadienne, habituée à la BN de la rue de Richelieu, allant à la découverte du nouveau site...

*Neuf ans plus tard, en mai 1997, aller à la BNF signifie quitter le coquet cocon du II<sup>e</sup> arrondissement et se retrouver dans le XIII<sup>e</sup>, dans le quartier Tolbiac, en bord de Seine. Il faut se faire au nouveau lieu et s'initier aux nouvelles technologies d'information.*

*Usant de son sésame de "chercheuse", notre candide accède à la salle de lecture en «rez-de-jardin». La vue sur le jardin, avec les arbres issus de la forêt domaniale de Bord, est plutôt agréable. Elle regrette un peu la salle de lecture conçue par Henri Labrouste à l'ancienne BN; mais elle est réjouie quand même par la nouvelle grandeur de la salle. Le premier contact est moins dur qu'elle n'imaginait. Mais il reste à faire connaissance avec le système informatique.*

*Elle s'oriente donc vers les terminaux d'où elle peut consulter, entre autres, le catalogue de la bibliothèque. Le "multimédia"<sup>16</sup> a fait des progrès et, souris à l'appui, le catalogue en tire tous les bénéfices. «Convivial» (facile à l'utilisation) grâce aux menus déroulants, il permet à l'utilisateur de retrouver aisément les documents qu'il souhaite consulter. Curieuse, elle remarque que certaines notices, en plus des données habituelles, portent la mention «document numérisé». Qu'est-ce que ça signifie au juste?*

---

<sup>15</sup> Ce scénario, mettant en scène aussi bien des réalisations (en septembre 1995) que des objectifs, est élaboré à partir des documents de la bibliographie et des entretiens semi-dirigés que nous avons réalisés pour collecter les données manquantes.

<sup>16</sup> Par ce terme à la mode, on entend l'ensemble des techniques informatiques qui permettent d'utiliser facilement un ordinateur. Le multimédia vise, à terme, à mélanger images, sons et textes dans une même grand-messe.

*Elle clique aussitôt sur l'article «aide». Sur son écran, elle obtient les explications suivantes:*

### La collection numérisée

*La Bibliothèque nationale de France met à la disposition des lecteurs une collection de 100 000 documents numérisés<sup>17</sup>. Cette collection regroupe les textes fondamentaux, les “classiques” des disciplines les mieux représentées à la Bibliothèque Nationale. Elle est constituée des œuvres des auteurs classiques français et des ouvrages de références en littérature, philosophie, histoire, histoire des sciences, sciences humaines, sciences politique, juridique et économique.*

*Ces documents, rares et souvent demandés, sont stockés sur des disques à grande capacité. Ils sont communiqués au lecteur par le biais du réseau interne de la bibliothèque ou par des réseaux de communication quand l'utilisateur se trouve à l'extérieur de la BNF. En effet, la collection de textes numérisés est accessible non seulement depuis la BNF, mais également depuis les ordinateurs disponibles dans les bibliothèques des “pôles associés”<sup>18</sup>, ou depuis l'ordinateur de l'utilisateur lui-même, chez lui ou n'importe où dans le monde.*

### Consultation à la BNF et postes de lecture

*À la BNF, la collection numérisée est consultable sur les postes de lecture assistée par ordinateur (PLAO)<sup>19</sup>. Soixante-dix postes expéri-*

---

<sup>17</sup> Cent mille documents sont numérisés par la BNF. À ce nombre s'ajoutent les éditions numériques acquises auprès des éditeurs, telles des ouvrages sur CD-ROM. La BNF prévoit un accroissement annuel de la collection numérisée de 25 000 documents par an, à partir de l'ouverture.

<sup>18</sup> Bibliothèques spécialisées associées au programme patrimonial de la BNF.

<sup>19</sup> Ces PLAO sont des micro-ordinateurs, indépendants de la Bibliothèque pour leur fonctionnement général (imprimer, copier, calculer...), mais qui sont connectés à l'ordinateur central pour toute information demandée par l'utilisateur.

mentaux sont à la disposition des chercheurs. À partir de ces postes individuels reliés au système d'information de la bibliothèque, l'utilisateur peut consulter le catalogue, opération classique. Il peut aussi demander que soient "téléchargés"<sup>20</sup> sur le disque dur de son poste les livres ou articles numérisés désirés, en entier ou en partie. Une fois téléchargés sur le PLAO, les documents sont consultables sur l'écran haute définition. La bibliothèque met également à la disposition des chercheurs une imprimante laser, des "périphériques"<sup>21</sup> tels que lecteurs de disquette, lecteurs de CD-ROM<sup>22</sup> ou scanner<sup>23</sup> (on peut demander à un agent de la bibliothèque de faire la numérisation d'un texte demandé par le chercheur). Diverses fonctions aident la lecture de recherche. Grâce à elles, le lecteur peut structurer son corpus de textes, les analyser et les traiter, faire des annotations diverses à l'écran, les classer et les archiver, constituer des bases de données textuelles personnelles, etc.

---

<sup>20</sup> On "télécharge" un document informatique quand on exige de l'ordinateur central (qui stocke et gère tous les documents numérisés) qu'il envoie par le réseau une *copie* du document. Une fois celui-ci parvenu dans le micro-ordinateur de l'utilisateur, il est stocké en mémoire, ce qui libère immédiatement le réseau pour d'autres utilisateurs. D'une certaine manière, le téléchargement s'apparente à la transmission de télécopies. Dans son bureau, l'émetteur réfléchit au contenu de son message, l'écrit, puis l'envoie. Pas question de modifier le message, de traiter l'information lors de la transmission.

<sup>21</sup> Sont considérés comme périphériques d'un ordinateur tout ce qui lui permet de communiquer avec son environnement: clavier, écran, souris, lecteurs de disquette ou de CD-ROM, scanner, modem, imprimante. . .

<sup>22</sup> Les CD-ROM servent à stocker toutes les informations que l'on veut, à condition qu'elles aient été numérisées: des sons évidemment, mais aussi des images fixes, des images animées, des textes, des logiciels et des jeux, etc. Les CD-ROM, initialement non modifiables (*Read Only Memory*: stockage en lecture seulement), sont disponibles à présent dans une version ré-inscriptibles. C'est le même format et la même technique de gravure que pour les CD audio, mais leur codage est fait de tel sorte qu'il n'est lisible que par des lecteurs couplés à un ordinateur (l'inverse n'est pas vrai, on peut mettre Chopin dans son Macintosh!). Cf. EUTELIS, *Étude de faisabilité d'un service pilote de télé-consultation et télé-communication d'ouvrages numérisés de la Bibliothèque de France*, document interne, 28 janvier 1992, p. 24.

<sup>23</sup> Le numériseur, appelé aussi "scanner", est le nom du dispositif technique qui transfère les imprimés sur support informatique, telle une photocopieuse nouveau genre. . .

*La collection numérisée est accessible à la BNF dans les conditions suivantes: 1<sup>o</sup> l'utilisateur possède sa carte de lecteur, 2<sup>o</sup> il réserve un poste à l'avance, 3<sup>o</sup> il accepte les tarifs de location en vigueur, 4<sup>o</sup> il a suivi préalablement la formation au PLAO donnée à la BNF.*

**La collection numérisée est accessible  
aussi depuis les pôles associés**

*La collection numérisée s'insère aussi dans le programme des pôles associés. Les pôles associés à la BNF sont des bibliothèques ou groupements documentaires spécialisés qui assument, de façon cohérente avec la BNF et dans leur spécialité propre, un développement de leur collection tendant à l'exhaustivité et leur permettant de jouer le rôle de bibliothèque de dernier recours. La collection des 100 000 ouvrages de la BNF est complétée par la collection numérisée des pôles associés. Le groupe des pôles associés forme un corpus élargi dans une carte documentaire cohérente où les bibliothèques spécialisées dans des domaines différents se complètent.*

**La collection numérisée à la maison**

*La collection numérisée est aussi accessible à distance, en dehors du réseau des pôles associés, par les lecteurs munis d'un équipement adéquat leur permettant de se relier au réseau de la BNF. La collection est accessible également par le réseau Internet<sup>24</sup>.*

---

<sup>24</sup>

Internet est le nom d'un réseau informatique international, initié par les Forces armées américaines à la fin des années 60. Dans sa version civile, voire soixante-huitarde, ce réseau a le vent en poupe ces trois dernières années. Il permet à quiconque dans le monde de se connecter à un ordinateur lointain pour le prix d'une communication locale, de consulter les informations stockées en mémoire, et de dialoguer en direct avec des correspondants connus ou inconnus. Par exemple, dès aujourd'hui, on peut consulter les 2 millions de notices du Catalogue de la BN depuis, mettons, Montréal.

*Voilà notre chercheuse internationale à la fine pointe de la technologie. Il ne lui faut plus que suivre une formation et le PLAO sera à elle (moyennant finance<sup>25</sup>)... Mais elle n'est évidemment pas obligée de consulter les documents sous leur format numérique. Elle peut suivre la procédure, plus longue cependant, de consultation de documents originaux: elle doit les commander puis attendre au moins vingt minutes, le temps que le système de transport automatique des documents (TAD) les extraie délicatement de leurs rangements dans les tours.*

Accessibilité à distance au texte intégral et lecture assistée par ordinateur, voilà ce qui caractérise les ambitions techniques de la collection numérisée de la BNF. Mais si les promesses de cette technologie sont nombreuses, en réalité, la Bibliothèque n'entend pas les accomplir toutes dès 1997. Ceux qui attendent avec optimisme que se réalisent les «vertus» de l'accès à distance<sup>26</sup> doivent patienter au moins jusqu'en 1998. Car les contraintes formelles, qui vont au-delà souvent de la technique elle-même, restent à «négocier» pour une vraie démocratisation du texte électronique. Quelques exemples de ces contraintes: l'équipement informatique des ménages permettant la consultation des livres sur écran; la communication à distance des textes dans le respect des droits d'auteur et d'éditeur; la communication à distance dans des délais et des coûts non dissuasifs pour le lecteur; les aspects organisationnels liés au règlement des droits. Quelques unes de ces consi-

---

<sup>25</sup> Bien que le but ne soit pas (clairement) lucratif, certains services de la Bibliothèque sont facturés à l'usager. C'est une pratique déjà ancienne: «*depuis 1811, la Bibliographie nationale française annonce les documents édités, imprimés ou diffusés en France, commercialisés ou non, reçus au titre du Dépôt légal*» (BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Produits bibliographiques*, brochure, 1995, p. 2). Par abonnement (3 540 F/an), on peut recevoir la liste des périodiques, des publications officielles, des atlas, cartes et plans, et même la liste de toutes les partitions de musique! De la même manière, et cela donne une idée des tarifs futurs, la recherche «sur requête» de notices bibliographiques dans le Catalogue de la BN (BN – Opale) coûte 3 F environ par ouvrage trouvé (titre, auteur, colophon, descripteurs, et c'est tout)... Que sera-ce pour une page entière?

<sup>26</sup> Geneviève LE CACHEUX, «Les vertus de la distance», in *La Bibliothèque – Miroir de l'âme, mémoire du monde*, Paris, Autrement, 1991.

dérations sont entre autres liées au choix technique de la numérisation en mode “image”.

## B. L’IMPRIMÉ DEVENU NUMÉRIQUE: LE CHOIX DU MODE “IMAGE”

---

En somme, l’adéquation entre la Bibliothèque “sans murs” et le livre électronique n’est pas automatique. Les possibilités techniques ne suffisent pas à rendre le texte électronique accessible à distance. À l’aube du troisième millénaire, la collection numérisée de la Bibliothèque nationale de France n’aura d’existence qu’à l’intérieur des murs du bâtiment de Tolbiac, à Paris!

Certains choix techniques, telle la numérisation en mode “image”, conditionnent également l’utilisation future du dispositif. Certes, de plus en plus souvent, la numérisation est présentée comme la solution aux problèmes de transmission, de communication et de préservation des documents en bibliothèque. Elle ne constitue pas pour autant une voie toute tracée d’où est exempté tout choix technique. Le processus de transformation des imprimés sous forme numérique offre un immense jeu d’options techniques.

Voilà. Les modes “image” et “texte” rendent l’imprimé immatériel. La numérisation offre aux bibliothèques un ensemble de possibilités nouvelles. Les méthodes de conservation des documents en sont toutes bouleversées, et ne parlons pas de leur communication, ni même des nouveaux outils de lecture et d’écriture proposés aux lecteurs! La BNF a tenté d’intégrer contraintes et potentialité dans le cadre d’une même réflexion intellectuelle.

Dans ses choix même, le programme de numérisation de la BNF est singulier. Alors qu'aux États-Unis<sup>27</sup>, on numérise en mode "texte"<sup>28</sup> – des expériences antérieures en France avaient aussi opté pour ce mode –, la nouvelle Bibliothèque fait le choix de la numérisation de 90 % de sa collection en mode "image". Les motifs relèvent à la fois de considérations objectives – le coûts et les aspects juridiques – et de conceptions *a priori* sur la collection numérisée dans une bibliothèque.

## 1. Le processus de numérisation

Commençons par le processus de numérisation lui-même. Un livre devient "électronique" lorsqu'il a été numérisé. Pour se retrouver sous cette forme, le livre, en amont, suit un long chemin: il est numérisé grâce à un numériseur branché à un ordinateur et il est stocké sur un support numérique. Une fois numérisé, le livre électronique a de multiples propriétés: ainsi, en aval, il est non seulement stockable sur divers supports informatiques mais en plus il est communicable *via* les réseaux de communication et il est manipulable par divers logiciels, dans un nouveau cadre de lecture.

Le livre doit d'abord être numérisé. Mais qu'entend-on exactement par numérisation, terme qui revient sans cesse sous notre plume<sup>29</sup>?

*La numérisation consiste à transformer des informations de quelque nature qu'elles soient (sonore, écrite, visuelle), stockées sur*

---

<sup>27</sup> Alain GIFFARD, entretien, 7 mars 1995. Cf. aussi Yannick MAIGNIEN, entretien, 10 mai 1995.

<sup>28</sup> On parle parfois de mode "caractère", "ASCII" (nom du standard américain) ou "alpha-numérique". C'est le mode choisi par le système Télétel/Transpac pour le grand public (annuaire, serveurs usuels).

<sup>29</sup> Philippe AIGRAIN et Dominique MAILLET, «Les enjeux de la numérisation des images et des sons pour les bibliothèques», *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 155, 2<sup>e</sup> trimestre 1992, p. 50.

*tout type de support (objet, papier, microformes, vidéocassettes, photographies, microsillons, bandes audio...) en une succession d'éléments binaires (bits).*

Deux exemples parmi tant d'autres font appel à ce procédé. Le premier est «La guerre des mondes», enregistrée en 1938 dans le cadre de l'émission *Mercury Theatre on the Air* par Orson Welles, et numérisée, stockée et diffusée sur disque compact audio en 1989. Le deuxième est l'encyclopédie *Axis* (Hachette), dont l'édition 1995 est disponible sur CD-I<sup>30</sup> et sur CD-ROM. Numérisée, elle devient "multimédia" en conjuguant les images fixes – caractères et photos –, les images animées et le son. Dans sa version CD-I, l'encyclopédie est lue par un lecteur spécial relié à la télévision; dans sa version CD-ROM, elle est disponible *via* le micro-ordinateur de l'utilisateur et de son lecteur de CD-ROM.

Les bibliothèques entrent donc dans la danse du numérique. La BNF numérise des monographies – des livres – et des périodiques, les stocke sur cassette DAT<sup>31</sup> et plus tard les transfère sur "disques optiques numériques"<sup>32</sup>. La numérisation des

---

<sup>30</sup> Le CD-I (*Compact Disk Interactif*) ressemble comme deux gouttes d'eau à un disque compact audio. Pourtant, seul un lecteur produit par Philips permet d'en tirer la substantifique moelle: ils deviennent alors d'immenses réservoirs de données multimédia. Quel est l'avantage par rapport au CD-ROM? Il permet de se passer d'ordinateur (mais il faut acheter une console monofonction).

<sup>31</sup> Les cassettes numériques *Digital Audio Tape* (DAT) sont utilisées pour la conservation des données informatiques en grand nombre; elles ont été aussi lancées sur le marché grand public dans leur utilisation musicale, avec difficulté.

<sup>32</sup> Les disques optiques numériques (DON) servent au stockage de gros documents informatiques. Ils sont les grands frères des CD-ROM (c'est pour ça qu'on appelle ces derniers "compact": les DON font 30 cm de diamètre, contre 12 pour les CD!). Les DON emploient la même technologie que les CD-ROMs mais les lecteurs valent entre 20 et 50 fois plus chers (entre 100 000 et 250 000 francs pièce, contre 5 000 francs pour un lecteur CD-ROM). Quel est l'avantage des DON? Ils offrent 40 % de capacité supplémentaire (1 000 Mo au lieu de 600), ce qui fait cher l'octet marginal (EUTELIS, *op. cit.*, p. 24). En fait, le choix technologique de la BNF est victime de l'énorme succès commercial des CD-ROM, qui a fait chuter les prix et augmenter les capacités et les vitesses (en 1995, chez n'importe quel revendeur de matériel informatique,



textes se fait grâce au numériseur, couplé à un ordinateur<sup>33</sup>: une barrette de petits yeux électroniques (des diodes photoélectriques) scrute ligne par ligne le document; les caractères sont transformés en une série de points, puis convertis en codes numériques dans un fichier informatique. En fait, la machine enregistre la présence ou l'absence d'encre et attribue à chaque point la valeur 0 ou 1 selon qu'il y a ou non de l'encre<sup>34</sup>. Ce procédé est celui de la numérisation en mode "image" – qu'on appelle aussi *bit-map*. Ce qui est numérisé en mode "image", c'est l'image de la page. Le résultat est une représentation fidèle de la page imprimée: sa mise en pages mais aussi sa typographie, et même les défauts du papier ou du parchemin...

Inconvénient de cette grande fidélité à l'original, les caractères ne sont pas "reconnus" automatiquement par l'ordinateur. Pour effectuer des analyses sur un texte – des calculs d'occurrences, des recherches de mots, par exemple – il faut non seulement que le livre soit numérisé, mais en plus que l'ordinateur soit muni d'un logiciel de reconnaissance optique de caractères (ROC, ou OCR en anglais). Grâce à ce logiciel, on accomplit la seconde étape qui consiste à convertir le document du mode "image" au mode "texte". Longue et fastidieuse en raison du nombre important d'erreurs de reconnaissance (il suffit d'un changement de fonte ou d'un défaut d'encrage pour que l'ordinateur soit dépassé par les événements, voir Figure 2), cette étape consiste pour l'ordinateur à retravailler avec l'image de la page précédemment numérisée: il la découpe (virtuellement) en zones de texte (négligeant dessins et imperfections du support), puis il compare chaque élément typographique aux caractères d'un alphabet qu'il a en mémoire, et conclut en transcrivant enfin le caractère typographique qu'il croit avoir deviné dans un nou-

---

un CD-ROM ré-inscriptible coûte 50 F, un lecteur de 7 CD interchangeables 2 500 F...). Mais il était hautement prévisible.

<sup>33</sup> La description technique du processus de numérisation s'inspire des deux articles suivants: André ZYSBERG, «La lecture assistée par ordinateur – Deux ou trois choses que je sais d'elle», *Le Débat*, n° 86, septembre-octobre 1995; et Françoise BONY, *loc. cit.*

<sup>34</sup> Les livres sont numérisés à partir des originaux, ou des microformes et des microfilms.

veau document informatique. Au bout de cette chaîne, en théorie tout du moins, l'enluminé *Bonjour* devient un chiche *Bonjour*...

Figure 1  
Exemple d'une conversion idéale

---

**E**t factū est in anno quarto Darij  
regis: factum est verbum dñi ad  
zachariā in quarta mensis noni qui  
est casleu. Et miserūt ad domū dei sa-  
rasar et rogomelech et viri qui erāt cū



Et factum est in anno quarto Darii  
regis: factum est verbum domini ad  
Zachariam in quarta mensis noni qui est  
Casleu. Et miserunt ad domum dei Sarasar  
et Rogomelech et viri qui erant cum

---

Source: GENFLEISCH, Johann (*dit* GUTENBERG), 1452. *Bible mazarine, ou Bible à 42 lignes*, Mayence: Gutenberg. Illustration tirée de la Collection Gaston-Burnand, in FABRE, Maurice, 1964. *Histoire de la communication*, Lausanne (Suisse): Éditions Rencontre & Erik Nitsche International, p. 41 (105 pages).

## 2. Le choix entre les deux modes

Ces deux modes de numérisation permettent deux usages différents des documents: le mode "image" est une sorte de photocopie électronique des documents; le mode "texte" est une espèce de réécriture dactylographique des documents. Les différences entre les deux modes méritent cependant qu'on approfondisse.

Figure 2  
Exemple d'une conversion réelle

---

**10 LE GESTE ET LA PAROLE**

**leurs rapports. Cette opinion transparait dans les traditions populaires européennes, dans des contes où les animaux parlent et s'insinuent dans le déroulement des comportements humains.**



10 LE GEST~. ET I~ P~ROLE

leurA rapports. Cette opinion transparait dans les traditions populaires européennes, dans des contes où l leA animaux parlent et s'insinuent dans le déroulemellt des com rte ments humains.

Caractères	Reconnus	Rejetés	Pourcentage
	1713	5	99.71

---

Source: AITIC, *État de l'art sur la lecture optique de pages*, document interne, octobre 1990, non paginé.

Tout d'abord, le mode "texte" pose un problème légal: la mise en forme originale n'est plus respectée, on l'a vu. Or ce dernier aspect est essentiel pour respecter l'obligation légale de la reproduction fidèle de la mise en page originale du livre<sup>35</sup>. Mais il permet des utilisations nouvelles des textes. Ainsi on peut structurer les documents en fonction d'une utilisation efficace, appelée "hypertexte": en particulier, dans les dictionnaires, les encyclopédies, etc., un double-clic avec la souris sur un mot à l'intérieur d'une définition renvoie automatiquement à la définition dudit mot...

Ensuite, en réalité, le choix des modes de numérisation ne se fait pas entre [mode "image"] et [mode "texte"], mais entre [mode "image"] et [mode "image" et

---

<sup>35</sup> Avant de numériser un ouvrage qui n'est pas tombé dans le domaine public (c'est-à-dire approximativement que l'auteur doit être mort depuis plus de 60 ans), la BNF doit en demander l'autorisation à l'éditeur impliqué. Elle est tenue de respecter le droit moral des auteurs et à ne pas modifier la présentation logique des ouvrages. Cf. Martine LEPLAY FONTANA et Céline ROYO, *op. cit.*, p. 97.

mode “texte”]. Car la reconnaissance des caractères se fait nécessairement à partir d’un document numérisé en mode “image”. Le mode “texte” exige deux étapes, contre une seule pour le mode “image”. Conséquence immédiate, la numérisation en mode “texte” est plus chère qu’en mode “image” : dans le cadre des évaluations de la BNF, la numérisation en mode “texte” coûte entre 10 et 50 fois plus cher<sup>36</sup>.

Enfin, la numérisation en mode “image” n’est pas la panacée du point de vue stockage et transmission : elle engendre des frais plus élevés que le mode “texte”. Un fichier en mode “image”, même compressé par des logiciels spécialisés, occupe plus d’espace en mémoire qu’un fichier en mode “texte”. Par exemple, un livre de 300 pages compressé occupe 20 millions d’octets en mode “image”<sup>37</sup>, ce qui est considérable par rapport à l’équipement informatique standard d’un usager<sup>38</sup>. En conséquence, le temps de transmission des fichiers est plus long. La communication est non seulement moins fiable que pour le mode “texte” : *«Plus la transmission est de courte durée, plus elle est fiable»*<sup>39</sup>. Mais en plus, le contenu à transmettre étant plus “lourd” en mode “image”, *«les coûts de transmission sont prohibitifs pour des usages courants»*<sup>40</sup>.

---

<sup>36</sup> Raison pour laquelle les documents, qui seront disponibles en mode “texte”, sont essentiellement des textes de référence, dictionnaires et autres encyclopédies.

<sup>37</sup> André ZYSBERG, *loc. cit.*

<sup>38</sup> À titre de comparaison, une thèse de doctorat en STS du même nombre de pages occuperait avec un logiciel standard à peine plus de 500 mille octets, soit 98 % de moins!

<sup>39</sup> Catherine LELOUP, «Utilisation des techniques avancées de stockage et de transmission électronique pour une très grande bibliothèque», in Patrice CAHART et Michel MELOT, *op. cit.*, p. 143.

<sup>40</sup> Marcelle BEAUDIQUEZ et Yannick MAIGNIEN, *La politique de numérisation de la Bibliothèque nationale de France*, communication présentée au 3<sup>e</sup> colloque MICROLIB, Bruxelles, 1994, p. 6. Il importe toutefois de remarquer que les pressions à la déréglementation dans le secteur des télécommunications de même que l’explosion du nombre d’abonnés et de sites Internet ont des effets poussant à la baisse les coûts de transmission et les frais des prestataires de connexion à Internet. Numéris vient d’ailleurs d’ajuster ses tarifs de base sur ceux du réseau téléphonique. Cf. Luc VACHEZ, *Libération*, cahier «Multimédia», vendredi 17 novembre 1995, p. III.

Le choix entre les deux modes de numérisation n'est donc pas seulement technique: il est également pratique, juridique et intellectuel.

### 3. Le choix de la BNF

La BNF a numérisé 90 % de sa collection en mode "image" et 10 % en mode "texte"<sup>41</sup>. Les recommandations du rapport Miquel privilégiaient pourtant l'option inverse: «*constituer un corpus important de textes destinés en priorité au traitement informatique, c'est-à-dire d'œuvres immédiatement accessibles en mode caractère*»<sup>42</sup>. Mais des impératifs intellectuels tout autant que financiers en ont décidé autrement.

En effet, le débat entre mode "image" et mode "texte" relève quasiment d'une différence idéologique. Avec l'ambition au départ de constituer une collection de 300 000 documents, la collection numérisée de la BNF devait constituer en elle-même une «*bibliothèque encyclopédique virtuelle*». Il ne s'agissait pas, comme dans les autres projets, de numériser sur le seul critère de la demande – ce qui crée une collection aussi éclectique qu'anarchique. À la BNF, au contraire, on a cherché à constituer une collection cohérente, dont les utilisateurs pouvaient se faire une idée *a priori* du contenu et qui couvrait toutes les disciplines des humanités et éventuellement tous les champs du savoir<sup>43</sup>.

---

<sup>41</sup> En mai 1995, on parle plutôt de 6 ou 7 % des documents numérisés en mode "texte". Notons cependant que, en dépit du fait que la majorité des auteurs de notre bibliographie font la confusion, il semble que la juste répartition entre mode "image" et mode "texte" ne soit pas 90 / 10 %, mais 100 / 110 %, soit 110 000 documents en tout (car les documents en mode "texte" sont issus de ceux en mode "image". Cf. N. M., «PLAO: débat entre chercheurs et informaticiens», *Archimag*, n°63, avril 1993, p. 5)

<sup>42</sup> Michel RICHARD, «Le programme de numérisation de la Bibliothèque de France», *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 38, n° 3, 1993, p. 59.

<sup>43</sup> Cf. Marcelle BEAUDIQUEZ et Yannick MAIGNIEN, *op. cit.*

Cette optique de cohérence et de relative exhaustivité implique un certain nombre absolu de documents numérisés. Or le mode “texte” est très cher. Pour un même budget, numériser les documents en mode “texte” réduisait le nombre de textes numérisés et agrandissait l’écart entre ce qui est essentiellement envisagé – une collection cohérente et encyclopédique – et ce qui est finalement, dans ce cas, réalisé – une collection relativement incomplète et éclectique.

Les concepteurs de la collection numérisée préféraient la numérisation *a priori* en mode “texte” d’une partie du fond. Elle était plus conforme aux impératifs de transmission et d’accessibilité à distance de la collection qui, dans l’état actuel de la technique, sont plus aisés pour les fichiers en mode “texte”.

Mais l’option technique retenue est présentée comme le «*compromis économiquement viable*»<sup>44</sup>. Comparée aux 7,2 milliards de francs du budget total, l’enveloppe “numérisation” ressemble en effet à une peau de chagrin: un petit 1,4 %, soit 100 millions de francs<sup>45</sup>. Même avec un nombre de documents à numériser réduit de 300 000 à 100 000, le choix entre les modes “texte” et “image” était bien plus qu’un choix technique. Ceci dit, à terme, l’objectif du seuil encyclopédique de 300 000 documents numérisés demeure.

Enfin, pour ne pas tomber frappés d’inanition comme l’âne de Buridan entre deux techniques également appétissantes, les concepteurs du programme de numérisation ont prévu de laisser évoluer en partie le programme de numérisation en fonction de la demande des utilisateurs. Les usagers de la Bibliothèque peuvent en effet demander la conversion d’un fichier “image” en fichier “texte”. Les PLAO sont munis d’un logiciel de reconnaissance de caractères, permettant à l’usager de passer lui-même du mode “image” au mode “texte” quand le texte permet l’opéra-

---

<sup>44</sup> Cf. Alain GIFFARD et Michel RICHARD, *Programme de numérisation – Le projet de la collection*, rapport interne, 1<sup>er</sup> septembre 1992.

<sup>45</sup> Il s’agit du budget consacré à la numérisation jusqu’en 1997.

tion sans trop d'erreurs. Appliquée à des textes anciens, la reconnaissance optique des caractères offre cependant des performances limitées: «*Ce n'est pas la peine de lancer le logiciel de reconnaissance sur un texte du XVII<sup>e</sup> siècle*»<sup>46</sup>. La reconnaissance des caractères est donc limitée aux textes récents, dont les caractères sont constitués de telle sorte que, contrairement aux textes anciens, le logiciel puisse les reconnaître.

Les enjeux de la numérisation vont au-delà des caractéristiques principales de transmission à distance et de lecture assistée par ordinateur. D'autres motifs, plus pragmatiques, sont intégrés dans le programme de numérisation de la BNF. Une pluralité des enjeux qui n'est pas sans incidence sur le contenu de la collection numérisée.

### C. DES ENJEUX DE LA NUMÉRISATION À LA RÉALISATION D'UNE COLLECTION NUMÉRISÉE

---

Pourquoi les bibliothèques se lancent-elles, petit à petit, dans la numérisation d'une partie de leur collection? La réponse n'est pas coulée dans le roc: les unes le font pour transmettre à distance les documents demandés de façon plus efficace, les autres veulent favoriser la conservation des imprimés rares et souvent demandés; d'autres encore veulent compléter leur fonds documentaire en utilisant moins d'espace, enfin, certaines y voient un outil permettant un partage efficace des ressources documentaires entre les bibliothèques, etc.

---

<sup>46</sup> Affirmation tenue par un membre de l'équipe de numérisation, 24 mai 1995, lors d'une démonstration publique du PLAO.

À la BNF, en raison des coûts importants et de la volonté de maximiser l'investissement<sup>47</sup>, quatre missions ont été attribuées à la numérisation de la collection:

- 1° diminuer la “pression” sur les collections;
- 2° faciliter l'accès à l'information;
- 3° autoriser la transmission à distance des documents, et
- 4° favoriser la lecture et l'écriture assistée par ordinateur.

Le premier enjeu de la numérisation à la BNF est la préservation des documents. En diminuant la pression sur la collection imprimée, elle contribue, au moins implicitement – et en supposant que le livre ainsi numérisé soit utilisé –, à les préserver. Cependant, en l'état actuel des techniques, la numérisation ne remplace pas le microfilm ou la microfiche. Il existe en effet une belle incertitude sur les technologies numériques en tant que moyen de conservation. La pérennité des supports optiques n'est pas si grande que l'on croit et varie, selon les médias et les fournisseurs, entre 10 et 100 ans. Pourrait-on alors engager une politique de surveillance des supports informatique, et les recopier périodiquement, avant que les données ne “s'effacent”? Là encore,

*[i]l n'y a aucune garantie de pouvoir relire les informations après une longue période, parce que les lecteurs et interfaces ont une durée de vie très limitée. Même une recopie systématique des supports ne garantit pas la continuité du processus, du fait des risques de perte d'information. [...] La conservation du document sur support papier*

---

<sup>47</sup> Cf. Alain GIFFARD et Michel RICHARD, *op. cit.*

*et/ou micrographique [...] est donc un aspect qui ne saura être résolu par les techniques informatiques.*<sup>48</sup>

Plutôt qu'à la substitution des techniques, c'est à une spécialisation des usages associés à chacune qui est envisagée<sup>49</sup>. Le microfilmage est destiné essentiellement à la conservation des documents, le format numérisé devenant le support de communication des documents aux lecteurs, que ce soit à l'écran ou sur papier.

En revanche, en matière d'accès à l'information, la numérisation est pleine de ressources. Elle libère les documents de leur «*matérialité originelle*»<sup>50</sup>, et les rend immédiatement accessibles à plusieurs usagers, en simultané si besoin est. Disponible "en ligne"<sup>51</sup> ou en CD-ROM, l'ouvrage numérique peut être communiqué sans avoir recours au personnel associé à cette fonction. La communication et la consultation est en libre accès, en quelque sorte. Les délais de consultation et de recherche bibliographique sont quasiment inexistantes. De plus, on peut accéder en tout temps, 24 heures sur 24, d'où que l'on veuille et pour aussi longtemps que l'on le désire, à tous les documents de la collection – sans avoir à attendre que le gardien du temple veuille s'occuper de nous, sans lui faire des sourires conciliants, sans grogner contre les usagers qui arrachent des pages (eh oui), raturent ou surlignent, ou... partent avec les documents! Certains regretteront la "convivialité" d'antan; d'autres se réjouiront de la "disponibilité" infinie des machines (limitée quelque peu par les capacités des réseaux de communication et les procédures de

---

<sup>48</sup> Catherine LELOUP, «Utilisation des techniques avancées de stockage et de transmission électronique pour une très grande bibliothèque», in Patrice CAHART et Michel MELOT, *Proposition pour une grande bibliothèque*, Paris, La documentation française, 1989, p. 136.

<sup>49</sup> Cf. Marcelle BEAUDIQUEZ et Yannick MAIGNIEN, *La politique de numérisation de la Bibliothèque nationale de France*, septembre 1994.

<sup>50</sup> L'expression est empruntée à Roger CHARTIER, *L'ordre des livres*, Paris, Alinéa, 1992.

<sup>51</sup> L'expression "en ligne" est la traduction maladroite mais commune de *on line*, désignant tous les services accessibles *via* les réseaux de télécommunication.

sécurité) et de la fidélité infinie de la page à l'original. La numérisation ne remplace pas le bibliothécaire; elle le démultiplie dans ses démarches répétitives.

La quatrième mission, l'aide à la lecture et l'écriture assistée par ordinateur, découle enfin de la numérisation. Cela a mené à la BNF un enjeu singulier: la création d'un outil spécialisé, le poste de lecture assistée par ordinateur (PLAO)<sup>52</sup>. Cet outil, entièrement nouveau et expérimental, constitue la part la plus innovante du système d'information<sup>53</sup>. Il dépasse le cadre de la recherche documentaire en ayant comme ambition de s'attarder à la lecture et à l'écriture elles-mêmes. Il devient un outil d'appropriation de la collection numérisée.

Chacun des quatre enjeux qui sous-tendent le programme de numérisation de la BNF mène à un dosage savant, en fonction de critères qui orientent le choix des documents à numériser. Par exemple, dans l'optique de la transmission à distance et de la préservation, le critère de rareté du document en bibliothèque est croisé avec celui de la demande potentielle. Pour la gestion de la communication, il faut privilégier les documents les plus demandés. Dans le cadre de la lecture assistée par ordinateur, le document doit pouvoir faire l'objet d'une lecture approfondie dans un environnement informatique. Dans le cas de la PLAO, c'est la nature du document et sa pertinence qui importent. Au croisement de ces critères surgit un «*archétype du livre à numériser*»:

*L'archétype du livre à numériser est représenté par une œuvre rare, susceptible d'être souvent demandée et bien adaptée au travail de lecture approfondie.*

*Cette rareté touche pour l'essentiel, à des textes anciens non ré-édités, ou aux éditions anciennes de textes disponibles, ou encore aux*

---

<sup>52</sup> La partie suivante est consacrée à sa description.

<sup>53</sup> Cf. Michel RICHARD, *loc. cit.*

*revues et périodiques dont les collections sont rares dans les bibliothèques françaises. [...]*

*Pour la gestion de la communication, ce sont les documents les plus demandés qu'il faut privilégier en tenant compte toutefois de la nature du document et de sa pertinence pour le travail informatique (des documents très structurés comme les dictionnaires posent de gros problèmes d'utilisation s'ils ne sont pas accompagnés de logiciels de navigation sophistiqués).<sup>54</sup>*

De plus, le contenu de la collection est guidé par une hypothèse de travail: il doit être cohérent, et non constitué uniquement sur le principe de la demande. L'utilisateur doit connaître *a priori* le contenu de la collection. Elle doit être une collection "visible". Le souci de cohérence relève du désir de permettre une «*appropriation approfondie*»<sup>55</sup> de la collection numérisée, que ce soit sur place, à l'aide des PLAO, ou à distance *via* les réseaux de communication, genre *Internet*.

De ces réflexions résulte concrètement une collection numérisée regroupant des textes fondamentaux, c'est-à-dire les "classiques" des disciplines les mieux représentées à la BN. De fait, la collection numérisée, qui est en passe d'être offerte au public dans les prochains mois, ressemble à un corpus de références constituant le fonds commun de travail des chercheurs et le cœur du patrimoine culturel que conserve la Bibliothèque. La collection est constituée d'œuvres d'auteurs classiques français et d'ouvrages de références – dictionnaires, almanachs, encyclopédies, etc. – en littérature, philosophie, histoire, sciences humaines, science politique, science juridique, science économique et histoire des sciences. Quelques périodiques enfin viennent aérer la collection, constituée essentiellement de monographies.

---

<sup>54</sup> Marcelle BEAUDIQUEZ et Yannick MAIGNIEN, *op. cit.*, p. 7.

<sup>55</sup> Yannick MAIGNIEN, «La constitution de la collection numérisée de la Bibliothèque de France: vers un nouvel encyclopédisme?», communication au colloque *La nouvelle technologie au service de la littérature*, Oxford, 1-3 octobre 1993.

Pour exemple<sup>56</sup>, le corpus d'histoire des sciences regroupe (en 1993) environ 400 titres, choisis dans la vaste période entre l'Antiquité et... le XX<sup>e</sup> siècle. Il comprend entre autres des œuvres d'Archimède, Euclide, Hippocrate, Ptolémée, Al-Fakhri, Brahé, Copernic, Vinci, Bernoulli, Galilée, Leibniz, Lavoisier, Ampère, Arago, Lamarck, Volta, de Broglie, Einstein, Koyré, Peirce, Borel, Heisenberg, etc. Quelques biographies scientifiques émaillent également la collection, ainsi que des études récentes sur une partie des œuvres ou des essais historiques et philosophiques sur la discipline. Et pour l'actualité des débats, on trouve quelques *Comptes rendus et mémoires de l'Académie des sciences*, *Philosophical Transactions of the Royal Society*, etc. Mais pour ce qui est de l'œcuménisme scientifique, on repassera: le fonds est d'abord spécialisé en sciences pures!<sup>57</sup>

Mc Luhan aurait peut-être tiré la conclusion de cet exemple que le «*médium est le message*»<sup>58</sup>: aux particularités techniques coïncident une spécificité du contenu. Les concepteurs préfèrent parler d'une appropriation de la collection par la cohérence intellectuelle. Le PLAO découle aussi de cette volonté.

## D. LES POSTES DE LECTURE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR

La collection numérisée de la BNF et le poste de lecture assistée par ordinateur entretiennent en effet un lien congénital, celui que l'on trouve souvent entre

---

<sup>56</sup> Michel RICHARD, *loc. cit.*

<sup>57</sup> Dans l'intention de développer une collection numérisée complète, la BNF s'associe avec des pôles d'excellence appelés des pôles associés qui sont des bibliothèques spécialisées. Dans le cadre du programme de numérisation, la BNF souhaite numériser une partie des collections de ces pôles et distribuer le PLAO dans ces institutions. Nous ne nous sommes pas étendu sur cet aspect, constatant son état d'avancement encore peu développé.

<sup>58</sup> Marshall MC LUHAN, *Pour comprendre les média – Les prolongements technologiques de l'homme*, Paris, Mame & Seuil, coll. «Point», (1964) 1977, pp. 25-40.

le contenu d'une collection et son contenant. Le caractère original de la collection n'est pas le reflet de la seule ambition de créer un outil pour la consultation des documents. Dans l'optique de ses concepteurs, le PLAO doit servir un *nouveau* type de lecture et un *nouveau* contexte d'écriture<sup>59</sup>. Les multiples possibilités offertes par l'informatique sont valorisées dans une collection "enrichie":

*Dès aujourd'hui – spécialement dans le domaine du travail intellectuel – les micro-ordinateurs se caractérisent par une grande richesse de fonctions, souvent contradictoire avec la pauvreté relative de l'information qu'ils ont à traiter.*

*Numériser, c'est-à-dire produire sur un support électronique un fonds consistant d'ouvrages est nécessaire non seulement pour que la consultation à distance soit une réalité, mais aussi pour que la lecture assistée par ordinateur se développe dans des conditions comparables à la lecture traditionnelle<sup>60</sup>.*

Développé pour une lecture savante<sup>61</sup>, c'est-à-dire pour le public des chercheurs, le PLAO autorise un nouvel accès aux textes fondamentaux qui constituent la collection numérisée. Il ne s'agit plus seulement de faire du traitement de texte

---

<sup>59</sup> Cf. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Les postes de lecture assistée par ordinateur à la Bibliothèque de France, rapport d'activité et recommandation du groupe de travail*, janvier 1990.

<sup>60</sup> Alain GIFFARD, «Transmettre à distance et dans le temps», *Réseaux*, n° 4, mai-juin 1990, p. 13.

<sup>61</sup> Une lecture savante est définie aux forceps par Jacques Virbel comme «une lecture de fréquentation et d'appropriation, qui dans son principe et malgré ses analogies de surface, ne revient pas à la consultation classique d'une base de données textuelles. C'est en effet une lecture qui s'inscrit dans le long terme, qui constitue un parcours individualisé. C'est une lecture attentive, d'inspection et d'observation scrutative des contenus, des structures, des formes, du lexique: mais c'est aussi dans le même temps une lecture d'exploration. C'est enfin une lecture qui engendre une intense activité de rédaction.» Cf. «La lecture assistée par ordinateur et la station de lecture de la Bibliothèque de France», in A. VUILLEMAIN, *Les banques de données littéraires*, Paris, Pulim, 1993, p. 22.

traditionnel (copier-coller, mise en pages, etc.) mais bien d'ouvrir la possibilité d'une analyse textuelle.

Les PLAO visent à permettre à l'utilisateur un nombre impressionnant de choses<sup>62</sup>:

- 1° d'obtenir en location un ordinateur individuel, lié à la banque de données de la BNF et à des banques de données externes, qui permet une lecture et une écriture "assistées";
- 2° d'accéder aux catalogues, puis à la collection numérique, de la lire rapidement et de sélectionner les textes désirés;
- 3° de modifier le contenu de la collection numérisée en l'augmentant (pouvoir demander la numérisation de textes de la Bibliothèque, voire de textes extérieurs au fonds traditionnel);
- 4° de télécharger les ouvrages choisis et travailler indistinctement en mode "texte" ou en mode "image" (en passant de l'un à l'autre au besoin grâce à un logiciel de reconnaissance de caractères);
- 5° de lire les textes téléchargés à son rythme, pouvoir les annoter (oui! non!), retrouver facilement lesdites annotations (où ai-je relevé que Saint-Just avait dit la même chose?), surligner (rouge pour les jugements de valeur, vert pour les définitions, etc.), structurer (numéroter, séparer en parties, raturer), indexer (accrocher à certains mots une étiquette invisible qui permet ensuite de les trier, et d'en faire une table d'indexation), créer des liens hypertextes (un double-clic sur le mot *Indépendance* me renvoie automatiquement à *Québec*),
- 6° de retravailler les textes à sa guise, à l'aide de logiciels de traitement de texte évolués et de publication assistée par ordinateur (PAO ou *desk-*

---

<sup>62</sup> Pour le détail de ces fonctions, voir l'article de Jacques VIRBEL, *loc. cit.*

*top publishing*); de les imprimer sur tout support (papier, transparents, diapositives) ou de les transférer;

- 7° d'organiser les textes en base de données (une fiche par chapitre, une autre fiche par personnage, une dernière par ouvrage), de manière graphique (organigrammes, arbres généalogiques, histogramme) ou textuelle (comparaisons inter- ou intra-textuelles, en lien avec les thésaurii, dictionnaires et autres ouvrages de référence);
- 8° de communiquer par courrier électronique avec l'administration de la BNF et les autres utilisateurs; de participer à des sessions de travail coopératif; d'accéder aux sites d'information (tableaux d'affichage électronique, fora<sup>63</sup>).

Bref, il n'est quasiment rien que le PLAO ne puisse pas faire<sup>64</sup> (sur papier tout du moins). Ainsi, pure spéculation, une chercheuse en histoire des sciences pourrait comparer le taux d'apparition du mot "force" dans les textes d'Archimède, de Bernoulli et d'Einstein, en déduire une loi de cooccurrence basée sur les  $\chi^2$  en fonction des contextes sémantiques, relever dans un fichier les passages les plus marquants pour défendre cette thèse, envoyer les données à Montréal à un collègue, imprimer le texte sur un transparent, et les graphiques sur une diapositive! Comment ne pas applaudir devant un tel programme? On dirait que tout est possible. Or, en informatique, il suffit rarement de rendre les choses possible; ici, à peine quelques écueils n'ont *pas* été évités:

- quelle compatibilité avec les logiciels commerciaux des utilisateurs? (malgré le discours sur la "portabilité", "exporter" des données d'un lo-

---

<sup>63</sup> Pluriel de forum, en vogue dans les cyber-milieus. . .

<sup>64</sup> Notons que Microsoft a mis dix ans pour arriver à un résultat inférieur et très partiel (Microsoft Office), malgré une position quasi monopolistique et des millions de dollars investis en bancs d'essais.

giciel à un autre, c'est toujours la croix et la bannière... les disquettes qui déraillent, les accents qui sautent, la mise en pages qui grippe)

- quelle formation à la mise en pages? (mais qui voudra apprendre un logiciel de mise en pages inconnu? et qui voudra payer le prix de location du PLAO si des logiciels commerciaux permettent de faire mieux, plus vite et au calme?)
- quelle formation à la gestion de base de données? (*idem* pour la notoriété, le coût et le calme)
- quelle formation au travail coopératif? (*idem* pour notoriété, coût et calme)
- quelle formation aux statistiques? (*idem* pour notoriété, coût et calme)
- quelle formation aux possibilités graphiques? (*idem* pour notoriété, coût et calme)

En 1997, près de 70 PLAO<sup>65</sup> seront mis à la disposition des chercheurs. Côté technique, ce sont des micro-ordinateurs<sup>66</sup> dotés de disques durs de plusieurs centaines de méga-octets<sup>67</sup>. Dotés de périphériques d'entrée et de sortie (scanner, lecteur de CD-ROM, imprimantes, écran haute définition, "modem"<sup>68</sup>, etc.), ils

---

<sup>65</sup> Cette description du PLAO s'inspire de deux articles. Jacques VIRBEL, *op. cit.*; et Michel RICHARD, «Le programme de numérisation de la Bibliothèque de France», *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 38, n° 3, 1993.

<sup>66</sup> Deux prototypes ont été testés, l'un de marque NEXT sous système UNIX, l'autre de marque SUN, cf. N. M., «PLAO: débat entre chercheurs et informaticiens», *Archimag*, n°63, avril 1993, p. 5.

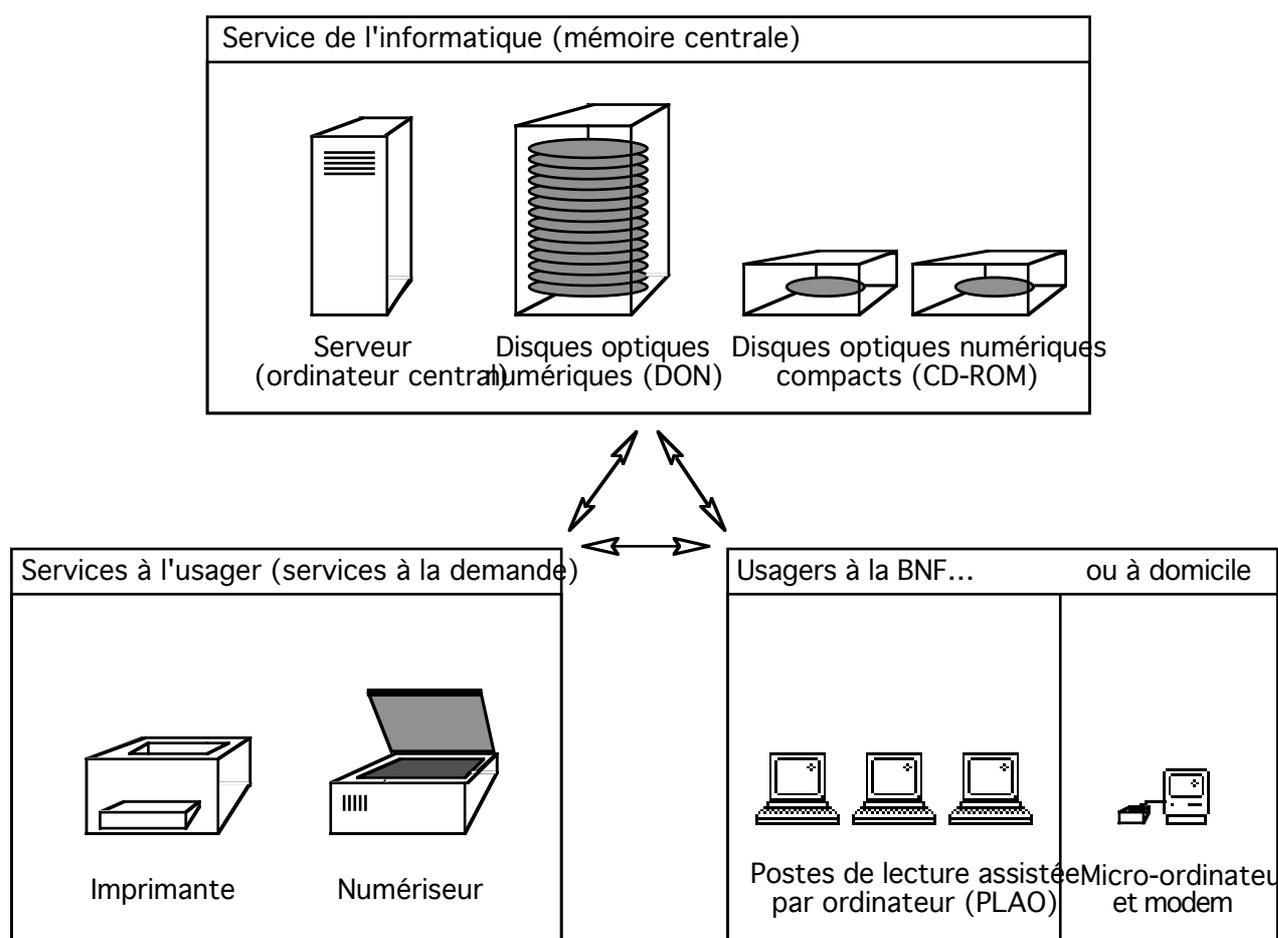
<sup>67</sup> Un méga-octet, ou Mo, représente près d'un million de caractères, soit 666 pages de texte.

<sup>68</sup> Acronyme formé «avec les trois premières lettres des deux mots "MODulateur" et "DÉModulateur". (...) Dans les réseaux, les modems assurent les raccordements entre les ordinateurs et les lignes de transmission en effectuant les transcodages et les synchronisa-



comportent des logiciels de lecture assistée et de reconnaissance de caractères. Enfin, ils sont intégrés au système d'information de la Bibliothèque, c'est-à-dire qu'ils peuvent communiquer avec les ordinateurs centraux (*cf.* Figure 3).

Figure 3  
Flux d'informations à la BNF



Quel budget pour la réalisation d'un tel outil? La moitié du budget attribué à la numérisation des textes, soit 50 millions de francs, a été débloquée. Et sachant

*tions nécessaires.*» (Simon NORA & Alain MINC, *L'informatisation de la société*, Paris, [La documentation française] Seuil, coll. «Points politique», 1978, p. 151.)

que cela représente beaucoup d'argent, on a testé les prototypes en banc d'essai. Une seule fois, et avec sept personnes<sup>69</sup>! Si l'on rapporte le nombre de ces cobayes au budget total (100 millions du programme de numérisation + 50 millions du programme de PLAO), l'avis de chaque lecteur du banc d'essai a donc pesé plus de 20 millions de francs. Très lourde responsabilité sur quelques frères épaules...

Mais dans le paysage des technologies documentaires, le PLAO est un pari à la fois sur l'évolution technologique et sur les usages du texte électronique. Œuvre visionnaire, le PLAO se veut un outil d'appropriation de la collection numérisée qui va bien au-delà de la recherche documentaire en s'intéressant à la lecture elle-même. Il contribue à rendre possible cette bibliothèque d'un «*genre entièrement nouveau*» annoncée par François Mitterrand, qui avait en tête toute autre chose pourtant (l'accès à distance). Dépassement ou engouement, le PLAO devient lui-même un enjeu: «*La nouveauté – technique – du projet tient à la conception du réseau et au programme de lecture assistée par ordinateur*», annonce un responsable de l'informatique en 1990<sup>70</sup>. En réalité, le développement du réseau, c'est-à-dire le souci de rendre la collection numérisée accessible à distance, pose plus de problèmes que la lecture assistée par ordinateur!

---

<sup>69</sup> Jean GATTÉGNO, *op. cit.*, p. 187; Alain GIFFARD, entretien, 7 mars 1995; et LEPLAY FONTANA & ROYO (*op. cit.*, p. 96) parlent d'un test, effectué en mars 1990, «*à l'aide de produits (environnements matériel et logiciel) existant déjà sur le marché et proches de la configuration prévue*» auprès d'une foule de *neuf* chercheurs. Il s'agissait d'un test sur des micro-ordinateurs Macintosh, pendant «*plusieurs semaines*» (F. CHAHUNEAU, C. LÉCLUSE, B. STIEGLER, & J. VIRBEL, «Prototyping the Ultimate Tool for Scholarly Qualitative Research on Text», communication, *Huitième conférence annuelle du UW Centre for the New Oxford English Dictionary and Text Research* [Waterloo], 20 octobre 1992). Dans le privé, les logiciels commerciaux sont testés sur plusieurs centaines d'utilisateurs, toutes origines et tous niveaux d'éducation confondus, même après la sortie des produits (donnant naissance à des versions 1.0, 1.1, 1.2, etc., source importante de revenus annexes).

<sup>70</sup> Cf. Alain GIFFARD, *op. cit.*, p. 12.

\*

\*      \*

Les mues subtiles qui ont caractérisé le développement de la collection numérisée de la BNF en font, à l'heure actuelle, un projet fort différent des ambitions qu'il portait. Le rêve d'une bibliothèque immatérielle et accessible à distance est reporté *sine die*. C'est d'abord le développement d'une «nouvelle technologie culturelle»<sup>71</sup> qui qualifie plus adéquatement et plus originalement aussi la collection numérisée de la nouvelle Bibliothèque nationale. Une revue américaine annonce en 1991 que la télétransmission des documents est la prochaine étape dans la modernisation des bibliothèques. Ce n'est cependant pas la dernière<sup>72</sup>. La BNF intervertit progressivement cet ordre.

Pourquoi et comment se produit ce changement? La deuxième partie fait la lumière sur les mécanismes par lesquels est survenue cette évolution. En effet, ce n'est pas tant de l'évolution d'un projet dont nous nous étonnons que du processus et des mécanismes qui contribuent à son dynamisme dans un contexte particulier.

Celui-ci est mis en scène avant d'attaquer la deuxième partie. Car si la face la plus connue de la BNF, celle qui a été fortement médiatisée, dévoile une certaine dynamique d'évolution, d'autres aspects du projet, dont les analyses ont été moins prolifiques, illustrent d'autres mécanismes. Le chapitre suivant décrit d'abord la dynamique des grandes controverses médiatisées.

---

<sup>71</sup> L'expression est emprunté à Alain GIFFARD, «Culture et éducation: l'invention d'un médium», in Régis DEBRAY (sous dir.) *La France à l'exposition universelle (Séville 1992)*, Paris, Flammarion, 1992.

<sup>72</sup> Marilyn GELL MASON, «Library Automation: the Next Wave», *Library Administration & Management*, vol. 15, n° 1, hiver 1991.

## LES CONTROVERSES MÉDIATISÉES

---

Bien que fer de lance du projet présidentiel, le programme de numérisation des imprimés de la Bibliothèque nationale de France n'est pourtant qu'une goutte d'eau dans l'océan politique et budgétaire du projet. L'analyse du contexte, dans lequel s'insère le Programme, permet de mieux comprendre la logique de son développement en même temps qu'il en dévoile les particularités.

Or, sous certains côtés, la précision des contours de la Bibliothèque ne se fait pas sans heurt. Développé dans un souci de rapidité du déroulement, le projet de la BNF a évolué dans le sens d'une immense centralisation des décisions au niveau des autorités publiques, quelquefois plus sensibles aux controverses médiatiques qu'aux recommandations des commissions d'experts. L'analyse des grands débats médiatisés qui ont accompagné l'évolution du projet le confirme.

Après avoir rappelé brièvement les origines de la BNF, ce chapitre décrit l'évolution des aspects de la césure chronologique, de l'architecture et de l'accueil des publics: trois caractéristiques de la Bibliothèque marquées par la controverse.

### A. UNE INITIATIVE VENUE D'EN HAUT

---

Aujourd'hui, cela fait sept ans depuis que François Mitterrand a annoncé<sup>73</sup> la création d'une bibliothèque *«qui puisse prendre en compte toutes les données du*

---

<sup>73</sup> Symbole? L'annonce a été faite le 14 juillet 1988, à la télévision, lors de l'entretien avec Yves Mourousi, star du journalisme, à une heure de grande écoute, avec décorum et cérémonial.

*savoir dans toutes les disciplines, et qui puisse communiquer ce savoir à l'ensemble de ceux qui cherchent, ceux qui étudient, ceux qui ont besoin d'apprendre*<sup>74</sup>. L'ambition du Président de la République dépasse celle d'un unique soutien aux besoins urgents des bibliothèques universitaires.

La volonté politique donne une direction au changement en *«la création d'une très grande bibliothèque, d'un type entièrement nouveau»*<sup>75</sup>. Inscrite dans le cadre des Grands travaux, le Président précise que la bibliothèque doit *«couvrir tous les champs de la connaissance, être à la disposition de tous, utiliser les technologies les plus modernes de transmission de données, pouvoir être consultée à distance et entrer en relation avec d'autres bibliothèques européennes»*<sup>76</sup>.

L'idée d'une bibliothèque, où la technologie occupe une place centrale, est celle de Jacques Attali. Celui-ci, conseiller spécial de François Mitterrand, lui recommande, dès le lendemain de son élection, *«de consacrer son second septennat à la réalisation d'un seul Grand Projet qui témoignerait de son amour des livres, intégrerait de hautes technologies et serait tourné vers la province»*<sup>77</sup>. Au moment où débute le projet NUMÉRIS<sup>78</sup>, le conseiller a en tête une bibliothèque immatérielle, constituée d'ordinateurs, consultable à distance et multimédia.

---

<sup>74</sup> François MITTERRAND, *Lettre au Premier ministre*, août 1988, fac-similé, in CAHART & MELOT, *op. cit.*, p. IV.

<sup>75</sup> *Ibid.*

<sup>76</sup> *Ibid.*

<sup>77</sup> Thierry GANDILLOT, «La bibliothèque du président qui aimait les livres», *Le Nouvel observateur*, n° 1586, 30 mars 1995, pp. 91-92.

<sup>78</sup> NUMÉRIS est le nom commercial d'un RNIS (réseau numérique à intégration de services). C'est une sorte de ligne téléphonique à grand débit. Cela permet la transmission sans difficulté des documents gourmands en information: images fixes, et plus encore images animées (le visio-  
phone par exemple, ou les vidéoconférences), ainsi que tout document numérisé.

Les ambitions générales du projet sont annoncées. Le Président, dans une lettre au Premier ministre Michel Rocard, demande que l'on confie une mission d'étude à Patrice Cahart et Michel Melot, respectivement Directeur des Monnaies et médailles à la Bibliothèque nationale et Directeur de la Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou. Cette mission a pour but d'

*éclairer les pouvoirs publics sur la fonction, la localisation, l'organisation de cette Bibliothèque nouvelle et sur son articulation avec la Bibliothèque nationale, les autres bibliothèques du pays et les grandes bibliothèques européennes.*<sup>79</sup>

Les recommandations des rapporteurs sont conformes aux grandes lignes souhaitées par François Mitterrand et sont, pour une grande partie mais certaines sont remises en cause, à la base des orientations actuelles de la BNF.

La Bibliothèque subit plusieurs mutations institutionnelles avant de devenir la Bibliothèque nationale de France... En janvier 1989, tout d'abord, est créée une Association pour la Bibliothèque de France, chargée de favoriser la conception et de préparer la réalisation de la nouvelle Bibliothèque. Composée de huit personnes, elle élabore l'*Esquisse de programme* de la Bibliothèque de France, organise le concours d'architecture et lance les premières études pour définir la Bibliothèque. Elle laisse la place le 31 décembre à l'Établissement Public de la Bibliothèque de France (ÉPBF) créé par décret en octobre. Sous la tutelle du Ministre chargé des Grands travaux et du Bicentenaire, l'ÉPBF doit concevoir la Bibliothèque, la construire, préparer son ouverture au public, acquérir une partie des ouvrages ou des documents et situer la Bibliothèque dans un réseau documentaire coopératif. Mais en réalité la tutelle est double: le Ministre de la culture et le Secrétaire d'État aux Grands travaux. Puis, lors de la seconde cohabitation, l'ÉPBF fusionne avec la BN le 3 janvier 1994, donnant naissance enfin à la BNF. Celle-ci est placée sous la tutelle du Ministre de la culture.

---

<sup>79</sup> François MITTERRAND, *op. cit.*

Les relations d'autorité entre les établissements successifs et les tutelles administratives – les ministères, les secrétariats d'État, l'Élysée –, de même que les directives présidentielles, prennent à certains moments plus ou moins d'importance. Jusqu'à la période de la seconde "cohabitation" – 1993-1995 –, c'est la Présidence de la République qui pilote le projet, en rappelant les objectifs initiaux ou en prenant elle-même les décisions de dernière instance. L'ÉPBF mène des études internes, des groupes de travail thématiques et confie des études à des organismes extérieurs. Interface institutionnelle entre les autorités administratives et le public, et chargé de la réalisation de la Bibliothèque, l'ÉPBF tente de rester dans le cadre du conseil, de la recommandation. Mais clairement, l'Établissement propose et les autorités politiques disposent:

*La position de l'Établissement public, en ce domaine, a toujours été claire: une commande a été passée, qui est en effet ambitieuse; son coût doit être chiffré; aux pouvoirs publics, ensuite, de dire s'il est excessif et, en ce cas, sur quels postes il convient de faire porter les économies. Mais ce n'est pas le rôle de l'Établissement public constructeur de se substituer à ceux qui sont responsables devant les électeurs et de choisir lui-même de supprimer telle ou telle partie de commande. Il a été invité à faire une grande, une belle, bibliothèque, sans doute parce que le Président de la République, et le gouvernement avec lui, considérait à la fois que les chercheurs le méritaient – seraient-ils moins précieux pour le développement du pays que les amateurs d'opéra ou de tableaux? – et qu'il n'était pas contraire à une politique de démocratisation culturelle de faire bénéficier une partie importante de la population de ce nouvel équipement. À lui de proposer. Aux politiques de trancher<sup>80</sup>.*

Avec le temps et les polémiques, l'ÉPBF est dessaisi du projet, de telle sorte que «toutes les décisions sujettes à contestation sont soumises à d'autres ins-

---

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 125.

*tances*»<sup>81</sup>. Avec la cohabitation, la dichotomie BN et ÉPBF, la distinction entre deux visions ancienne et moderne est terminée. Les deux institutions sont regroupées au sein de la nouvelle équipe de la BNF.

Tableau 1  
Des prémisses à la création de l'ÉPBF

---

2 janvier 1987	Rapport demandé sur la situation de la BN par le Ministre de la culture.
juin 1987	Remise du rapport (Beck).
13 avril 1988	Adoption d'un projet d'agrandissement et de modernisation de la BN par le Gouvernement.
14 juillet 1988	Proposition par la Présidence de la République de créer une bibliothèque de prestige.
août 1988	Rapport demandé sur la nouvelle bibliothèque à un administrateur de la BN et au directeur de la Bibliothèque publique d'information (Centre Beaubourg), par la Présidence de la République.
30 novembre 1988	Remise du rapport Cahart-Melot.
janvier 1989	Création d'une Association pour la Bibliothèque de France. Élaboration d'une <i>Esquisse de programme</i> de la Bibliothèque de France. Organisation du concours d'architecture.
octobre 1989	Création de l'Établissement Public de la Bibliothèque de France, par décret.
31 décembre 1989	L'Association pour la Bibliothèque de France laisse la place à l'Établissement Public de la Bibliothèque de France (ÉPBF)

---

C'est précisément pendant la période qui précède la seconde cohabitation qu'ont lieu les débats, maintenant célèbres, sur le projet de la nouvelle Bibliothèque nationale. À travers ces débats, se dessine un projet différent de ce qui a été décidé au départ par le Président de la République.

---

<sup>81</sup> Michel BOISSET, «La Bibliothèque de France, le dernier des Grands travaux de l'actuel septennat», *Le Rotarien*, mars 1994, p. 43.

## B. TROIS GRANDS DÉBATS

---

Trois grands débats sur la Bibliothèque nationale de France sont survenus. Les mêmes acteurs les animent. Dans l'arène de ces polémiques apparaissent en effet les autorités publiques qui décident des grandes orientations du projet. Le Président de la République est la figure la plus représentative de ce groupe, constitué aussi des ministres et conseillers politiques. Prennent part aussi à certains débats les membres de l'établissement public chargé de réaliser la BNF et qui recommandent aux autorités de tutelles des choix sans toutefois les décider. Sous la présidence du journaliste Dominique Jamet, l'équipe de l'ÉPBF attire facilement les critiques d'un groupe d'intellectuels qui lui est hostile. Ce groupe craint en effet que l'équipe ne s'oppose à défendre l'élite intellectuelle et favorise, au contraire, une bibliothèque "grand public". Ainsi, ce troisième groupe, celui des lecteurs de la Bibliothèque nationale, que Jean Gattégno identifie comme le groupe des historiens ultramédiatisés, fait entendre son opposition à certaines orientations. Les autorités publiques, sensibles aux controverses médiatisées et aux revendications des intellectuels, révisent quelquefois leurs décisions.

D'autres acteurs interviennent aussi dans l'évolution de la Bibliothèque. Ce sont par exemple les commissions, les groupes de travail et leurs rapporteurs, etc. Dans les grands débats publics, ou bien les recommandations sont remises en cause par le groupe de pression des intellectuels, ou bien les recommandations sont commandées par le Président pour apaiser les polémiques. Mais la décision d'appliquer ou non les conseils des commissions d'experts, de céder ou non aux revendications des lecteurs de la BN «dotés d'une ancienneté canonique»<sup>82</sup>, appartient, en dernière instance, au Président de la République.

---

<sup>82</sup> L'expression est reprise de Christian BAUDELLOT et Claire VERRY, «Profession: lecteur?», *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 39, n° 4, 1994.

## 1. Un projet “rattrapé” par la BN

Quatre mois après l’annonce du Président, le projet de la future BNF évolue déjà. Pensés par d’autres acteurs que le Président et ses conseillers, les contours du projet se précisent, quelquefois dans la confrontation de conceptions divergentes, que tranche en dernière instance le Président.

Avec la remise du rapport Cahart-Melot en novembre 1988, demandé par le Président de la République, le discours des professionnels œuvrant dans les bibliothèques domine. Ces derniers apprécient mollement l’idée d’une n-ième bibliothèque, fût-elle de grand prestige. Ils n’ont qu’une idée en tête, le développement de la vénérable Bibliothèque nationale. À leurs yeux, la *très grande bibliothèque* doit devenir la nouvelle Bibliothèque nationale.

Or il s’agit là d’une réorientation du projet. Rien dans les élaborations initiales – les réflexions de Jacques Attali, l’annonce de François Mitterrand à la télévision, ou la lettre du Président de la République au Premier ministre Michel Rocard – ne destinait l’actuelle BNF à devenir la Bibliothèque nationale<sup>83</sup>. Elle était une *autre* bibliothèque. Cette orientation intrigue les professionnels du livre, qui s’étonnent «*qu’il ne s’agisse pas d’abord de répondre aux dysfonctionnements (sic) attestés de la Bibliothèque nationale*»<sup>84</sup>. Avec le rapport Cahart-Melot<sup>85</sup>, la po-

---

<sup>83</sup> Cf. Jean GATTÉGNO, *op. cit.*

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 17. L’étonnement des professionnels est le fruit d’une longue histoire. Depuis 1981, des efforts ont été déployés pour régler les dysfonctionnements de la Bibliothèque nationale. Mais les problèmes persistent: manque de place de lecture, magasins saturés, etc. Jusqu’en 1988, les rapports sur la BN se succèdent et s’empilent. Soudain, un ministre de la culture, François Léotard, déclare sa faveur pour une BN *bis*, proposition de Le Roy Ladurie, alors administrateur général de la BN. Les élections présidentielles sont déclenchées, l’idée reste en suspens.

<sup>85</sup> Patrice CAHART et Michel MELOT, *Propositions pour une grande bibliothèque – Rapport au Premier ministre*, Paris, La documentation française, juillet 1989. Il s’agit du premier rapport réalisé après l’annonce de François Mitterrand. Ce rapport est à l’origine des orientations prises à la BNF. Il a été remis au Premier ministre en novembre 1988.

sition des professionnels du livre s'affirme: la *très grande bibliothèque* doit être la nouvelle BN.

Dans cette optique, les auteurs des *Propositions pour une grande bibliothèque* évaluent qu'il faut ou bien déménager tout le contenu de la BN, ou bien conserver une partie des collections rue de Richelieu et établir un deuxième site. Cette option, pour les rapporteurs, permet aux lecteurs attachés à la salle de lecture conçue par Henri Labrousse de s'y retrouver. De plus, elle limite les changements imposés au personnel, évite le gigantisme, permet des coûts de construction moindres et évite le lourd déménagement de 11 millions de volumes<sup>86</sup>. C'est cette deuxième option que les rapporteurs proposent: un double site avec une unité administrative commune. Le partage des collections entre les deux sites est établi en fonction d'une "césure" chronologique placée à l'année 1945. Les documents publiés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1945 restent rue de Richelieu, ceux publiés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1945 sont déménagés au nouveau site.

Cette hypothèse est maintenue jusqu'en août 1989. Or, à partir de la fin de l'année 1988, la presse commence à rendre compte plus précisément du contenu du rapport Cahart-Melot. À propos de la question de la coupure chronologique, il existe aussi des partisans du déménagement de la totalité des collections<sup>87</sup>.

Le débat explose quelques mois après. Tout à la fois, le contenu et la mise en œuvre du projet sont remis en cause. En juin 1989, Jacques Julliard, directeur d'étude à l'ÉHESS, dans sa «Chronique» du *Nouvel Observateur* demande à François Mitterrand de ne pas donner suite à la coupure chronologique qu'il qualifie d'«*attentat épistémologique contre l'unité de l'Esprit*»<sup>88</sup>. La revue *Le Débat*<sup>89</sup> est un

---

<sup>86</sup> *Ibid.*

<sup>87</sup> Cf. Anne PONS, «La grande bibliothèque de papier», *L'Express*, 31 mars 1989.

<sup>88</sup> Jacques JULLIARD, «Monsieur le Président...», *Le Nouvel observateur*, 22-28 juin 1989.

autre lieu de rendez-vous critique, principalement des personnalités de l'*intelligentsia* opposées à la césure. L'historien Krzysztof Pomian intitule un article «Les abattoirs de la mémoire?» et déplore le manque d'intérêt porté aux usagers. Il démontre à l'aide d'une argumentation élaborée que l'option de la césure convient certes aux gestionnaires mais pas aux lecteurs. À leur tour, dans une *Lettre ouverte au président de la République*, des chercheurs français et étrangers contribuent à remettre en cause l'idée de coupure chronologique. Ils regrettent que les représentants des usagers de la BN et des associations de lecteurs n'aient pas été conviés à participer aux premières élaborations du programme. S'allient enfin aux tenants de la contestation des conservateurs de la BN; pour eux, la césure est un «*non-sens du point de vue de la démarche intellectuelle d'un chercheur*»<sup>90</sup>.

Le Ministre de la culture, Jack Lang, ne laisse pas longtemps durer la polémique et réagit. En août, il annonce qu'une nouvelle hypothèse de travail, privilégiée par François Mitterrand, est celle du déménagement de la totalité de la collection des imprimés.

La BNF devient l'héritière de trois secteurs de la BN: le département des livres imprimés, incluant la réserve des livres rares et précieux, le département des périodiques et le département de la phonothèque et de l'audiovisuel. Quand il faudra déménager, à partir du printemps 1996 et pendant 18 mois (tout est déjà prévu!<sup>91</sup>), il faudra donc emballer-transporter-déballer-ranger:

- 10 000 000 d'ouvrages (dont 850 000 seront en libre accès),

---

<sup>89</sup> Cf. le dossier spécial «Quelle "très grande bibliothèque"», *Le Débat*, n° 55, mai-août 1989, où les personnes intéressées sont invitées à prendre la parole.

<sup>90</sup> Cité par Emmanuel DE ROUX, «Un avenir bancal», *Le Monde*, 12 juillet 1989. L'article d'Emmanuel de Roux est une synthèse des oppositions autour de la césure.

<sup>91</sup> Six équipes de déménageurs, 80 000 boîtes, 10 camions... BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Inauguration du bâtiment de la Bibliothèque nationale de France à Tolbiac*, dossier de presse, 28 mars 1995, p. 9

- 350 000 titres de périodiques,
- 1 000 000 environ de microfilms et microfiches,
- 600 000 heures de documents sonores, 80 000 heures de documents audiovisuels, et 1 200 000 images<sup>92</sup>.

Par la même occasion, la BNF hérite des missions de la BN: conserver, cataloguer, communiquer et valoriser des collections enrichies par le Dépôt légal et les acquisitions. Qu'advient-il du site de la rue Richelieu? Il ne restera pas inactif; au contraire il regroupera toutes les collections spécialisées<sup>93</sup>:

- 1° les manuscrits (3 160 000 volumes et recueils);
- 2° les estampes et photographies (11 000 000 d'estampes, gravures et clichés);
- 3° les cartes et plans (880 000 documents cartographiques et... globes);
- 4° les cahiers de musique (2 150 000 pièces et recueils);
- 5° les monnaies, médailles et antiques (570 000 pièces et objets);
- 6° les arts du spectacle (6 700 000 affiches, photos, manuscrits, maquettes).

Les futures collections de la BNF se retrouvent dans un nouveau bâtiment. Celui-ci n'échappe pas non plus à la controverse. Celle-ci mobilisera davantage d'acteurs sans pour autant amener d'importants changements!

---

<sup>92</sup> *Ibid.*, p. 8

<sup>93</sup> *Ibid.*

## 2. La Bibliothèque et ses murs

Aux débats sur la césure succède une controverse sur le projet architectural. Le projet de Dominique Perrault, choisi par le Président de la République, est vilipendé par une communauté intellectuelle constituée de lecteurs de la Bibliothèque nationale, de conservateurs et d'administrateurs de bibliothèques. Des personnalités étrangères font aussi *lobby*. Une commission est instituée, demandée par le Président... Bref, l'accouchement n'est pas sans douleurs.

Le projet architectural naît en trois étapes: d'abord, un appel de candidature en février 1989, sous la forme d'un "concours international d'idées". Deux cent quarante-quatre projets – 139 étrangers et 105 français – sont reçus mais seuls vingt, soit moins d'un sur dix, sont retenus par un comité de sélection. Ils reçoivent une esquisse de programme pour leur permettre de préciser leur projet. Les vingt projets passent ensuite, le 17 juillet, à l'examen d'une commission technique composée d'architectes, de conservateurs de bibliothèque, de représentants de l'État, de la Ville de Paris et de la SNCF<sup>94</sup>. Enfin, les 25 et 26 juillet, un jury international d'architecture composée de 17 personnes dont neuf étrangers et huit Français retient quatre projets possibles. Le jury souligne cependant sa préférence pour celui de Dominique Perrault, choix entériné en dernier lieu par François Mitterrand, le 21 août. Le concept du bâtiment est le suivant:

*Le concept général est celui d'un bâtiment rectangulaire entouré de quatre tours (79 m), et évidé en son centre pour accueillir un grand jardin (200 x 50 m). Les salles de lecture sont séparées en deux réparties en deux niveaux; l'un le haut-de-jardin, accessible au grand public et constitué de collections en libre accès, l'autre, le rez-*

---

<sup>94</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Rapport sur la Bibliothèque de France*, p. 6.

*de-jardin, destiné à la consultation de la collection patrimoniale et réservé aux chercheurs.*<sup>95</sup>

Dans le processus de sélection toutefois «*les remarques de la commission technique sur la fonctionnalité des différents projets ne furent jamais prises en compte par le jury qui se détermina essentiellement sur des critères urbanistiques et esthétiques*»<sup>96</sup>. Mais, même aux yeux des bibliothécaires, le défaut fonctionnel du stockage de livre dans des tours ne remet pas en cause les qualités urbaines et esthétiques du projet de Dominique Perrault. Il présente en plus l'avantage majeur d'une grande souplesse d'aménagement<sup>97</sup>.

Car la souplesse s'impose comme une qualité nécessaire. La démarche classique aurait consisté d'abord à élaborer un programme complet ensuite à concevoir un projet architectural. Mais le Président désire rendre le projet irréversible: il voit venir une "cohabitation" politique qui serait susceptible de remettre en cause le projet ou la réalisation du bâtiment. Le Secrétaire d'État aux Grands travaux, Émile Biasini, en qui le Président met toute sa confiance pour la réalisation du bâtiment, décide donc de faire évoluer ensemble programme et projet architectural, le contenu et le contenant, afin de ne pas se laisser "coincer" par la contrainte temporelle.

À peine l'architecture du «*plus monumental et du plus cher des Grands travaux*»<sup>98</sup> est-elle choisie que fuse le feu des critiques. Patrice Higonnet, professeur à

---

<sup>95</sup> Daniel RENOULT, «La Bibliothèque nationale de France», *Documentation et bibliothèques*, juillet-septembre 1994, p. 141.

<sup>96</sup> Gérald GRUNBERG, «La Bibliothèque de France, de l'intention à la réalisation», *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 161, 4<sup>e</sup> trimestre 1993, p. 64.

<sup>97</sup> *Ibid.*

<sup>98</sup> Frédéric ÉDELMANN, «M. Mitterrand va inaugurer la Bibliothèque nationale de France», *Le Monde*, 28 mars 1995, p. 17. La BNF aura coûté 7,2 milliards de francs dont 5,2 milliards pour le



Harvard, ouvre le bal. Il traite le projet de «*French folly*»<sup>99</sup>. Il craint que les tours, éloignées des salles de lectures, ne rendent difficile la communication des ouvrages et leur conservation<sup>100</sup>. Marc Fumaroli, professeur au Collège de France reprend la critique sur les tours et sur la méthode. Il prétend que la maquette est «*choisie trop tôt, dépassée par les événements, inadaptée aux commodités des livres, des lecteurs, du personnel [...]*»<sup>101</sup>. Pierre Nora, dans un article pourtant optimiste sur la BNF, parle des tours comme d'une objection qui mérite d'être examinée. Il conteste la primauté du critère esthétique sur le critère fonctionnel<sup>102</sup>. Pendant l'été 1991, Philip Leighton, que *Le Débat* présente comme un spécialiste de réputation internationale de l'architecture des bibliothèques de recherche, dissèque à son tour le projet "Perrault"<sup>103</sup> et y oppose sa théorie qu'une bibliothèque doit être construite dans un "cube" pour réduire à la fois les coûts de construction et de fonctionnement.

Le débat se focalise sur les fameuses tours. Elles représentent à elles seules l'impossible consensus entre esthétique et fonctionnalité. Elles sont le jouet de toutes les plumes: en septembre 1991, une centaine d'universitaires et de personnalités signent une *Lettre ouverte* envoyée par Georges Le Rider<sup>104</sup>, professeur à la Sorbonne, ancien administrateur général de la Bibliothèque nationale. Les signataires jugent le projet architectural «*particulièrement mauvais*». L'usage des tours

---

bâtiment. Le coût de fonctionnement est évalué entre 950 millions et 1,3 milliard de francs, soit près de 10 % du budget du Ministère de la culture.

<sup>99</sup> Patrice HIGONNET, «A French folly», *Times Literary Supplement*, 11-17 mai 1990.

<sup>100</sup> Cf. Patrice HIGONNET, «La Bibliothèque de France», *Commentaire*, n° 51, automne 1990.

<sup>101</sup> AFP, «Marc Fumaroli, Président du Conseil scientifique de la Bibliothèque nationale attaque le projet de la Bibliothèque de France», dépêche 301354, août 1990.

<sup>102</sup> Cf. Pierre NORA, «Dans le bon sens», *Le Débat*, n° 62, novembre-décembre 1990.

<sup>103</sup> Cf. Philip D. LEIGHTON, «Sur la Bibliothèque de France», *Le Débat*, n° 65, mai-août 1991.

<sup>104</sup> À la fin du mois d'octobre le nombre de signatures étaient de 450 et d'environ 700 à la mi-décembre. Voir Jean GATTÉGNO, *op. cit.*, p. 91.

y est dénoncé: «*l'emploi des hautes tours pour le stockage des livres est définitivement abandonné dans le monde entier en raison de leurs défauts bien connus*»; parmi ceux-ci, le coût exorbitant de l'air climatisé, l'émiettement du travail des bibliothécaires et des magasiniers, la dépendance totale d'une mécanique verticale et d'une électronique «*qui sera fatalement, un jour ou l'autre, victime d'une panne ou d'un conflit de travail*»<sup>105</sup>.

Le Maire de Paris entre dans la danse: Jacques Chirac, «*inquiet*»<sup>106</sup>, demande à François Mitterrand la suspension temporaire des travaux – la construction du bâtiment avait commencé en novembre 1990 – et la création d'une commission composée de techniciens français et étrangers, compétents en matière de conservation des ouvrages. Le Président de la République accepte de réunir une commission. Le Conseil supérieur des bibliothèques (CSB)<sup>107</sup>, qui s'était tenu à l'écart des polémiques, est désigné pour rendre compte d'un rapport à la mi-janvier 1992. Pourtant, au nom du Président, le Secrétaire d'État aux Grands travaux met d'emblée deux restrictions aux réflexions que doit mener la Commission:

- 1° le projet architectural n'a pas à être remis en cause dans son ensemble;
- 2° la présence du grand public dans une bibliothèque nationale non plus.

Résultat des courses, les membres de la Commission font, dans un style nuancé, des recommandations de réaménagement avec pour objectif la maîtrise

---

<sup>105</sup> Cité par F. B., «BDF: les opposants écrivent à Mitterrand», *Livres Hebdo*, n° 39, 27 septembre 1991, p. 35.

<sup>106</sup> Jean GATTÉGNO, *op. cit.*, p. 89

<sup>107</sup> Le Conseil supérieur des bibliothèques a été créé en octobre 1989. Il est institué auprès des Ministre de l'éducation nationale, Ministre de la culture et Ministre de la recherche. Il est chargé d'émettre des avis et des recommandations sur les situations et sur les questions qui concernent les bibliothèques et les réseaux documentaires. Il favorise la coordination des politiques documentaires relevant de plusieurs ministres. Voir décret n° 89-778.

des coûts. Ils concluent néanmoins par trois points «*préoccupants*» qui visent une révision globale du projet architectural:

- 1° le rapport de surfaces utiles aux surfaces construites, en particulier dans les tours, est faible et donc générateur de surcoût;
- 2° la structure éclatée du bâtiment, autour d'un vide central, peut être source de problèmes d'organisation du personnel;
- 3° le stockage des livres dans les magasins des tours présente quelques risques, en cas de difficultés de climatisation<sup>108</sup>.

Le rapport traîne sur une étagère ou deux, puis mène à une légère révision: on raccourcit les tours de deux étages (résultat: 18 étages, 80 m), et on augmente la capacité de stockage dans le "socle".

Et puis on décide de créer une nouvelle commission (la Commission Miquel). On lui demande un nouveau rapport, sur un thème à peine vague: «*soumettre des propositions intellectuelles, administratives et statutaires sur l'avenir de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque de France*»<sup>109</sup>. Qu'en penser?

---

<sup>108</sup> Cf. CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES, GROUPE DE TRAVAIL, *Rapport à Monsieur le Président de la République sur la Bibliothèque de France*, 20 janvier 1992.

<sup>109</sup> Jack LANG & Émile BIASIANI, *Lettre au Président du Conseil supérieur des bibliothèques*, 17 mars 1992, fac-similé en annexe de BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Rapport sur la Bibliothèque de France*, document interne, 7 avril 1993, 63 pages.

Tableau 2  
Du “concours international d’idées” au projet de “césure”

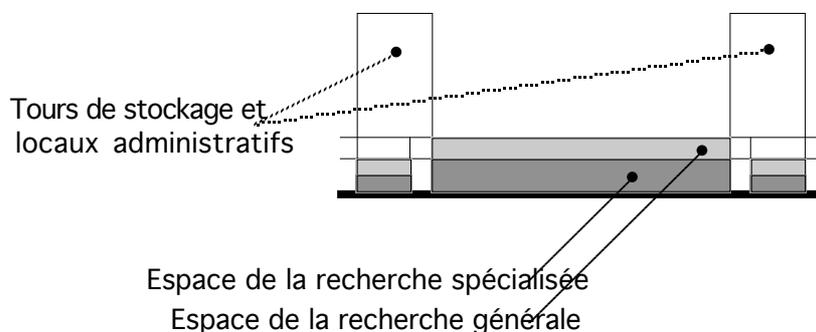
février 1989	Concours international d’idées. 244 projets reçus, 20 retenus par un comité de sélection.
12 avril 1989	Proposition d’un programme de travail par le Gouvernement: coupure chronologique en 1945, accessibilité à distance, cohabitation des publics général et spécialisé.
17 juillet 1989	Examen des 20 projets par une commission technique.
25 et 26 juillet 1989	4 projets retenus par jury international d’architecture, avec préférence pour celui de Dominique Perrault
21 août 1989	Choix entériné par la Présidence de la République.
été 1989	Campagne intello-médiatique contre la coupure chronologique. Acteurs et lieux: le magazine <i>Nouvel Observateur</i> , la revue <i>Le Débat</i> , une <i>Lettre ouverte au président de la République</i> , des conservateurs de la BN, etc.
21 août 1989	Abandon du projet de “césure”.

*Les journalistes spécialisés, l’Établissement public, les partisans comme les adversaires du projet, mais aussi le Conseil supérieur des bibliothèques, eurent le sentiment qu’au bout du compte, peu d’éléments nouveaux avaient été apportés au débat; que l’on faisait une concession de pure forme en enlevant deux étages aux tours et en supprimant une salle de colloque pour y installer des magasins, et que la création d’une nouvelle commission créerait simplement un forum, peut-être utile au demeurant, mais aussi un échelon supplémentaire entre l’Établissement public et ses tutelles, ce qui n’accélérait pas la prise de décision<sup>110</sup>.*

Avec le rapport Miquel, déposé à l’automne 1992, semblent s’achever les péripéties politiques et politiciennes. Que reste-t-il à contempler, maintenant que le champ de bataille est déserté par les vaincus? Les plans du vainqueur.

<sup>110</sup> Jean GATTÉGNO, *op. cit.*, p. 97.

Figure 4  
Plan schématique de la BNF (en coupe) et répartition des espaces



Source: ÉPBF, *Bibliothèque de France. Les résolutions d'octobre – Les espaces de lecture et de recherche*, plaquette, décembre 1992, pp. 11-15.

On inaugure le bâtiment en mars 1995. Tout le monde s'extasie (bien que l'édifice soit vide). On visite le terrain de sept hectares et demi, près du quai François-Mauriac, dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement. On s'ébahit devant les caractéristiques de la célèbre Bibliothèque:

- une esplanade de 60 000 m<sup>2</sup> recouverte de bois;
- quatre tours d'angle en verre en forme de livre ouvert. Quarante-vingt mètres de hauteur permettent de loger sept niveaux de bureaux, protégés par des volets en bois mobiles, et 11 niveaux de stockage de livres – les 11 étages supérieurs protégés du soleil par une paroi fixe composée de matériaux isolants;
- un jardin de 12 000 m<sup>2</sup> avec des arbres sauvages d'âge adulte;
- des magasins de 57 560 m<sup>2</sup>;
- des espaces publics de 55 220 m<sup>2</sup>;
- des bureaux de 16 240 m<sup>2</sup>;
- deux salles de lecture de 40 000 m<sup>2</sup>;
- un stockage en magasin de 400 km linéaires – où sont stockés les documents uniquement communicables aux chercheurs;

- un stockage pour le libre accès de 30 km; et
- 3 704 places de lecture, dont 1 554 pour le public et 2 150 pour les chercheurs<sup>111</sup>.

Par rapport à la BN, la BNF double les capacités de stockages et offre six fois plus de places de lecture<sup>112</sup>. Elle tient même la comparaison internationale: elle offre plus de trois fois plus de places de lecture que l'américaine Bibliothèque du Congrès qui comporte toutefois 88 millions de documents (contre 10 millions à la BNF)<sup>113</sup>.

Mais la BNF se distingue surtout par son accès double: une bibliothèque publique à l'étage, et une bibliothèque de recherche en rez-de-jardin. Chacune d'elles possède une collection en libre accès, organisée thématiquement:

- 1° philosophie, histoire, science de l'homme et de la société;
- 2° sciences politique, juridique et économique;
- 3° sciences et techniques, et
- 4° littérature et art.

À chaque thème correspond une salle de lecture. Un système de transport automatique de documents (TAD) relie celles-ci aux magasins. On imagine bien que cette étrange distinction entre les publics a délié les langues... Au début était une

---

<sup>111</sup> *Ibid.*

<sup>112</sup> Cf. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE, «La Bibliothèque nationale de France», *La lettre d'information*, 24 février 1994.

<sup>113</sup> Cf. Emmanuel DE ROUX, «La Bibliothèque de France, l'année des choix», *Le Monde*, 3 mars 1993.

bibliothèque pour tous «*ceux qui cherchent, ceux qui étudient, ceux qui ont besoin d'apprendre, toutes les Universités, les lycées, tous les chercheurs*»<sup>114</sup>.

### 3. Tous les publics ?

La création de la BNF est associée à une disposition nouvelle, du moins dans l'Hexagone<sup>115</sup>. On parle d'un accueil qui ne serait plus strictement réservé aux chercheurs mais est élargi au grand public. La BNF veut rompre avec une "tradition" française, très récente nonobstant puisqu'elle fut instituée par Julien Cain (administrateur général de la BN de la fin des années 30), qui limite l'usage de la Bibliothèque nationale à certaines catégories de lecteurs, universitaires, professionnels du livre et de l'écrit<sup>116</sup>. Peut-être peut-on comprendre cet anachronisme par une référence à l'histoire de l'institution: la Bibliothèque de la nation («nationale») instituée en 1791 était le résultat de la "nationalisation" de la Bibliothèque du Roy. De tout temps, elle avait été l'apanage de la Cour et de quelques privilégiés, favoris du régime. La Révolution n'a pas aboli l'usage, elle l'a institutionnalisé.

---

<sup>114</sup> François MITTERRAND, «Interview accordée par Monsieur François Mitterrand, Président de la République, à TF1 – Palais de l'Élysée, jeudi 14 juillet 1988», *Service de presse de la Présidence de la République*, p. 5.

<sup>115</sup> L'accueil réservé aux seuls chercheurs et spécialistes relève d'un élitisme purement français. Par exemple, la Bibliothèque du Congrès accueille toute personne titulaire du baccalauréat et la British Library accueille les personnes de 18 ans et plus. Cependant, que l'accueil soit limité comme en France dans la structure elle-même ou qu'il soit libre comme dans la tradition anglo-saxonne, les résultats sont les mêmes: la proportion d'universitaires fréquentant la Bibliothèque nationale en France, aux États-Unis ou en Angleterre est la même. Cf. Christian BAUDELLOT et Claire VERY, «Profession: lecteur?», *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 39, n<sup>o</sup> 4, 1994.

<sup>116</sup> *Ibid.*

Tableau 3  
De la Bibliothèque royale à la Bibliothèque nationale

1368	Une tour du Louvre est réservée à la Bibliothèque royale, contenant 973 manuscrits.
1537	Création d'un dépôt légal pour tout ouvrage imprimé à la Bibliothèque du roi.
1692	Première ouverture de la Bibliothèque royale au public.
1720	Installation de la Bibliothèque royale rue de Richelieu.
1789-1799	Le fonds est rebaptisé Bibliothèque de la Nation.
fin des années 30	La BN se ferme au grand public.
juin 1990	Proposition d'une Bibliothèque ouverte à tout public, avec accès réservé aux chercheurs pour les collections patrimoniales. Les tutelles refusent.
octobre 1990	La Présidence de la République tranche le débat. Elle impose une séparation physique entre chercheurs et lecteurs sans diplôme.
août 1991	Dernier essai, dernier schéma pour une organisation unitaire. La proposition reste sans réponse.

Petite révolution si le projet initial avait été poursuivi, la BNF se destinait à être «à la disposition de tous», selon les ambitions définies par le Président de la République. Pourtant, l'accès à la Bibliothèque ne sera que "bifide": d'un côté une bibliothèque pour le grand public, façon BPI de Beaubourg; de l'autre, une bibliothèque spécialisée pour universitaires uniquement.

La bibliothèque "grand public" recevra toute personne de plus de dix-huit ans ou titulaire d'un baccalauréat. Elle pourra accéder, après avoir acheté une carte, à la salle située en haut-de-jardin. Elle aura accès alors à une collection de 400 000 volumes en libre accès et à 5 000 titres de périodiques. S'ajoutent à cette collection des microformes, un fonds numérisé et un fonds audiovisuel, également disponibles à la bibliothèque de recherche.

La bibliothèque de recherche, elle, en rez-de-jardin, sera réservée aux chercheurs – essentiellement les universitaires, le public actuel de la rue de Richelieu et des chercheurs de disciplines qui ne se recrutent plus seulement dans les humanités. Seul ce public aura accès à la totalité des collections conservées dans les magasins et à la réserve des livres rares et précieux.

Comment passe-t-on d'une bibliothèque «à la disposition de tous» à une bibliothèque à deux vitesses? La raison tient aux débats qui surgissent dès que l'ouverture à tous les publics est évoquée. Les membres de l'élite universitaire poussent des cris d'orfraie à l'idée que "leur" bibliothèque devienne un nouveau "Beaubourg"<sup>117</sup>, une bibliothèque publique «ouverte à chacun, de facile entrée et fondée dans le but de n'en dénier jamais la communication au moindre des hommes qui pourra en avoir besoin»<sup>118</sup>.

*Les universitaires ne veulent pas entendre parler d'un «Beaubourg bis» où les chercheurs buteraient sur des étudiants affalés dans les couloirs ou sur des touristes profitant de leur visite pour lire des BD à la chaleur des immenses baies vitrées donnant sur le jardin.*<sup>119</sup>

L'équipe de l'Établissement public, dont les membres ont travaillé auparavant au développement de la lecture publique et fidèle aux directives initiales de François Mitterrand, tient toujours à ce que la BNF soit une bibliothèque ouverte à tous, où se côtoient les deux publics. Sous la présidence de Dominique Jamet, l'ÉPBF veut éviter que la BNF se divise en deux bibliothèques pour deux publics distincts, et cherche à ce que l'élargissement du public ne réduise pas les acquis des chercheurs. Ils se réfèrent à l'esquisse du programme d'avril 1989.

*Elle est une bibliothèque ouverte à tous. Elle s'inscrit dans la continuité d'un mouvement qui s'est traduit par la création de la Bibliothèque nationale, la démocratisation des bibliothèques universi-*

---

<sup>117</sup> On comprend mieux le point de vue hostile des lecteurs qui s'opposent à l'accueil de tous les publics quand on lit ceci: «*Tout autre est le ton des remarques formulées par les universitaires dotés d'une ancienneté plus canonique: (...) mais ce dont on se plaint surtout à la BN, c'est du bruit des portes et... des autres lecteurs, jugés "beaucoup trop nombreux", ainsi que de l'irrespect du grand public pour les livres.* Ibid., p. 14.

<sup>118</sup> C'est ainsi que Gabriel Naudé définissait la bibliothèque publique en 1627. Cité par Claude MOLLARD, *L'enjeu du Centre Georges Pompidou*, Paris, Union générale d'éditions, coll. «10/18», 1976.

<sup>119</sup> Thierry GANDILLOT, *op. cit.*, p. 92.

*taires par Jules Ferry et le développement récent des bibliothèques de lecture publique. [...] Aucune qualité spéciale n'est demandée pour avoir accès à ses services. L'entrée est libre; l'accès direct au document est favorisé autant que faire se peut.*<sup>120</sup>

Mais il faut faire des concessions aux “traditionalistes”, ceux dont la mémoire s'arrête aux années 30. Le premier schéma présenté en juin 1990 ménage la chèvre et le chou: un seul lieu pour les deux publics avec un accès réservé aux chercheurs pour les collections patrimoniales. Les diverses tutelles<sup>121</sup> trouveront le projet trop élitiste.

L'administrateur général de la BN, Emmanuel Le Roy Ladurie, qui siège au Conseil d'administration de l'ÉPBF, a une position nettement plus radicale: la distinction physique de deux bibliothèques<sup>122</sup>, l'*apartheid* des savoirs. Les pouvoirs publics perçoivent la tension qui s'installe entre l'équipe de la BN et l'ÉPBF. Ils se rangent du côté du conservatisme et tranchent la question. En octobre 1990, une lettre présidentielle impose un “compromis” entre les attentes des chercheurs et celles des membres de l'ÉPBF. La Bibliothèque séparera fermement et physiquement les publics général et spécialisé en deux espaces distincts, dont les critères d'accès diffèrent.

En août 1991, conservant l'espoir d'une organisation unitaire, le progressiste ÉPBF propose un nouveau schéma aux autorités de tutelle. La proposition reste sans réponse. Malgré l'expression favorable du groupe de travail du CSB sur les propositions de l'ÉPBF, la décision d'octobre 1990 est maintenue.

---

<sup>120</sup> Cité par Jean GATTÉGNO, *op. cit.*, p. 149.

<sup>121</sup> Jean GATTÉGNO, *op. cit.*

<sup>122</sup> Cf. Emmanuel LE ROY LADURIE (entretien), «Un projet européen», *Le Débat*, n° 55, mai-août 1989.

\*

\* \*

Les aspects de la césure, de l'architecture et de l'accueil des publics se prêtent volontiers à la polémologie. Que déduire de ces grands débats, où interviennent différents groupes d'acteurs, mis en scène dans un réseau de forces sociales, dans lequel chaque groupe défend le gain qu'il juge légitime?

Le projet de la Bibliothèque est le projet d'un Président. Il serait certes présomptueux de chercher à deviner les motifs personnels qui sous-tendent la réalisation de ce projet. Mais on peut lui associer une valeur symbolique. La Bibliothèque est le dernier des Grands travaux de François Mitterrand et clôt le deuxième septennat. De plus, l'architecture est sans doute un des aspects qui tient le plus à cœur au Président. L'inscription de la Bibliothèque dans le cadre des Grands travaux en est le reflet: plus des deux tiers du budget consacré au projet est affecté à la réalisation du bâtiment. Enfin, le débat sur l'architecture est le seul où le Président ne cède en rien sur sa volonté d'opter pour un projet esthétique. Il maintient sa décision en dépit de la controverse médiatisée et des recommandations de la Commission du CSB. Le Secrétaire d'État aux Grands travaux en témoigne bien involontairement dans le préliminaire de ses lettres au CSB.

*Devant la multiplication des déclarations qui ont avivé la polémique sur la Bibliothèque de France, le Président de la République, tout en estimant que le projet architectural n'avait pas à être remis en cause, m'a demandé de tenir le plus grand compte des observations et conseils qui pourraient être fournis.*<sup>123</sup>

---

<sup>123</sup> Émile J. BIASINI, *Lettre au Président du Conseil supérieur des bibliothèques, 11 octobre 1991*, fac-similé in BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Rapport sur la Bibliothèque nationale de France*, document interne, 7 avril 1993.

Pour les problèmes moins “matériels”, tels la césure ou l’accueil de tous les publics, l’autorité du Président est captée par le “groupe de pression” des intellectuels. Sans réclamer spécialement des commissions sur ces aspects, le Président cède rapidement aux requêtes de ces intellectuels qui mettent beaucoup d’espoir dans le développement de cette bibliothèque et qui en même temps craignent pour les acquis que leur confère la BN rue de Richelieu.

Non content d’être centralisé, le développement de la Bibliothèque est donc extrêmement politisé. Les changements surviennent les uns après les autres comme autant de défaites pour les progressistes menés par l’équipe de l’ÉPBF, constituée d’acteurs qui ont œuvré dans le domaine de la lecture publique. Les universitaires de la BN font barrage. Ils ont l’impression d’être exclus d’un projet qui, dans leur entendement, devrait les concerner au premier chef. Ils se servent magnifiquement des médias pour faire savoir publiquement leur mécontentement, sans droit de réplique pour les “lecteurs lambda” qui n’ont ni les mêmes facilités d’accès aux divers micros tendus à l’élite, ni même la conscience d’appartenir à un groupe concerné. La voix des universitaires de la BN est entendue par le Président, non seulement sensible aux requêtes de la communauté intellectuelle, mais aussi perméable à la controverse publique. Le projet d’une *très grande bibliothèque* est devenu celui d’une modernisation de la BN.

## LE DIFFICILE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX

---

Le projet de la BNF comprend non seulement le programme de numérisation et une architecture originale, mais également une orientation clairement affichée vers la province<sup>124</sup>. Or, paradoxalement, l'objectif de la réalisation d'un réseau documentaire accessible depuis tous les points de l'Hexagone n'est pas l'objet des mêmes débats que ceux évoqués au chapitre précédent. C'est apparemment un autre souffle qui anime le développement du réseau.

Il semble entendu dès le départ que le projet parisien doit profiter à un réseau étendu de lecteurs. Le Président parle de démocratisation du savoir et d'une bibliothèque accessible à tous. Dans cette veine, Patrice Cahart et Michel Melot recommandent d'une part la création d'un catalogue national des ressources documentaires (le Catalogue collectif de France) et, d'autre part, l'association de la Bibliothèque à un ensemble de bibliothèques françaises triées sur le volet, appelées pôles associés.

Cependant, les autorités publiques accordent une part relativement faible au réseau – 2% – dans l'assiette budgétaire globale de la Bibliothèque. En plus du manque de crédits et d'intérêt que lui porte les autorités de tutelles, le réseau de la BNF bute sur des problèmes techniques, et sur des conflits administratif et politique entre les ministères impliqués. Le récit du développement du catalogue collectif dans un premier temps et du programme des pôles associés dans un second temps lève le voile sur cette dynamique.

---

<sup>124</sup> En témoigne en premier lieu Jacques ATTALI, dans *Verbatim III*, Paris, Fayard, 1995, p. 389

## A. LE CATALOGUE COLLECTIF DE FRANCE

---

D'entrée de jeu, il est entendu qu'une «*Bibliothèque de France isolée [...] serait une véritable monstruosité dans le paysage des bibliothèques à venir*»<sup>125</sup>. Dans le rapport Cahart-Melot déjà, les auteurs évoquent la création d'un Catalogue collectif de France (CCF): gigantesque liste des ouvrages disponibles dans les bibliothèques de France (à terme, elle devrait contenir 13 à 14 millions de notices<sup>126</sup>), elle servirait à

*nouer rapidement des relations concrètes avec un nombre limité mais significatif de bibliothèques de province pour confirmer la vocation de la Bibliothèque de France à animer un réseau national ouvert à tous les Français.*<sup>127</sup>

Le CCF est réservé à l'échange des seules références bibliographiques, et non des textes eux-mêmes (sur support informatique). Cela confirme cependant la volonté de constituer un réseau. Le chantier est nouveau en France; l'idée est "importée" des États-Unis, où la mise en commun des catalogues des bibliothèques est chose courante, depuis longtemps. L'idée de départ est seulement transposée au contexte français.

L'explosion du nombre des publications a provoqué, dans toutes les bibliothèques, l'abandon de l'idée d'exhaustivité des collections. Pour combattre l'en-

---

<sup>125</sup> André MIQUEL «La Bibliothèque de France est un lourd investissement», *Réseaux*, n° 13, novembre-décembre-janvier 1993, p. 5

<sup>126</sup> Yves MORET cité par Jean-François AUGEREAU, «La lecture à l'heure de l'informatique», *Le Monde*, 28 mars 1995, p. 21.

<sup>127</sup> François MITTERRAND, *Lettre au Secrétaire d'État aux Grands travaux*, 15 octobre 1990, facsimilé en annexe de BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Rapport sur la Bibliothèque de France*, document interne, 7 avril 1993, 63 pages.

tropie documentaire, la mise en réseau des ressources documentaires est un des moyens. Le CCF sera donc

*un catalogue informatisé qui réunira le catalogue de la Bibliothèque nationale de France et les catalogues "raisonnés" (fonds anciens ou intéressant la recherche) des grandes bibliothèques municipales et universitaires du territoire, ainsi que d'autres centres documentaires de haut niveau: bibliothèques liées au CNRS, aux grandes écoles...*<sup>128</sup>

Pour un utilisateur, le CCF sert à rechercher et localiser un document. On peut ensuite accéder à un répertoire national des bibliothèques et des centres de documentation. Enfin, idéalement, on recourt à un système de messagerie *via* un micro-ordinateur ou un minitel, permettant de faire une demande de prêt ou de reproduction des documents ainsi localisés<sup>129</sup>.

Bien que, dès 1989, un groupe de travail consacré à la réalisation du CCF se soit réuni, de nombreuses difficultés entravent le développement du catalogue. Des problèmes techniques en particulier, que même les pays les plus habitués ont de la difficulté à surmonter.

*Informatiser tout cela, unifier les protocoles d'accès, faire en sorte que l'usager puisse formuler sa demande à partir d'un écran convivial, relier la BNF à d'autres bibliothèques françaises et étrangères via les réseaux RENATER, TRANSPAC ou INTERNET pour offrir des possibilités, n'est pas simple.*<sup>130</sup>

---

<sup>128</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Dossier de presse, op. cit.*, p. 12.

<sup>129</sup> Cf. Jacques BOURGAIN (entretien), «Étude du projet catalogue collectif de France», *L'Échuse*, vol. 6. n° 3, juillet-septembre 1994, p. 17.

<sup>130</sup> *Ibid.*

La difficulté technique est d'autant plus importante que les sociétés françaises ont peu ou pas d'expérience dans le domaine. Du moins, c'est une première pour l'inexpérimentée firme, qui a été sélectionnée par la BNF pour la conception du schéma directeur opérationnel du CCF<sup>131</sup>.

Mais plus encore, la réalisation du CCF bute sur des obstacles politiques. Car bien plus qu'un réseau électronique, le CCF est aussi une organisation fondée sur la coopération entre les divers intervenants. Or le paysage documentaire français est constitué de différents réseaux de bibliothèques – bibliothèques municipales, bibliothèques universitaires, centres de documentation spécialisés, etc. – qui relèvent de tutelles diverses. Pendant quelques années, l'administration de l'Éducation nationale s'était consacrée à la réalisation d'un "pan-catalogue" qui puisse regrouper les principales notices des bibliothèques universitaires. De son côté, la Direction du livre et de la lecture qui relève du Ministère de la culture tente de créer entre 1980 et 1988 son propre système à l'intention des bibliothèques de lecture publique. Enfin, parallèlement, la BN s'est mise à informatiser son catalogue... limité cependant aux documents français.

La coopération entre les tutelles ne va pas de soi. Chacune a de bonnes raisons pour vouloir piloter le CCF. Un dialogue technique est parfois possible entre les trois ministères (s'ajoute dans ce projet le Ministère de la recherche). Mais

*aucun mandat politique ne pouvait être obtenu dès l'instant qu'il fallait mettre sur pied une procédure, choisir un scénario de réalisation et, a fortiori, déterminer les modalités administratives de fonctionnement du futur catalogue.*<sup>132</sup>

---

<sup>131</sup> Jacques BOURGAIN (entretien), *op. cit.*

<sup>132</sup> Jean GATTÉGNO, *op. cit.*, p. 54.

La lenteur de l'avancement du CCF est une inquiétude constante du Conseil supérieur des bibliothèques. Les rapports de 1991, 1992 et 1993 en font part. Mais néanmoins, l'enveloppe budgétaire diminue d'année fiscale en année fiscale. Le budget se dégonfle soudainement de moitié et passe de 50 à 22 millions de francs. Panique à bord, et dans un attendu publié le 10 mai 1993, le Conseil scientifique de la BNF demande

*que soient définis les missions et les calendriers de la réalisation de cet instrument indispensable, que des moyens financiers suffisants lui soient accordés et enfin que soit créée, le plus rapidement possible, le GIP qui doit assurer la coordination des interventions des différents partenaires.*<sup>133</sup>

Or, dans l'histoire du CCF, le rôle de la BNF devait être provisoire: l'intérêt d'un tel outil est partagé par plus d'une bibliothèque. Mais il perdure, malgré les promesses (juillet 1992) de regrouper les différentes institutions participant au CCF au sein d'un groupement d'intérêt public (GIP). En 1995, la BNF conserve toujours la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage du catalogue et de sa réalisation. La "cohabitation" politique induit une refonte des tutelles et les réorganisations introduisent une nouvelle distribution des partenaires institutionnels. Une poule ne retrouverait en effet pas ses poussins entre un Ministère de la culture et de la francophonie, un Ministère de l'éducation nationale, un Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, une BNF et un Conseil supérieur des bibliothèques, tous réunis au chevet du CCF.

Heureusement, tout n'est pas négatif: à côté des lenteurs regrettées dans la réalisation du CCF, le chantier de "rétro-conversion"<sup>134</sup> se déroule comme prévu.

---

<sup>133</sup> Cité par CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES, *Rapport du Président pour l'année 1993*.

<sup>134</sup> Le terme barbare de «rétro-conversion» recouvre l'opération fastidieuse qui consiste à transcrire sur ordinateur les millions de fiches en carton, qui jadis furent écornées par des mains aussi glorieuses que studieuses.

Projet parallèle à celui du CCF, une politique de conversion informatique rétrospective des catalogues de bibliothèques, dont les fonds étaient susceptibles d'intéresser le CCF, avait été lancé et financé par la BNF. Quatre millions de notices ont été informatisées à la BN; à terme, le projet concerne la rétro-conversion du catalogue de plus de 50 bibliothèques. Les bibliothèques de l'enseignement supérieur, certaines bibliothèques municipales et les bibliothèques d'autres organismes sont concernées par le CCF<sup>135</sup>.

## B. LES PÔLES ASSOCIÉS

---

Deuxième tentative de combattre l'entropie documentaire, complémentaire au CCF, le programme généreux dans ses principes des «*pôles associés*» tente de se mettre en place. Il « *vise à agir sur [la répartition géographique de la documentation française], à mieux l'équilibrer et à globalement l'enrichir*»<sup>136</sup>. C'est le réseau des «*pôles associés*» (ou «*pôles d'excellence*»), bibliothèques réparties dans tout l'Hexagone.

Il s'agit de réaliser l'association de bibliothèques et de centres de documentation spécialisés à la BNF afin de couvrir «*tous les champs de la connaissance*», ambition qu'elle ne peut remplir seule. Le projet d'accessibilité à tous n'est aussi envisageable que dans la mesure où la Bibliothèque est liée à un grand nombre de points décentralisés. Les pôles d'excellence complètent donc les ressources de la Bibliothèque, qui lui sont, en retour et bien entendu, accessibles<sup>137</sup>.

---

<sup>135</sup> Voir BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Dossier de presse, op. cit.*, p. 12.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>137</sup> Jean GATTÉGNO, *op. cit.*

La coopération entre les bibliothèques est fondée sur le partage de la politique documentaire et notamment le partage concerté des acquisitions. Dans ce réseau, les bibliothèques acquièrent des documents dans un domaine de spécialité qui leur est reconnu, plutôt que de façon diversifiée. Puis elles partagent leur fonds avec les autres bibliothèques du réseau. La clé de cette concertation est une convention, signée entre elles et la BNF, leur garantissant une aide financière pour aider au développement, au signalement et à l'accessibilité de leurs fonds.

Un appel de candidature pour obtenir le statut de pôle associé est lancé au mois de février 1993. Il suscite en trois mois un engouement de près de 80 réponses, 40 émanant de la province ou d'outre-mer, et 35 de la région Île-de-France.

Au début 1994, la BNF désigne ses huit premiers partenaires. En 1995, dix nouvelles conventions sont signées, et une quinzaine de conventions nouvelles sont en cours de réalisation<sup>138</sup>. La figure 5 montre les dix villes qui regroupent les bibliothèques ayant signé la convention de pôle associé.

Pour exemple, la Bibliothèque de l'université de Compiègne est associée à la BNF dans le domaine de la technologie (1995), celle de Grenoble dans celui de la physique (1994), l'École des mines pour la géologie (1995), l'INRA pour l'agronomie (1994), etc.

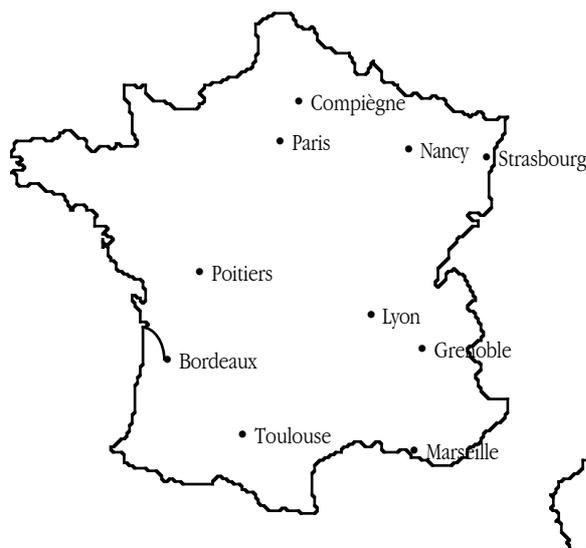
Le développement des pôles associés veut avoir un rôle prépondérant dans le rayonnement de la BNF au niveau national. C'est le dynamisme du réseau documentaire étendu à tout le territoire français qui est en jeu. Par conséquent, l'ÉPBF, dans la planification budgétaire, compte au départ attribuer un milliard de francs aux opérations de réseau. Cette somme, approuvée par le Secrétaire d'État aux Grands

---

<sup>138</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Dossier de presse, op. cit.*

travaux, n'est cependant pas acceptée par le Gouvernement qui porte la contribution de la BNF au réseau documentaire à une somme de... 150 millions de francs.

Figure 5  
Les 10 villes ayant signé des conventions de pôles associés



Source: BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Dossier de presse*, 28 mars 1995, p. 13.

Le CSB fait aussitôt part de ses craintes sur l'aspect réseau de la BNF qu'il juge laissé pour compte. La somme de 150 millions de francs, qui est consacré en grande partie au réseau informatique, est une somme importante certes dans l'absolu mais *«elle est faible si on la compare à l'ensemble du projet et relativise les espoirs qu'on pourrait y mettre pour dynamiser le réseau des bibliothèques françaises»*<sup>139</sup>.

Les ressources financières relativement faibles accordées par les pouvoirs publics à l'aspect du réseau documentaire ne facilitent pas les relations entre l'EPBF et une section du Ministère de la culture. La dynamique du réseau documentaire de la BNF entre en effet en compétition avec les actions de la Direction du livre et de la

<sup>139</sup> CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES, *Rapport du Président pour l'année 1993*, p. 55.

lecture. Cette dernière, responsable de l'aménagement culturel du territoire en matière de lecture non savante manque des crédits lui permettant de réaliser ce qui relève de sa responsabilité. Se sentant doublée par la BNF, la Direction du livre et de la lecture tente de tirer le plus grand bénéfice du projet présidentiel. Mais les 150 millions de francs attribués ne permettent pas à l'Établissement de combler les attentes de la Direction. La politique des pôles associés de la BNF s'en tient finalement à une orientation strictement documentaire, une orientation qui fait fi de l'étendu du réseau sur le territoire français<sup>140</sup>. Cela donne un réseau relativement étendu, du nord au sud, de l'est à l'ouest, mais sans politique d'aménagement du territoire.

\*

\*        \*

Le réseau de la BNF n'attire ni les sous, ni les engouements... D'une part en effet, les crédits accordés par les autorités publiques ne reflètent pas l'ambition de la commande présidentielle. D'autre part, devant le développement de l'immatériel, bizarrement, les autorités de tutelle et une certaine "communauté intellectuelle" s'effacent. Le *lobby* médiatisé, essentiellement parisien, se prononce peu sur la dimension du réseau si ce n'est quelques articles qui laissent entendre la crainte de voir la BNF devenir un projet trop centralisé.

Pas de crédits, pas de grands débats, pas de décision *ex machina*: même les politiciens se font oublier: tout aussi effacé que le Ministre de la culture, le Secrétaire d'État aux Grands travaux s'en remet aux «*spécialistes*» pour ce qui concerne le «*contenu*» c'est-à-dire le programme de la Bibliothèque. Démission affichée d'un homme qui est d'abord l'artisan-bâisseur (il avait mené à bien la réalisation du Grand Louvre). Systématiquement, il évite la position d'arbitre des conflits entre l'EPBF et les partenaires impliqués dans le réseau. De son côté, la Présidence de la

---

<sup>140</sup> Cette analyse est celle de Jean GATTÉGNO, *op. cit.*

République s'abstient de toute commentaire, «*souhaitant visiblement que le bon sens, et la bonne administration, l'emportent...*»<sup>141</sup>. On avait vu des interventions “divines” plus assumées, au moment des choix architecturaux...

Le conseil scientifique de l'Établissement public est donc laissé à lui-même. À lui de se débrouiller avec les faibles deniers que les autorités lui ont attribués. À lui de développer le réseau tout entier. Cependant, l'absence d'arbitre au niveau des tutelles, les conflits entre les partenaires institutionnels ralentissent le tissage laborieux de la toile d'araignée.

Pour terminer l'inventaire des lieux de débats, de querelles et de consensus qui entourent le projet de numérisation à la BNF, il faut à présent aborder la dynamique de développement du système d'information. Loin d'être victime de l'indifférence que connaît le réseau, son développement est tout de même l'affaire des fameux «*spécialistes*».

---

<sup>141</sup> Jean GATTÉGNO, *ibid.*, p. 218.

## UN SYSTÈME D'INFORMATION AMBITIEUX, MALGRÉ TOUT

---

L'ambition placée dans le système d'information<sup>142</sup> de la BNF traduit la place centrale qu'accorde François Mitterrand dans son projet à l'implantation des nouvelles technologies de l'information. Le système d'information, qui résulte des travaux de l'ÉPBF et de ses partenaires, est complexe et ambitieux, deux caractéristiques finalement peu remises en cause. En revanche, le retard que prend le développement du système d'information est source d'inquiétude vis-à-vis du "public", sans qu'on discute la pertinence du système lui-même. Même les différentes commissions chargées de se pencher sur son contenu ne remettent pas en cause ses ambitions, dont le caractère complexe est reconnu; tout au plus recommandent-elles l'échelonnement de la réalisation.

### A. SUR LE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION

---

Dès l'annonce de François Mitterrand, l'usage des technologies de l'information à la BNF est en effet prévu. La Bibliothèque de *«type entièrement nouveau»*, annonce le Président dans une lettre au Premier ministre, doit *«utiliser les techno-*

---

<sup>142</sup> Un «système d'information» regroupe l'ensemble des flux d'informations dans une entreprise. Schématiquement, on entend par là l'ensemble des informations de nature informatique: gestion des stocks, gestion des commandes, systèmes d'aide à la décision, etc.

*logies les plus modernes de la transmission de données» et doit «pouvoir être consultée à distance».*

Les directives sont à la fois ambitieuses et générales, susceptibles d'être encore précisées<sup>143</sup>. Dans la trajectoire du mouvement américain, la bibliothèque nouveau genre ne doit plus être isolée et doit s'insérer dans un réseau de bibliothèques. Voilà qui est dit: la nouvelle Nationale, dans ce réseau, utilisera les technologies de pointe, audiovisuelles, numériques et même robotiques.

La présence des nouvelles technologies de l'information est vue comme la panacée de la démocratisation du savoir. Elle doit permettre le rayonnement de la Bibliothèque dans le monde, et en France, et assurer l'accès décentralisé à ce «*réservoir central*» de références – pour reprendre l'expression des rapporteurs. La technologie sert dans une relation linéaire les missions de la Bibliothèque:

*C'est en effet grâce à des moyens et selon des procédures informatiques que le système d'information remplira sa mission: rendre accessible, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Établissement, un très grand nombre de documents de toute sorte aux chercheurs et aux lecteurs, et d'autre part faciliter l'exploitation des fonds ainsi que des informations secondaires par les utilisateurs et par la Bibliothèque elle-même.<sup>144</sup>*

De 1989 à 1992, l'élaboration du système d'information par l'EPBF se déroule selon un schéma classique. L'Établissement réalise un schéma directeur stratégique, des études de prospective technologique et de faisabilité technique, des études de besoins, un schéma directeur opérationnel, des tests techniques, des prototypes, etc. Des firmes sont associées à ces différentes activités. En 1992, quatre prototypes sont mis au point et une maquette simulant le circuit du document sur

---

<sup>143</sup> Cf. CAHART et MELOT, *op. cit.*, p. 99.

<sup>144</sup> Jean GATTÉGNO, *op. cit.*, p. 191.

des terminaux reliés à un mini-serveur est réalisée. Les multiples fonctions de la bibliothèque sont simulées dans une petite salle où quarante utilisateurs – bibliothécaires, chercheurs, informaticiens – testent le système d'information en permanence. Il résulte de ce fastidieux processus un système d'information intégré, sans rupture entre l'informatique des lecteurs et celle des agents de la bibliothèque.

Patatras! En novembre 1992, un rapport<sup>145</sup> demande un réexamen critique des objectifs, en particulier dans le domaine de l'informatique, chantier dont dépend la date d'ouverture de la BNF. La commission Miquel brandit le spectre de l'échec du système informatique:

*La difficulté stratégique essentielle semble bien être la contradiction entre, d'une part, les exigences immédiates, liées à un calendrier serré, obligeant à brûler les étapes et à travailler à flux tendu dans un domaine où les spécialistes français sont encore rares et les techniques en pleine évolution, mal maîtrisées, et d'autre part, les ambitions légitimes d'un système qui se veut équivalent et, s'il le peut, supérieur à ceux qui seront actifs en 1995 dans le reste du monde. Renoncer aux ambitions serait la meilleure façon de ne pas rattraper notre retard. Les imposer à courte échéance est leur faire courir le risque de l'échec.<sup>146</sup>*

Pourtant, comme la plupart des objections faites à l'endroit du système d'information, ces remarques ne remettent pas en cause les ambitions de départ. La principale inquiétude, c'est le retard dans la mise en œuvre du système.

---

<sup>145</sup> Ce rapport est celui qui a succédé au rapport du CSB. Il avait été demandé en mars 1992 par le Ministre de la culture et le Secrétaire d'État aux Grands travaux.

<sup>146</sup> Analyse de Michel MELOT citée par Laurence SANTANTONIOS, «BDF: tout n'est pas possible», *Livres Hebdo*, n° 45, 6 novembre 1992, pp. 45-46.

Au même moment, un rapport anonyme venant de la BN circule. Celui-ci s'oppose à l'ambition du système d'information:

*La conception informatique a été voulue novatrice mais la systématisation de la mise en œuvre de ce principe s'est révélée réductrice [...] la gestion des périodiques a été insuffisamment prise en compte.*

*[...] La généralisation de l'informatisation dans l'accomplissement des diverses fonctions est excessive et débouche parfois sur une trop grande complexité ou sur une robotisation du personnel sans que l'on sache aujourd'hui si [...] les ressources nécessaires existent pour assurer les fonctions automatisées.<sup>147</sup>*

L'arrivée du nouveau Gouvernement en 1993 sera donc en terrain propice pour demander une validation de l'ensemble du projet informatique. La requête affiche l'intention officielle de réaliser des économies budgétaires. Mais le premier processus de contrôle ne remet pas en cause les ambitions du système d'information. Comme la commission Miquel, le bilan prône une meilleure maîtrise de la réalisation du système que l'autorité de tutelle est la première à appliquer. Le contrôle qu'exerce le nouveau Ministère de la culture et de la francophonie devient plus serré; il retarde encore la réalisation du système informatique.

D'abord en mai, le Ministre de la culture, Jacques Toubon, demande la création d'un groupe de travail<sup>148</sup>, chargé d'évaluer l'ensemble du programme informatique de l'ÉPBF. Parallèlement, la société CEGOS rédige un rapport d'expertise sur le cahier des charges du système d'information. Les deux groupes ont des conclusions qui se rejoignent:

---

<sup>147</sup> Cité par Paul LOUBIÈRE, «BDF.: la lecture assistée ça coûte énormément», *Libération*, 6 mai 1993.

<sup>148</sup> Il s'agit de la commission Bélaval, présidée par Philippe BÉLAVAL, maître des requêtes au Conseil d'État. Philippe BÉLAVAL est nommé Directeur général de la BNF en 1994.

- 1° il faut réaliser des bancs d'essais, étant donné les risques liés à l'ambition du projet, définir un service minimum (toutes fonctions indispensables dès l'ouverture de la Bibliothèque) et élaborer une solution de continuité ("parachute" organisationnel en cas d'imprévu);
- 2° il faut renforcer le pilotage du projet informatique, en créant des instances communes à l'ÉPBF et à la BN;
- 3° il faut évaluer les risques liés au choix de l'architecture technique, valider les solutions techniques et définir le contour fonctionnel en service normal et minimum;
- 4° il faut remettre à plat le financement du programme informatique qui porte essentiellement sur les coûts d'équipements que la CEGOS juge élevés<sup>149</sup>.

Bien plus que la révision de la technologie elle-même, les études préconisent la modification de la mise en œuvre du système d'information. Les révisions du cahier des charges vont aussi dans le sens du respect des procédures préconisées: renforcement des bancs d'essais lors de la réalisation, définition d'un service minimal, augmentation du délai donné aux entreprises pour étudier l'appel d'offre, etc.

Puis, en décembre 1993, douze soumissionnaires reçoivent le cahier des charges du système d'information après que le ministère de la Culture ait retardé deux fois l'échéance. En dépit des contrôles sur le processus, aux yeux des soumissionnaires, le système s'avère complexe. Deux soumissions sont déposées en mars 1994. Aucune ne satisfait la BNF. L'offre conjointe de CAP SESA TERTIAIRE avec BULL et ALCATEL TITN ANSWARE est jugée insuffisante techniquement. Celle de IBM et CGI est trop chère. Un marché sera conclu en juin 1994 en amalgamant les deux sou-

---

<sup>149</sup> Voir *Rapport du groupe de travail sur la mise en service de la Bibliothèque de France à Tolbiac*, juin 1993.

missions et sera finalement notifié en janvier 1995. Le montant du marché est près de 250 millions de francs.

Tableau 4  
Des premières inquiétudes sur la complexité de l'informatique  
à la réalisation du système d'information

octobre 1992	Remise du rapport Miquel, sur la Bibliothèque future.
mai 1993	Rapport demandé sur l'ensemble du programme informatique de l'ÉPBF.
juin 1993	Rapport d'expertise sur le cahier des charges du système d'information.
17 décembre 1993	Appel d'offres. Le cahier des charges du système d'information est remis aux soumissionnaires.
mars 1994	Dépôt de deux soumissions.
juin 1994 – janvier 1995	Amalgame des deux soumissions et conclusion du marché.

La cohabitation n'amène pas que des ajustements budgétaires. Des changements organisationnels au sein de l'équipe chargée du système d'information sont survenus. En octobre 1993, le directeur du Département de l'informatique et des nouvelles technologies (DINT) change. Avec la fusion de l'ÉPBF et de la BN, le pilotage du projet informatique est renforcé: un nouveau responsable est nommé à la tête de la section intitulée Maîtrise d'ouvrage du système informatique (MOSI); sont embauchés un responsable technique, un ingénieur réseau, un spécialiste de l'architecture des bases de données, un responsable fonctionnel, ainsi que d'autres professionnels du suivi de maîtrise d'œuvre. L'effectif de la MOSI passe de 12 à 22 chefs de projets et ingénieurs.

Mais l'allure générale du système d'information demeure inchangée. L'informatique reste organisée en une "architecture client/serveur distribuée"<sup>150</sup> pour le

<sup>150</sup> On dit d'un réseau qu'il est bâti en "client/serveur" quand il relie un ordinateur central, appelé serveur, à de multiples clients intelligents, généralement des micro-ordinateurs à usage grand public; cela permet une meilleure "distribution" des informations, tant dans leur diffusion que



traitement et les données, de manière à alléger la charge des serveurs centraux. L'architecture du système informatique veut être fidèle à l'état de l'art – architecture client-serveur, convivialité de l'interaction homme-machine. Elle a comme ambition de s'appuyer sur les normes et les produits du marché partout où ils s'avèrent applicables. Les développements spécifiques sont réservés aux aspects uniques et novateurs comme par exemple le PLAO. Le système d'information demeure conçu en réseau: réseau de communication en fibres optiques à l'intérieur (pour les lecteurs et le personnel de la Bibliothèque), réseau d'infrastructure à l'extérieur (pour fédérer les pôles associés). Le système d'exploitation UNIX<sup>151</sup> pour les serveurs est choisi.

Bref, pour l'essentiel, le système d'information lui-même traverse l'âpre processus de négociation sans être bien peu remis en cause. Les ambitions de départ sont à peine touchées et le système d'information (aujourd'hui développé, en septembre 1995, mais non opérationnel) est à peu de choses près le même qui avait été imaginé au départ:

*Comme nous partions de zéro, nous avons voulu mettre au point un système informatique global, qui puisse répondre aux demandes des bibliothécaires (choix des livres, catalogage, consultation des bases de données), aux impératifs du dépôt légal, et à celui du classement dans les magasins. Un système qui doit être au service du lecteur (de la délivrance de sa carte d'entrée à la consultation du catalogue en passant par la commande des volumes et la lecture assistée par ordinateur) comme des gestionnaires. Tout ne sera pas prêt à*

---

leur traitement ou leur stockage; cela implique également des interfaces graphiques de meilleure qualité et une convivialité plus grande. C'est le *nec plus ultra* de l'informatique actuelle: «*cette nouvelle méthode de concevoir les applications constitue la réponse à une question presque darwinienne de survie organisationnelle.*», Jeff GOULD, «Une nouvelle race d'applications réseau», *Informatiques magazine*, novembre 1994, n°1, p. 46. À titre d'exemple, on peut lancer une commande sur l'un des ordinateurs du réseau, lire le résultat sur un autre, et imprimer le tout, dans un même mouvement.

<sup>151</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Dossier de presse, op. cit.*

*l'ouverture, en 1996, mais les principales fonctions seront utilisables.*<sup>152</sup>

Les changements qui surviennent sont d'ordre quantitatif: réduction, entre autres, du nombre de terminaux prévu qui passe de 3 000 à 1 000 et réduction du nombre d'ouvrages numérisés qui passe de 300 000 à 100 000. L'éclatement de l'architecture est comprimé: les 42 serveurs prévus sont réduits à 8. La réalisation du système informatique, elle, se fait par étape, mais sans restriction budgétaire<sup>153</sup>.

Le système d'information reste central aux activités de la BNF. Ouvert<sup>154</sup> et évolutif, on le charge d'une énorme responsabilité. On développe pour lui une vingtaine d'applications informatiques, à l'intention tant des lecteurs que du personnel de la BNF. Le tableau 5 présente les vingt sous-systèmes d'information.

La réalisation de ces applications se fait par étape, en quatre versions cumulatives. Une première version (V0 – mars 1995) est remise avec six mois de retard sur la date de notification: elle représente l'ensemble des travaux préliminaires, et statue sur le choix des moyens techniques à acquérir ou à réaliser. Une deuxième version (V1 – mars 1997) correspond à la réalisation et à la mise en place du système d'information minimal: accueil des lecteurs, contrôle de la circulation, billetterie, consultation du catalogue, communication des ouvrages, consultation des fonds numérisés, et gestion de l'Établissement. Une troisième version (V2 – octobre 1997) sera à même de gérer la production, le traitement et les entrées, et

---

<sup>152</sup> Alain GIFFARD, cité par Emmanuel DE ROUX, «Bibliothèque de France: l'année des choix», *Le Monde*, 3 mars 1993.

<sup>153</sup> LEPLAY FONTANA et ROYO, *op. cit.*, pp. 85-99.

<sup>154</sup> Un système d'information est ouvert quand les moyens techniques implantés permettent au client de s'adresser à une large population de fournisseurs potentiels.

le catalogue, la conservation, etc. Finalement, avec une version V3 (avril 1998), l'ensemble du système d'information devra être fonctionnel<sup>155</sup>.

Tableau 5  
À quoi sert le système d'information de la BNF ?

Les services aux lecteurs	Les services bibliothéconomiques internes	Les services liés au fonctionnement administratif
• Informe et oriente le public	• Gère les accroissements (sélection, achats, entrées, contrôle du dépôt légal)	• Gère les ressources financières
• Gère les accréditations des usagers	• Produit le catalogue	• Gère les ressources humaines
• Offre la consultation du catalogue	• Gère la conservation des collections	• Gère la logistique administrative, bureautique
• Offre un service multilingue pour la consultation du catalogue	• Gère le magasinage (rangements, entrée et sortie des documents)	• Gère les ressources matérielles
• Gère les demandes des lecteurs pour l'obtention de places, de documents et de services	• Gère les ateliers (ordonnancement, suivi des travaux et des traitement des documents)	• Gère les bâtiments et les équipements
• Offre la consultation automatisée des fonds numériques (PLAO)	• Gère les moyens de transport des documents (pilotage du système de transport automatisé)	• Gère le calendrier des manifestations et colloques
• Contrôle la circulation du public		
• Gère les encaissements et la billetterie		

Source: *Rapport sur la Bibliothèque de France*, 7 avril 1993, p. 46.

L'aventure technico-politicienne s'arrêtera là, au moment où commencera l'expérience *in situ*, avec ou contre le public qui en attendant, se sera inquiété du retard sans réellement remettre en cause l'ambition du système d'information elle-même.

<sup>155</sup> Cf. Serge SALOMON (entretien), «Une nouvelle étape dans la mise en place du système informatique», *Trajectoire*, n° 3, octobre-novembre 1994. Les dates mentionnées sont fondées sur une date spéculative d'ouverture fixée à mars 1997.

## B. LE PARADOXE DU SYSTÈME D'INFORMATION

---

L'inquiétude accompagne constamment le développement du système d'information: ici, des remarques faites par la commission Miquel; là, les retards régulièrement mentionnés dans la presse. Pourtant, contre vents et marées, la volonté de réaliser le système d'information tel qu'il est conçu à l'origine persiste. Pourquoi? Serait-ce que le discours sur la technologie, celui des commissions d'experts, des groupes de travail, des autorités publiques et du "public", auraient les mêmes effets qu'une «*injonction paradoxale*»<sup>156</sup>, c'est-à-dire que la technologie serait un système clos dans lequel on arrive à l'impossibilité de remettre en cause le système d'information en lui-même si l'on souhaite sa réalisation. Une impossibilité qui s'inscrit dans une idéologie positiviste du progrès "à tout prix" et que Pierre Nora exprime en ces termes:

*On a fait une révolution avec tous les dégâts qu'elle implique là où, sans doute, une réforme administrative et technique aurait suffi et coûté beaucoup moins cher. Mais c'est ainsi qu'en France — qu'on le déplore ou qu'on s'en félicite — les choses se font où ne se font pas.*<sup>157</sup>

Cette vision semble dominante; elle ne permet pas en tout cas de remettre en cause les choix techniques et conceptuels eux-mêmes. Le choix proposé est binaire: on accepte le changement radical et complet ou on le refuse et dans ce cas, le changement ne peut prendre place. Pas d'évolution, que des révolutions.

---

<sup>156</sup> Une injonction paradoxale, concept issu des recherches sur la communication psychiatrique, est un commandement qui enferme autrui dans une logique paradoxale, source de comportements schizo-phrènes, dont on ne peut "sortir" que par la métacommunication. Par exemple: «Sois spontané!». Cf. Paul WATZLAWICK ET AL., *Une logique de la communication*, Paris, Seuil, 1972.

<sup>157</sup> Pierre NORA, «Dans le bon sens», *Le Débat*, n° 62, novembre-décembre 1990, p. 6.

Or la légitimité du système d'information est une idée répandue parmi les quelques uns qui s'y intéressent. La commission Miquel, nous l'avons souligné précédemment, parle de ces ambitions légitimes d'un système qui se veut équivalent ou même supérieur à ceux qui seront actifs dans le reste du monde. Même chose pour le groupe des "intellectuels médiatisés": les bénéfices du système d'information l'emportent sur les inconvénients. La réalisation du système d'information de la BNF permet en effet de combler certaines lacunes de la BN: informatisation du catalogue, réalisation de l'inventaire et informatisation de la communication des documents aux lecteurs<sup>158</sup>.

En conséquence, quand parfois la contestation pointe son museau, ce ne sont pas les ambitions elles-mêmes qui sont remises en cause, pour apaiser l'inquiétude, mais la mise en œuvre. Même les commissions commandées par la nouvelle équipe (de la seconde cohabitation) ne remettent pas en cause l'ambition du système d'information – qui la reconnaissent néanmoins «*risquée*» et «*fragile*». À ce moment, on dirait bien qu'un nouveau donné apparaît: le projet est dit «*irréversible*». Il vaut mieux continuer le projet sans en modifier l'esprit<sup>159</sup>.

\*

\*      \*

Depuis 1988, le projet de la BNF s'est donc développé dans une logique particulière. C'est le projet du deuxième septennat, c'est la volonté personnelle du Président. La Bibliothèque est inscrite dans le cadre des Grands travaux (synonymes de facilités budgétaires), programme gouvernemental qui met l'emphase traditionnellement sur le gros œuvre. Le développement entier de la BNF est marqué par ce sceau singulier: une volonté politique féroce, qui rappelle les utopies voltaï-

---

<sup>158</sup> Cf. Pierre NORA, *op. cit.*

<sup>159</sup> Cf. Emmanuel DE ROUX, «Bibliothèque de France l'année des choix», *Le Monde*, 3 mars 1993.

riennes de “dictature éclairée”, et la nécessité de terminer le projet avant la fin de la législature suprême. Le temps de réalisation est si court qu’il fait évoluer ensemble la conception et la réalisation du projet.

Dans cette évolution générale, nous avons vu que les aspects de la Bibliothèque ne sont pas caractérisés par un développement homogène. Les aspects qui font l’objet des grands débats médiatiques sont le lieu de revendications et d’oppositions clairement définies pas les acteurs concernés, et leur arbitrage est tributaire des rapports de force entre les différents groupes d’acteurs. Le développement du réseau documentaire de la BNF est caractérisé par un “laissez-faire”. Il est en effet remis entre les mains des membres de l’Établissement public désargenté. Puis, le développement du système d’information reflète la place centrale qu’accorde le Président de la République aux technologies de l’information. L’intérêt au développement du système d’information est partagé par les lecteurs de la BN, le CSB et les pouvoirs publics. Le développement de ces technologies soulève cependant des positions plus ambiguës: les ambitions du système d’information sont l’objet d’inquiétudes mais elles n’ont pas à être remises en cause.

La partie suivante s’intéresse particulièrement au développement du programme de numérisation des imprimés. Notre objectif est précisément d’expliquer son développement non seulement par la structure dans laquelle s’inscrit le programme mais par les interactions entre les acteurs, leurs rapports de forces et leur représentation. Sous cet angle nous voulons analyser comment le programme de numérisation s’est développé à partir d’une idée répandue de l’accès à distance au texte pour aboutir à un projet singulier de lecture assistée par ordinateur.

• D E U X I È M E P A R T I E •

LA PRÉÉMINENCE  
“NATURELLE” DU PLAOSUR  
L’ACCÈS À DISTANCE

---

C H A P I T R E   C I N Q U I È M E

«J’EN AI L’AMBITION ET JE LE FERAI»,  
MITTERRAND DIXIT

---

Le projet de la BNF aurait-il pu exister ailleurs qu’en France? On peut penser que non. À l’instar du Minitel ou du Concorde, la Bibliothèque du Président se destine à devenir l’instrument d’une “modernisation à la Française”. Les mécanismes de cette modernisation sont connus: une idée “géniale”, la volonté de rattraper un retard technologique, des décisions prises au plus haut niveau de l’État, des projets matériellement fascinants, des coûts de développement élevés, etc.<sup>160</sup>

Le programme de numérisation se rattache à cette tradition. Dans ce chapitre, nous cherchons à comprendre comment se met en branle la dynamique de changement dans le cas particulier des nouvelles technologies de l’information. Quelles en sont les structures (y a-t-il des lois immanentes d’action et de développement?) et les représentations (normes, valeurs et croyances).

La première section situe les origines du programme de numérisation dans une tradition française de modernisation. À la deuxième section, les spécificités de ce modèle sont mises en relief dans une comparaison avec un modèle américain de modernisation.

---

<sup>160</sup> Cf. Dominique SEUX, «Les milliards des décisions idiotes», *Le Nouvel économiste*, n° 807, 2 août 1991.

## A. UN LABORATOIRE POUR L'ACCESSIBILITÉ À DISTANCE

---

Le programme de numérisation n'est pas exempt de récurrences qui caractérisent le modèle de "modernisation à la française": une tradition centralisatrice et colbertiste, le couplage des objectifs de modernisation et d'autonomie nationale, un constat de "retard français", un désir de dépassement, et une prise en charge du développement technologique par l'État. À ces tendances lourdes se greffe un discours, une représentation politique où les technologies sont conçues comme l'impératif des changements sociaux.

Le projet de la BNF s'inscrit dans la tradition, que l'on fait remonter à Colbert, où l'État prend en main l'organisation de la cité et l'industrialisation de la nation. Ainsi, pour rompre avec l'immobilisme dans lequel s'enlisaient les bibliothèques françaises, à un moment ou à un autre du XX<sup>e</sup> siècle, il a fallu attendre que l'initiative vienne "d'en haut". Les changements initiés de l'intérieur des bibliothèques elles-mêmes n'aboutissent pas, bien que d'importants investissements soient débloqués<sup>161</sup>.

*Tout le XX<sup>e</sup> siècle attendra de l'État français qu'il «prenne ses responsabilités», qu'il mette en œuvre des plans de sauvetage, qu'il adopte des mesures institutionnelles, incitatives et financières aptes à faire progresser la situation. L'attente professionnelle est, jusqu'à une période récente, durant tout le siècle, et à de rares exceptions près, jacobine et centralisatrice, comme l'est l'esprit français dans son ensemble d'ailleurs. Elle réclame des mesures interventionnistes à un État supposé doué de toutes les compétences et investi de toutes les responsabilités.* <sup>162</sup>

---

<sup>161</sup> Martine POULAIN, «Les bibliothèques françaises au XX<sup>e</sup> siècle», *Documentation et bibliothèques*, janvier-mars 1994, p. 6.

<sup>162</sup> *Ibid.*

Certes, la BNF est la conséquence d'une volonté au plus haut niveau de l'État, c'est-à-dire de la Présidence de la République: François Mitterrand laisse émaner l'image d'un Président qui aime les livres et la culture<sup>163</sup>. Mais le projet s'insère aussi dans le contexte politique particulier des années quatre-vingt. À ce moment, "la gauche" est au pouvoir et elle est animée par l'image de marque que donne en partie sa politique culturelle.

On peut faire remonter plus loin les ambitions politique et culturelle qui président à la création de la Bibliothèque: au mouvement lancé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale par exemple, où sont couplés les objectifs de modernisation et d'autonomie nationale<sup>164</sup>. Plus que l'ambition du changement, de la modernisation, la BNF a vocation de servir au rayonnement culturel de la France dans le monde. Le Président annonce le projet avec ces intentions "superlatives":

*Je veux que soit entrepris la construction et l'aménagement de l'une des ou de la plus grande et de la plus moderne bibliothèque du monde. [...] il faut que Paris et que la France tout entière puissent démontrer ce qu'ils sont capables de faire.*<sup>165</sup>

Pour le Président, qui met volontairement le caractère "français" du projet en avant, le caractère «moderne» de la Bibliothèque réside en grande partie dans les technologies de l'information, qu'il envisage comme une révolution à domicile qui

---

<sup>163</sup> Cf. Régis DEBRAY, «Le portrait du roi», in *L'œil naïf*, Paris, Seuil, 1993.

<sup>164</sup> Cf. Robert GILPIN, *La science et l'État en France*, Paris, Gallimard, 1970.

<sup>165</sup> François MITTERRAND, «Interview accordée par Monsieur François Mitterrand, Président de la République, à TF1 – Palais de l'Élysée, jeudi 14 juillet 1988», *Service de presse de la Présidence de la République*, p. 5. Si la réalisation de cette ambition relève du pouvoir du Président on peut penser que la société française la juge légitime. Un sondage effectué auprès des Français révèle qu'après l'Algérie, les États-Unis sont le pays qu'ils craignent le plus. 17% des français considèrent le pays de la «Big Apple» comme une menace idéologique et culturelle. Voir Alexandra SCHWARTZBROD, «Nucléaire: les Français sont pour la bombe mais contre les essais», *Libération*, 19-20 août 1995, p. 11

s'introduirait petit à petit dans les bibliothèques. Il s'agit donc d'un défi à la modernité, que relèvent conjointement François Mitterrand et Jacques Attali, le *sherpa* de l'époque. Dans son allocution du 14 juillet, le Président annonce donc non pas seulement une nouvelle bibliothèque mais la plus grande, la plus moderne: une bibliothèque immatérielle et consultable à distance. N'entre-t-on pas du même coup dans le domaine du mythologique: Hermès plus rapide que le vent, Zeus doué du don d'ubiquité, Narcisse confondant image et réalité?

Pour légitimer un tel défi à la modernité, maintenant qu'il ne suffit plus d'invoquer le progrès pour débloquer les crédits, on peut arguer d'un "retard français". L'argument a le couvert de l'objectivité. Ainsi Patrice Cahart et Michel Melot affirment-ils qu'à cette date, la France accuse un "retard" dans ce domaine, par rapport aux pays les plus avancés – États-Unis, Grande-Bretagne et Canada. Par exemple, contrairement aux États-Unis, la France n'a pas encore de catalogue collectif des monographies informatisé. De plus, la BN n'a pas complété l'informatisation de son catalogue tandis que celui de la Bibliothèque du Congrès est terminé et celui de la British Library est en voie d'achèvement<sup>166</sup>. L'accumulation progressive du retard est un des thèmes récurrents dans les bibliothèques françaises.

*Tout au long du siècle, le retard français sera dénoncé par ceux qui veulent voir les bibliothèques se développer. L'histoire des bibliothèques françaises est ponctuée d'appels stigmatisant leurs carences et proposant de nouveaux investissements, de nouvelles priorités ou de nouveaux modèles.*<sup>167</sup>

Mais de quel retard veut-on, en fait, parler? Quel est cet étrange concept, qui remplit la bouche de tous ceux qui approchent la technologie du côté du pouvoir? Peut-on réellement parler d'un retard dénoté, d'un retard *de fait*, ou n'est-ce qu'une formule rhétorique sans référent, un simple *discours sur* le retard? Qui

---

<sup>166</sup> Cf. Patrice CAHART et Michel MELOT, *op. cit.*

<sup>167</sup> Martine POULAIN, *loc. cit.*, p. 5.

peut préciser s'il s'agit d'un "retard" général ou particulier? Doit-on se réjouir d'être en retard sur le Catalogue national et d'ouvrir les portes de la BNF à temps, ou bien d'avoir un beau catalogue tout neuf mais de retarder sans cesse l'ouverture des portes, cas de la British Library?

Si le retard n'était pas qu'une figure de style, on devrait pouvoir alors le mesurer. Mais qui aurait la vanité de s'ériger en donneur de leçon, capable d'évaluer à la manière d'un instituteur tapant sur les doigts de l'élève soumis le nombre d'années, de mois, ou de siècles qui séparent deux événements? Combien de lignes ont déjà été écrites pour dénoncer par exemple le positivisme des théories sur le développement qui érige le "retard" en doctrine?

Pire encore: a-t-on déjà vu un commerçant ou un industriel parler de son retard dans tel ou tel marché? Jamais! «*Le tigre ne parle pas de tigritude*, disait un écrivain nigérian, Wole Soyinka, Prix Nobel 86, *il bondit sur sa proie*». En revanche, nombreux sont les politiciens qui nous abreuvent de retard "de cinq ans, de dix ans, de vingt ans". On nage en plein dans l'idéologie d'un progrès uniforme, d'un "one best way", d'un meilleur des mondes accessible par la technologie, pour parvenir enfin au confort, si ce n'est au conforme.

L'argument du retard peut sembler spécieux; il est cependant l'un des moteurs du changement, l'un des motifs mythologiques assez forts pour mettre en branle une nation entière. Ainsi conclut-on que «*les retards n'empêchent ni les rat-trapages ni surtout certains dépassements*»<sup>168</sup>. Car les ambitions initiales sont telles, qu'elles suggèrent bel et bien le dépassement... et en particulier l'exploit technologique. C'est ainsi que l'usage des technologies de l'information et la notion d'accès à distance deviennent les impératifs d'une bibliothèque d'un «*type en-*

---

<sup>168</sup> Jean-Jacques SALOMON, «*La capacité d'innovation*», in Maurice LÉVY-LEBOYER et Jean-Claude CASANOVA (sous dir.), *Entre l'État et le marché – L'économie française des années 1980 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1991.

*tièrement nouveau*<sup>169</sup>. Le rattrapage serait en effet complet: informatisation entière du catalogue de la BN, création d'un catalogue collectif national informatisé à l'image des pays les plus avancés dans ce domaine, informatisation de la gestion de l'Établissement, création d'une collection numérisée et d'un outil de lecture assistée par ordinateur.

Ces deux derniers aspects participent évidemment de la même volonté de dépassement: ce n'est rien de moins que la création d'un nouveau type de bibliothèque. De fait, le programme de numérisation de la BNF est une des premières expériences de numérisation à une échelle "industrielle" – près de 30 millions de pages. Le PLAO constitue lui aussi une expérience nouvelle de consultation des textes numérisés: «*Aucune expérience de "bibliothèque électronique" n'avait jusque-là été menée suffisamment loin pour que soit validée ou infirmée l'idée de nouvelles lectures*»<sup>170</sup>. Déjà le risque était pris.

La numérisation des documents et la création du poste de lecture assistée par ordinateur sont annoncées pour la première fois dans le rapport Cahart-Melot. La justification de cette innovation ne se trouve pas du côté du marché, de la demande des utilisateurs ou de leurs besoins mais bien du côté de l'offre ou de la vo-

---

<sup>169</sup> Mais les chiffres nuancent l'intérêt annoncé pour les technologies de l'information. Alors que cinq milliards de francs ont été consacrés à la réalisation du bâtiment – 69 % – à peine 10% ont été attribués aux technologies de l'information: 150 millions sont accordés à la numérisation et au PLAO – 2 % –, 250 millions – 3,4 % – vont à la réalisation du système d'information et 150 millions – 2 % –, sont alloués au réseau documentaire de la BNF – pôles associés, Catalogue collectif national, rétroconversion des catalogues. La logique des Grands travaux commande en partie cette répartition. Comme pour le Grand Louvre ou l'Opéra Bastille, la priorité est donnée au contenant et à l'aspect matériel. C'est d'ailleurs un bâtiment vide que le Président de la République inaugure en mars 1995.

<sup>170</sup> Dominique CHOUCHAN, «Du livre à l'ordinateur», *La Recherche*, n° 228, vol. 22, janvier 1991, p. 97.

lonté de réaliser une idée «*techniquement séduisante*»<sup>171</sup>. La proposition est en effet fondée sur le souci de répondre aux attentes du Président et de clarifier le contenu de ce nouveau type de bibliothèque: «*Le PLAO répond au désir du Président de créer une “bibliothèque d’un type entièrement nouveau”*»<sup>172</sup>. Mais point d’étude à cette étape sur le comportement du lecteur en situation de recherche, de lecture cursive, de lecture rapide, etc.

Sans doute le seul désir exprimé par François Mitterrand de créer une nouvelle bibliothèque ne détermine-t-il pas entièrement le choix de la numérisation des documents et du PLAO<sup>173</sup>. D’autant plus que contrairement au plan câble par exemple, le Président n’annonce pas lui-même les choix techniques<sup>174</sup>. La formulation «*une bibliothèque d’un genre entièrement nouveau*» est ambitieuse et générale, voire floue. Elle invite en quelque sorte le bouillonnement de laboratoire et l’innovation sans en déterminer précisément le contenu.

Or à l’aube du XXI<sup>e</sup> siècle, le texte numérique est devenu l’impératif de la transmission à distance et de la bibliothèque virtuelle. Dès les débuts du projet, l’aspect des technologies de l’information à la BNF est appelé à trouver sa place dans une «*trajectoire technologique*»<sup>175</sup> qui impose dans une certaine mesure une direction au changement. Depuis près de 40 ans, la production des textes – l’im-

---

<sup>171</sup> Le terme est emprunté à Christopher FREEMAN, «À quoi tiennent la réussite ou l’échec des innovations dans l’industrie», *Culture technique*, n° 18, mars 1988.

<sup>172</sup> AFP, «Un outil de travail nouveau pour les chercheurs conçu par la Bibliothèque de France: la “lecture assistée par ordinateur”», dépêche n°221352, 22 mai 1990.

<sup>173</sup> Dans ce cas, le Président de la République aurait un pouvoir absolu sur la technique. Il balaierait d’un coup de baguette magique les contraintes qu’imposent les systèmes techniques.

<sup>174</sup> Dans le «plan câble», lancé en 1982, François Mitterrand annonce le choix technologique de la fibre optique.

<sup>175</sup> La notion de trajectoire est assimilée à la direction prévisible, à partir des exigences économiques, du développement des technologies. Cf. Christian DE BRESSON, *Comprendre le changement technique*, Ottawa: Presses de l’Université d’Ottawa, 1993.

primerie – et leur accès – l’informatique documentaire – sont bouleversées par les changements technologiques. Ils bénéficient des améliorations de l’informatique: diminution de la taille des ordinateurs et de leurs prix, augmentation de leur capacité de traitement et de stockage, amélioration de la convivialité et des logiciels, etc., ainsi que de l’évolution des réseaux de télécommunications – les réseaux commutés qui permettent les premières liaisons à distance dans les années soixante, les réseaux de transmission par paquets, et les réseaux numériques<sup>176</sup>.

Dès les années cinquante, dans les bibliothèques, le domaine de la recherche documentaire insère l’informatique dans sa “production”: description du fonds documentaire, stockage et catalogage des documents. Vers le milieu des années soixante-dix, l’informatique documentaire développe des produits destinés à l’usager. Ce sont essentiellement des banques de données limitées à “l’information sur l’information”, tels les catalogues informatisés des bibliothèques et les banques de données documentaires. Enfin, l’informatique documentaire bénéficie des développements de l’édition électronique, elle-même la conséquence d’innovations techniques liées au stockage de l’information sous forme électronique, magnétique ou optique.

L’accès à l’information elle-même est devenu électronique. Par exemple, les publications sous forme de CD-ROM constituent un corpus de plus en plus exhaustif<sup>177</sup> et offrent des possibilités d’analyses diverses (syntaxiques, thématiques, lexicographiques, etc.)<sup>178</sup>. De 1986 à 1992, aux États-Unis, le nombre de titres de CD-ROM

---

<sup>176</sup> L’évolution des technologies de l’information pour l’informatique documentaire s’inspire de Jean-Pierre LARDY, *Les accès électroniques à l’information – État de l’offre*, Paris, ADBS Éditions, 1993; et de Alain GIFFARD, «Culture et éducation: l’invention d’un médium?», in *La France à l’Exposition universelle (Séville, 1992)*, Paris, Flammarion, 1992.

<sup>177</sup> Exemple: *toute* la littérature grecque ancienne connue tient sur un seul CD, gravé par l’Université Irvine, Californie. (EUTELIS, *op. cit.*, p. 24)

<sup>178</sup> Alain GIFFARD et Michel RICHARD, *ibid.*

passé de 48 à 3 597<sup>179</sup>. Le nombre de documents accessibles “en ligne” est aussi en croissance: la base de données DIALOG qui contenait 430 articles en 1988 en comptait 1 770 en 1991<sup>180</sup>. La tangente de cette trajectoire est liée à des impératifs économiques: le développement des technologies de l’information permet un traitement plus efficient de la chaîne de traitement du document, de l’éditeur au lecteur.

Cependant, pour les femmes et les hommes d’État à l’origine de la BNF, ce ne sont pas les exigences économiques qui commandent l’implantation des nouvelles technologies de l’information. Ils ont l’ambition politique de démocratiser et de diffuser sur l’ensemble du territoire français les ressources, traditionnellement centralisées de la Bibliothèque. On croit aux nouvelles technologies et à leur pouvoir de mettre à la disposition de la province les documents de la capitale. On cherche aussi à faire bénéficier le plus grand nombre des investissements massifs engloutis par le projet. «*Le lecteur de base apprécierait peu, en effet, d’être exclu d’une opération aussi prestigieuse*»<sup>181</sup>. On peut en dire autant du lecteur en province.

C’est ainsi que l’ambition initiale de l’accès à distance s’institutionnalise. Il fait partie de la “charte” de l’Établissement public. Les technologies de pointe en deviennent la pierre de touche: le Secrétaire d’État aux Grands travaux par exemple s’entiché de consultation à distance<sup>182</sup> et le Président de la BNF, Jean Favier, n’imagine pas une bibliothèque du III<sup>e</sup> millénaire sans les développements des

---

<sup>179</sup> Veronica HARRY et Charles OPPENHEIM, «Evaluations of Electronic Databases, Part 1: Criteria for Testing CD-ROM Products», *Online & CD-ROM Review*, 1993, vol. 17, n° 4, p. 211.

<sup>180</sup> Cf. David EVERETT, «Full-Text Online Databases and Document Delivery in an Academic Library: Too Little, Too Late?», *Online*, vol. 17, n° 2, mars 1993.

<sup>181</sup> Patrice CAHART et Michel MELOT, *op. cit.*, p. 23.

<sup>182</sup> Cf. Anne PONS, «La grande bibliothèque de papier», *L’Express*, 31 mars 1989.

technologies de l'information pour la conservation et la consultation à distance des documents<sup>183</sup>.

Cette façon d'établir un lien direct entre les technologies de l'information et l'accès à distance à la Bibliothèque s'apparente au discours politique prônant le développement des "autoroutes de l'information"<sup>184</sup>. Le discours général sur les autoroutes de l'information comme le discours plus particulier sur le développement des technologies de l'information pour l'accès à distance à la BNF découlent d'une même conception d'une technique outil ultime des transformations sociales. De même qu'un Ingénieur général des télécommunications lie de façon linéaire et optimiste la révolution des technologies de l'information et la création de valeur ajoutée, d'emplois, de marchés et de métiers<sup>185</sup>; de même, le discours politique sur les technologies de l'information à la BNF véhicule l'ambition de l'accès à distance et de la démocratisation du savoir.

## B. DU CÔTÉ DE LA "POUSSÉE TECHNOLOGIQUE"

---

Les premiers balbutiements du projet mettent déjà en valeur le fait que la BNF doit utiliser les technologies de l'information les plus modernes et être acces-

---

<sup>183</sup> Cf. Jean FAVIER (entretien avec Bertrand Fisse), «Bibliothèque nationale de France, rencontre avec le Président», *Officiel du livre*, pp. 34-36.

<sup>184</sup> Une autoroute de l'information, *Super Information Highway* ou *Infobahn*, est une invention américaine – sur le plan du discours tout au moins – désignant un réseau numérique, une série de lignes téléphoniques de type NUMÉRIS. Parfois comparable au tragi-comique projet de bouclier anti-missile lancé par Reagan du temps où aucune des technologies prévues n'étaient disponibles ni même pensables, les autoroutes de l'information génèrent plus de discours que de programmes gouvernementaux.

<sup>185</sup> Cf. Philippe BRETON, «Mirages de la technologie», *Le Monde diplomatique*, février 1995; Gérard THÉRY, *Les autoroutes de l'information – Rapport au Premier ministre*, Paris, La documentation française, 1994.

sible et consultable à distance. Ce n'est donc ni la demande, ni la compréhension du marché ou des besoins de l'utilisateur final qui sont le déclencheur de ce changement... mais bien l'enthousiasme d'un Président qui veut réaliser une bibliothèque moderne. Il y a là ce qu'on pourrait appeler une "poussée technologique"<sup>186</sup>, liée aux possibilités offertes par la technique davantage qu'aux attentes des utilisateurs. Pourtant, les attentes, si on les cherche, ne manquent pas.

*Le projet répondait pourtant à une double attente. Celle des bibliothécaires français, qui sentaient que la modernisation du système documentaire amorcée dans les années 1970, et dont la création de la BPI n'avait présenté que la face la plus spectaculaire, avait pris, grâce à la politique du ministère de la Culture et à la décentralisation, une nouvelle vigueur, et qu'il était impossible que les bibliothèques de recherche ne fussent pas à leur tour gagnées par le mouvement, tant, désormais, les techniques de l'information et de la communication rendait possible une véritable révolution. Celles aussi des agents et des usagers de la Bibliothèque nationale, navrés de voir un centre de ressources aussi prestigieux et aussi essentiel pour le patrimoine universel entrer dans son siècle, le XXI<sup>e</sup>, avec tant de précautions.*<sup>187</sup>

Mais des bibliothèques elles-mêmes, les changements ne viennent pas. À la BN, on associe l'immobilisme de la Bibliothèque à l'«*indifférence nationale*»<sup>188</sup>. Dans un rapport, on fait ressortir les problèmes de gestion de l'Établissement et on

---

<sup>186</sup> De la théorie anglo-saxonne du *technological push / market pull*, développée par VANGRISH ET AL., 1972, qui oppose les origines théoriques des innovations: d'un côté, elles seraient le simple reflet d'un progrès technologique, de l'autre elles seraient suscitées par la demande du marché. Cf. Christopher FREEMAN, *op. cit.*, p. 31.

<sup>187</sup> Jean GATTÉGNO, *op. cit.*, p. 239.

<sup>188</sup> Emmanuel Le Roy Ladurie, administrateur général de la BN, in Sylvaine PASQUIER, «Des trous dans la mémoire», *L'Express*, 4 mars 1988.

réclame un véritable *management* d'entreprise<sup>189</sup>. Mais de la même façon qu'il a fallu attendre l'initiative d'un Premier ministre (Raymond Barre à l'époque) pour lancer l'informatisation du catalogue de la Bibliothèque nationale au début des années quatre-vingt, il faut attendre l'initiative du Président de la République pour la moderniser.

Cependant, on établirait difficilement un lien de causalité alors qu'il n'y a sans doute que coïncidence, au demeurant heureuse, entre le souhait du Président et les attentes. Certes, ce n'est pas la compréhension de ces attentes qui motive au départ le Président et son conseiller de choc. Ce dernier, Jacques Attali, est même surpris de la réaction des professionnels de la BN qui insistent pour que le projet présidentiel soit surtout consacré à la modernisation de la Nationale.

Ces quelques constatations font contraste avec le modèle américain. La volonté du Président permet de "débloquer" et de moderniser la Bibliothèque nationale, et d'envisager l'utilisation des nouvelles technologies de l'information à l'instar de ce qui se développe aux États-Unis depuis environ 25 ans. L'introduction de ces nouvelles technologies en France s'inscrit cependant dans une toute autre logique que celle qui prévaut en Amérique. Celle-ci est décentralisée, fondée sur la demande et sur les adaptations progressives; celle-là est centralisée, fondée sur l'offre et sur des changements qui surviennent par à-coup.

Pour illustrer les caractéristiques d'un modèle de changement américain, prenons pour exemple le développement du programme américain CARL (Colorado Alliance of Research Libraries)<sup>190</sup>. À l'origine, ce programme est l'initiative d'un di-

---

<sup>189</sup> Cf. Francis BECK, *Mission d'étude et de propositions sur la Bibliothèque nationale*, rapport final, Ministère de la culture et de la communication, juin 1987.

<sup>190</sup> Pour une petite histoire du programme CARL, voir Rebecca T. LENZIZI et Ward SHAW, «Creating a New Definition of Library Cooperation: Past, Present and Future Models», *Library, Administration & Management*, hiver 1991.

recteur de bibliothèque<sup>191</sup> qui pensait que si les petites bibliothèques de recherche du Colorado s'associaient et combinaient leurs ressources, elles pourraient ensemble fournir la documentation d'une grande bibliothèque de recherche. Le programme débute en 1974. Il s'agit alors d'un groupe informel de directeurs de bibliothèques du Colorado intéressés par la coopération dans le but de «favoriser le progrès et l'avancement des bibliothèques de recherche» de l'État. En 1978, le groupe informel devient une association à but non lucratif comprenant six membres actifs. En 1981, le système informatique CARL vient fédérer les collections des bibliothèques membres et permet de les gérer comme une seule entité. Il permet la consultation des catalogues et la réalisation des tâches administratives, telle la circulation des documents, leur acquisition, le contrôle des périodiques et un suivi bibliographique.

À ses débuts, le réseau comporte 77 terminaux. Dix ans plus tard, 1 000 terminaux sont directement liés au serveur de Denver. En plus de relier les bibliothèques entre elles, le réseau est également connecté à tous les campus universitaires du Colorado, et même déjà à Internet. Plus de 50 bases de données forment le système, qui donne ainsi accès à plus de 30 catalogues de bibliothèques et à un grand nombre de bases de données, dont l'encyclopédie Grolier en texte intégral<sup>192</sup>. Huit autres sites s'ajoutent au réseau et se lient entre eux.

Au système CARL s'ajoute ensuite un service d'accès aux périodiques nommé UNCOVER. En octobre 1990, cette base de données comporte plus de 10 000 titres de périodiques. L'enregistrement du titre du périodique dans UNCOVER est immédiat. Le catalogue ainsi constitué, première étape du développement de UNCOVER,

---

<sup>191</sup> Le directeur de la bibliothèque située près de Denver a eu cette idée après que son institution se soit vue refuser une subvention sous prétexte qu'il n'y avait pas de bibliothèques de recherche au Colorado.

<sup>192</sup> Diffusée sur le système CARL, l'encyclopédie est une des bases de données les plus utilisées du système.

permet à toute personne de savoir si une bibliothèque du réseau possède un certain périodique. Cela évite d'acquérir les mêmes journaux.

Deuxième étape de l'expérience UNCOVER: le développement des outils permettant la transmission des documents eux-mêmes aux usagers. On assiste alors au passage du marché de l'information sur l'information au marché de l'information elle-même, livrée directement à l'utilisateur (par le truchement d'un numéro de carte de crédit). Les usagers consultent les résumés des articles, les commandent sur le champ auprès de l'éditeur ou d'une tierce organisation et se les font envoyer moyennant finance pour couvrir les frais de photocopie et les *copyrights*. Ils peuvent également – troisième étape du développement d'UNCOVER – demander l'article "en ligne". Pendant l'année 1990, le système CARL a commencé à fournir des textes intégraux d'articles de périodiques, stockés dans des bases de données de l'*Information Access Company's Magazine ASAP*, ou de la *Trade & Industry ASAP*. Ils communiquent alors les références de l'article désiré, leur code de carte de crédit, et un numéro de fax. Quelques minutes plus tard, voici l'article tout chaud sorti des entrailles de la machine.

Quatrième et future étape, le système UNCOVER projette d'offrir un service de numérisation à la demande. Il suffira alors à l'utilisateur de commander l'article et de le prépayer, puis de le retrouver sous sa forme numérique à la bibliothèque la plus proche, ou transmis à un centre d'entreposage optique et entreposé pour les futures demandes.

Il est fascinant de remarquer le parallélisme entre les deux projets, CARL et BNF, tout du moins sur le plan des services: dans les deux cas, il s'agit d'offrir un catalogue général des publications, puis de proposer la copie numérique des documents. Étape intermédiaire mais ô combien importante pour la faisabilité et la viabilité économique du projet américain, la copie sur photocopie ou fax.

Mais de nombreuses caractéristiques les opposent. Tout d'abord, le projet CARL est le fruit d'une initiative décentralisée – à l'initiative d'un directeur de bibliothèque rassemblant l'énergie de ses collègues. Ensuite, le changement est ins-

titutionnel avant tout (fruit de la fédérations de plusieurs bibliothèques réparties sur un territoire). Du coup, le système informatique répond en premier lieu à l'objectif de partage des ressources documentaires entre les bibliothèques. Du coup également, *message is still medium*, la collection des documents à numériser se constitue au fil de la demande spontanée des utilisateurs. Enfin, les changements technologiques sont progressifs et tentent de répondre à un besoin exprimé – le système CARL est d'abord implanté pour le partage des ressources documentaires et l'ajout de services telle que la transmission de documents complets, est lente et mesurée; la numérisation des textes n'est envisagée que timidement, et seulement en fonction de la demande.

Le programme de la BNF, lui, on l'a vu précédemment, provient d'une initiative centralisée – c'est le Président de la République qui décide et il veut une bibliothèque qui utilise les nouvelles technologies de l'information. De plus, l'implantation des technologies de l'information est un enjeu politique – il faut que la France crée la bibliothèque la plus moderne du monde et qu'elle montre ce dont elle est capable<sup>193</sup>. Enfin, les technologies sont idéalisées et conçues comme les outils d'une politique de démocratisation du savoir. La modernisation se produit donc par à-coups, venant combler un retard ponctuel des bibliothèques en matière d'équipement informatique puis en implantant de nouvelles technologies de l'information en bloc.

Deux milieux, deux idéologies. L'une libérale, l'autre interventionniste. Deux façons d'introduire la technologie, de suivre la marche du progrès!

\*

\*      \*

---

<sup>193</sup> Symptôme et cause à la fois, les auteurs du premier rapport sur la BNF n'hésitent pas à citer en conclusion les dernières volontés de Victor Hugo qui lègue ses manuscrits à la BN, «*qui sera la bibliothèque des États-Unis d'Europe*»... (comme quoi, la volonté "d'en remonter" transcende les époques). CAHART & MELOT, *op. cit.*, p. 122.

Le développement de la BNF suit donc une voie sinon illogique, du moins très particulière, fortement marquée par le *leadership* de quelques uns. Ce n'est pas hasard si la Bibliothèque nationale de France a été surnommée la «*tontonthèque*»! La personnalisation du projet est extrême.

Cela a aussi son avantage. «[La personnalisation du projet] *donne à l'entreprise l'assurance de la continuité, la certitude de son aboutissement*»<sup>194</sup>. «*J'en ai l'ambition et je le ferai*», avait dit le Président le 14 juillet 1988. À l'entendre, on pouvait sans doute éprouver de la fierté, cette même fierté militaire qu'un soldat ressent en entendant son caporal lui vanter les mérites d'une cible, même inaccessible ou sans intérêt.

L'assurance de continuité n'est pas la garantie contre tout risque de dérapage. La centralisation des décisions et la politisation du projet impliquent des choix de départ dont la logique s'éloigne de toute considération économique: il s'agit avant tout de créer une bibliothèque moderne et accessible à distance. Les coûts de production, l'usage potentiel de ces technologies, les besoins particuliers des usagers, etc. – bref tout ce qui concerne les caractéristiques du marché – sont des éléments secondaires. Ainsi, le risque ultime est que les investissements concentrés en un seul projet ne répondent pas à la demande des usagers, comme ce fut le cas pour les abattoirs de la Villette finalement démolis, et le Concorde qui aura coûté 15 milliards de francs pour une «*rentabilité aléatoire*».

Bien sûr, la mobilisation importante de ressources autour du projet de la BNF engendre des avantages du point de vue technologique: l'acquisition de connaissances et d'expériences susceptibles de profiter à d'autres secteurs économiques – il s'agit en quelque sorte d'un effet d'inertie, vanté dans le cadre des grands projets (nucléaire, TGV, Bull, etc.) en contrepartie du flou financier. Ainsi, à la BNF, les firmes qui ont agi comme prestataires de services pour la numérisation avaient peu

---

<sup>194</sup> Pierre NORA, *loc. cit.*, p. 7.

d'expérience et de connaissance sur le texte électronique. Le projet a été l'occasion pour elles de se familiariser avec cette technique et son *management*<sup>195</sup>. Le savoir-faire pourra éventuellement profiter à d'autres réalisations.

Pour la BNF, la question de savoir "dans quelle mesure les 100 millions de francs attribués à la constitution d'une collection numérisée et les 50 millions de francs alloués à la réalisation du PLAO correspondront-ils à un besoin encore latent des lecteurs?" reste en suspens. La question peut-elle être évitée en arguant encore et toujours qu'elle n'a pas lieu d'être dans le service public?

Certes, il va de soi de penser "à fonds perdus" dans le cadre d'une mission patrimoniale. Mais qu'en est-il de la mission de diffusion du savoir? Ne pénètre-t-on pas inéluctablement dans la sphère économique, avec ses enjeux de "rentabilité", "d'utilité" et "d'efficacité".<sup>196</sup> Peut-on alors continuer à faire l'autruche en confondant les missions les unes dans les autres? Les questions restent pour le moment sans réponse, et plus particulièrement pour le programme de numérisation, lui-même élaboré dans une logique où l'offre domine.

---

<sup>195</sup> Cf. Alain GIFFARD, entretien, 7 mars 1995.

<sup>196</sup> C'est précisément le débat qui agite aujourd'hui le paysage audiovisuel français, sitôt que l'on remarque que le service public sort de sa chasse gardée patrimoniale (la Cinq, Arte) pour aller frayer dans les eaux concurrentielles de la diffusion (France 2, France 3).

---

## C H A P I T R E   S I X I È M E

# LA NUMÉRISATION DES IMPRIMÉS, REPENSÉE OU “DÉTOURNÉE” ?

---

Dans sa conception, le programme de numérisation de la BNF faisait cohabiter les objectifs de transmission à distance et de lecture assistée par ordinateur. Mais dans sa réalisation, on observe soudain que la balance penche lourdement, en l'état actuel de la technique, vers le second objectif au détriment du premier.

Comment le programme est-il temporairement “détourné” de l'ambition centrale d'accessibilité à distance aux textes? L'examen de la situation montre que les “résistances” à la transmission des textes numérisés ne sont pas la cause mais la conséquence de choix techniques et intellectuels qu'a fait la BNF, c'est-à-dire l'ensemble des acteurs qui avaient à jouer dans cette pièce: le Président et son conseiller pour les buts; pour les paramètres et les moyens, l'équipe de l'ÉPBF conseillée par divers “spécialistes”, groupes de travail, prestataires de services, etc.

Ce chapitre analyse les représentations qui concourent à cette évolution. La première section présente les recommandations initiales, qui faisaient la belle à la télétransmission des documents et n'abordaient le PLAO que par le petit bout de la lorgnette; la seconde fait surgir les fondements intellectuels qui président à la réalisation de la collection numérisée.

---

### A. AU DÉBUT ÉTAIT LA TÉLÉTRANSMISSION

---

L'orientation première, issue de la Présidence de la République, favorisait clairement la télétransmission des documents numérisés: il s'agissait d'une bibliothèque de prestige mais elle devait être aussi “populaire” en quelque sorte, à la manière de l'Opéra de la Bastille. La télétransmission y tenait donc une place plus

qu'honorable, puisqu'elle permettait d'envisager un rayonnement de l'investissement parisien sur tout le territoire français, et même sur le monde.

La télétransmission est toujours à l'honneur dans le rapport Cahart-Melot, première étude commandée par la Présidence sur ce projet qu'on appelait encore la "TGB" (Très Grande Bibliothèque), en référence au TGV. Pour atteindre le but de télétransmission, il commence à être question du programme de numérisation des documents. La création de PLAO apparaît également, mais sous la forme de concept *outsider* qui semble presque incident au départ. L'idée de postes de lecture et de recherche «*expérimentaux*» est évoquée en un paragraphe; les rapporteurs se limitent à une description fonctionnelle très générale.

*Du point de vue de la communication, deux grandes nouveautés doivent marquer l'ouverture de la Grande Bibliothèque: la création, sur place, de postes de travail équipés d'instruments d'aide à la recherche, à la lecture et à la rédaction, et surtout la possibilité de consulter à distance des catalogues et des documents numérisés.*<sup>197</sup>

Le vœu initial d'une bibliothèque accessible à distance semble donc toujours présider au destin de la BNF. On vante le DON, "nouvelle" technique de stockage de documents dont l'accès devient ultra-rapide; on cite les avantages du document numérisé qui peut être transmis de façon automatisée, qui est accessible par le réseau RNIS partout et jusqu'au domicile des utilisateurs, et qui permet enfin des recherches à l'intérieur du document.

L'accessibilité à distance est même glorifiée à l'occasion<sup>198</sup>. On n'hésite pas à y voir des possibilités nouvelles en la matière, et à faire des plans sur la comète technologique.

---

<sup>197</sup> Patrice CAHART et Michel MELOT, *op. cit.*, p. 99.

<sup>198</sup> Jean-Loup CHARRIER, «Une très grande bibliothèque numérique», in CAHART et MELOT, *ibid.*, pp. 127-131.

*Il s'agirait d'offrir la possibilité de consulter les livres à domicile où même de naviguer dans une bibliothèque, sur les écrans de télévision de haute définition dont les foyers devraient s'équiper dans les décennies à venir. Le système comprendrait bien entendu un procédé interactif de choix des livres à distance, et de télépaiement de la séance de lecture.*

*On peut considérer que ce serait une des grandes tâches de la Très Grande Bibliothèque que de commencer la constitution d'un vaste fonds de livres numérisés.<sup>199</sup>*

Les incertitudes qui règnent ne sont toutefois pas passées sous silence, et la nécessité d'effectuer des études de faisabilité technique et sociale est clairement notifiée. Entre autre surprise troublante, il serait toujours possible que le lecteur refuse le livre numérique!<sup>200</sup>

La numérisation en mode "image" est également soumise à la question<sup>201</sup>. Elle présente un handicap important au stockage, à la transmission et à la consultation des documents numérisés: les documents numériques sont de dimension si considérable qu'ils sont chers et peu faciles à utiliser. Une pondération mode "image" / mode "texte" trop favorable au premier nuirait à la mission de diffusion des savoirs en dehors des murs, bref, remettrait en cause, en partie au moins, les objectifs de télétransmission.

*L'apport des techniques de diffusion électronique de documents ne doit pas pallier l'insuffisance d'un système informatique: le risque*

---

<sup>199</sup> *Ibid.*, pp. 129-130.

<sup>200</sup> Il n'y aurait là rien de surprenant. L'histoire des techniques nous gave d'exemples d'apparent "refus du progrès": l'entreprise a refusé longtemps la béliographie avant de sombrer dans la faxo-mania; les spectateurs ont levé le nez, sans autre, sur le vidéodisque des années 70 avant de tomber dans la nouvelle mode du CD-ROM multimédia.

<sup>201</sup> Catherine LELOUP, «Utilisation des techniques avancées de stockage et de transmission électronique pour une très grande bibliothèque», in CAHART et MELOT, *op. cit.*, pp. 133-155.

*essentiel est de constituer une base de documents primaires inaccessible ou difficile à utiliser, et par voie de conséquence, de bâtir un système image très coûteux car trop largement dimensionné.*<sup>202</sup>

Dès les premières études, la télétransmission est donc un enjeu et un objet de la négociation du changement technique. Elle est encore centrale dans le projet, mais on sent déjà que les choix qui vont être faits sur le programme de numérisation lui-même vont conditionner carrément l'atteinte de cet objectif. Un peu comme si le succès d'un modèle de voiture dépendait du tracé des autoroutes à venir...

## B. UN DÉTOURNEMENT PAR LA BANDE

---

Le programme de télétransmission n'est pas remis en cause ni attaqué "de front"; il va devenir peu à peu la variable dépendante du programme de numérisation, dont il n'est bientôt qu'un aboutissement parmi tant d'autres. On peut donc parler d'un détournement par la bande, avant de tenter seulement de repérer les prises d'intérêt qui ont amené à un tel renversement des missions.

Des considérations à la fois techniques, économiques et intellectuelles ont mené la Bibliothèque à concevoir le programme de numérisation *en dépit* de l'objectif de télétransmission, et à implanter un poste de lecture assistée par ordinateur en lieu et place de celle-ci.

---

<sup>202</sup> *Ibid.*, p. 155.

## 1. L'a priori de la collection numérisée

La collection numérisée de la BNF a pour caractéristique principale d'être constituée *a priori*. C'est une différence fondamentale avec des programmes tel que CARL qui numérise les textes en aval, c'est-à-dire en fonction de la demande. La logique d'offre domine encore et toujours, d'autant plus que les références statistiques sur les besoins des lecteurs en matière de documents numérisés sont rares. Pour seul indice, et non des moindres (*cf.* tableau 6), le rapport Cahart-Melot ne s'appuie que sur un seul sondage, réalisé au cours d'une seule journée, en 1987, et pas n'importe quand: en juillet, au moment des vacances scolaires! Une petite page parmi 168... et de faible tenue statistique.

Tableau 6  
Sondage sur les habitudes de lecture à la BN

	<b>Pourcentage</b>
Histoire (et accessoirement géographie).....	40
Littérature et linguistique.....	8
Religion.....	3
Droit.....	2
Philosophie et sciences morales .....	14
Sciences et arts (!) .....	9
Sciences naturelles.....	2
Médecine.....	2
Divers, mélanges.....	19
Bibliographie .....	2

Source: «Annexe B – Ventilation des ouvrages communiqués à la Nationale», in Patrice CAHART et Michel MELOT, *Proposition pour une grande bibliothèque*, Paris, La documentation française, 1989, p. 125.

En guise d'analyse, les auteurs remarquent seulement que la «*faiblesse relative de la littérature s'explique par le fait que les classiques figurent aussi dans d'autres bibliothèques*»<sup>203</sup>. On remarque néanmoins une rubrique «Divers» qui at-

<sup>203</sup> «Annexe B – Ventilation des ouvrages communiqués à la Nationale», in CAHART & MELOT, *op. cit.*, p. 125.

teint près de 20 %, preuve s'il en est du mauvais calibrage des catégories de classement<sup>204</sup>.

«*La connaissance bibliothéconomique en matière de fonds numérique des bibliothèques est inadéquate*»<sup>205</sup>, dit-on. Rares sont les données à ce sujet en effet. Une source inconnue<sup>206</sup> nous apprend que le public de la BN se compose pour «70 % de professionnels» (universitaires, chercheurs) et «pour 30 % d'amateurs (!)» (*sic*) (archivistes, documentalistes, éditeurs, décorateurs, cinéastes, architectes...), et qu'un document "sort" en moyenne tous les 12 ans (0,9 million de documents communiqués par an à la BN, contre 80 dans les bibliothèques municipales et 8 pour les bibliothèques universitaires). Seul recensement disponible: 279 000 entrées en 1991<sup>207</sup>, nombre qui se ventile en fonction des seuls lieux d'accueil (*cf.* tableau 7).

La fréquentation de la Salle des imprimés "truste" nettement toutes les autres, avec près de deux lecteurs sur trois (61 %) qui s'y rendent. Suivent de près, aux alentours de 10 % de fréquentation, les périodiques, les manuscrits et – mais oui – les pièces de musique. Les autres catégories (estampes et photographies, médailles, cartes et plans, audio et audiovisuel) regroupent quant à elles les 10 derniers pour-cents. Ces données, quand bien même elles fournissent une approximation des supports consultées, ne donnent que peu d'indications sur les habitudes de lecture du lectorat de la BN. Il aurait fallu sans doute que pénétrant plus

---

<sup>204</sup> "Orthodoxement", le contenu de la catégorie «Divers» ne devrait pas être inférieur à la plus petite des autres catégories, et dans tous les cas, ne devrait pas excéder la marge d'erreur du sondage...

<sup>205</sup> Alain GIFFARD, entretien, 7 mars 1995.

<sup>206</sup> Données rapportées par EUTELIS, *op. cit.*, p. 21.

<sup>207</sup> Interpolation personnelle, la date n'étant pas précisée mais le rapport étant achevé en janvier 1992...

avant dans les sphères de décision et de conseil, les notions de sociologie de la lecture qui sont désormais courantes dans les enquêtes auprès du grand public<sup>208</sup>.

Tableau 7  
Recensement des entrées à la BN, en fonction des lieux d'accueil

	<b>Entrées</b>	<b>%</b>
Imprimés .....	170 000	61
Périodiques.....	32 000	11
Manuscrits.....	28 000	10
Musique.....	26 000	9
Estampes et photographies.....	13 500	5
Médailles.....	5 000	2
Cartes et plans.....	3 500	1
Audio et audiovisuel.....	1 000	0
Total.....	279 000	100 %

Source: EUTELIS, *Étude de faisabilité d'un service pilote de télé-consultation et télé-communication d'ouvrages numérisés de la Bibliothèque de France*, document interne, 28 janvier 1992, p. 20.

## 2. Cohérence+encyclopédisme=mode “image”?

La collection numérisée a été constituée pour un lecteur idéal et idéalisé. Cela n'exclut évidemment pas une logique d'acteur, dont il reste à comprendre les fondements intellectuels et les quelques postulats de base. Deux principes semblent guider le choix des ouvrages qui doivent figurer dans la collection numérisée.

Le premier principe est celui de la cohérence. Aux yeux des concepteurs, les bases de données actuelles, fondées sur le seul critère de la demande, sont conçues comme des «*sacs de billes*»<sup>209</sup>, cumulant les ouvrages les uns “sur” les autres. Du

<sup>208</sup> Cf. les enquêtes pluri-annuelles sur les pratiques de loisir en général, et celles de lecture en particulier: INSÉE, *Pratiques culturelles des Français*, 1974, 1982 et 1990. Au Québec, CROP, *Le comportement des Québécois en matière d'activités culturelles de loisirs*, temps 1 (1979), temps 2 (SODIC, 1983) et temps 3 (G. PRONOVOST, Ministère des affaires culturelles, 1990).

<sup>209</sup> Alain GIFFARD, entretien, 7 mars 1995.

coup, l'usager ne sait jamais si le document qu'il désire fait partie de la collection numérisée ou non. On peut remédier à cette lacune, et favoriser la visibilité et l'utilisation de la collection, en établissant un principe intellectuel de cohérence. Deux bémols au principe: d'une part, la cohérence est une notion ponctuelle et temporellement sensible; d'autre part, la cohérence est également définie en fonction du contenu de la collection de la BN, et non seulement en fonction de la collection numérisée elle-même. C'est pourquoi la collection numérisée de la BNF regroupera ouvrages de base et textes de référence... à l'image de la BN: c'est une collection de classiques numérisés dans une bibliothèque «classique»<sup>210</sup>.

Le deuxième principe est l'encyclopédisme immédiat. Dès l'ouverture, le fonds numérisé doit être assez exhaustif pour répondre aux besoins en recherche dans chacune des disciplines de la BNF. Cela impose une contrainte quantitative: en 1990, on parlait d'un million de documents numérisés. L'ambition est vite jugée irréaliste compte tenu du coût et du temps requis. On fixe alors un "seuil encyclopédique" à 300 000 documents, deuxième objectif dont viendra à bout la seconde cohabitation qui réduira le nombre à 100 000. Cela impose également une contrainte qualitative: la collection ne se veut plus simplement fondée sur l'"accumulation" des documents, elle cherche à être «un ensemble d'outils scientifiques intellectuellement sophistiqués»<sup>211</sup>. D'où la volonté de couvrir toutes les périodes historiques, et tous les domaines (pourquoi ne pas avoir choisi dans un premier temps, pour l'ouverture de la Bibliothèque, une période historique particulière [la plus consultée] ou une catégorie thématique [l'histoire, pour ne pas la citer, cf. tableau 6!]). Il aurait été possible ensuite d'étendre lentement la collection aux périodes et aux domaines non traités.). Tout cela ressemble au principe du "tout! tout de suite!" des héroïnes de Brétécher.

---

<sup>210</sup> *Ibid.*

<sup>211</sup> Alain Giffard, cité par Yannick Maignien, *op. cit.*, 1993, p. 2.

Quelles sont les implications de ces choix intellectuels sur les choix techniques? On peut immédiatement établir une relation entre les deux principes, cohérence et encyclopédisme, et le choix de la numérisation en mode “image”. Cela va de paire! D’une part, la numérisation en mode “image” offre un coût beaucoup plus faible, qui permet d’appliquer le procédé à un plus grand nombre de textes qu’en mode “texte” – avantage incomparable au titre de l’encyclopédisme et de la cohérence, et désavantage important pour la future télétransmission. D’autre part, la numérisation en mode “texte” des documents anciens offre des performances moins satisfaisantes – ce qui, *a contrario*, favorise là encore, le mode “image”, apparemment plus conforme à l’idée d’une collection numérisée encyclopédique. Tout concourt à faire une collection numérisée qui ne puisse pas – dans l’état actuel de la technique – être télé-accessible.

La télétransmission des documents apparaissait comme la mission première des nouvelles technologies à l’intérieur de la BNF. Pourtant, peu à peu, cet enjeu s’avère avoir du plomb dans l’aile – laissant la place toute grande au poste de lecture assistée par ordinateur. À ce moment précis de notre questionnement, nous ne pouvons établir d’autre lien que dialectique dans l’inversion des priorités entre la télétransmission et le PLAO. Au début était la télétransmission, symbole de décentralisation, certes; et puis la volonté de constituer une collection *per se*, cohérente et encyclopédique, est venu perturber les plans initiaux. Dorénavant, on ne pourrait plus espérer (pour le moment en tout cas) rendre la collection numérisée accessible à distance. C’était évidemment la porte ouverte au PLAO qui, latent, prenait dès lors un essor soudain, symbole de centralisation et de “parisianisme”. N’y voyons évidemment pas une relation de cause à effet, mais plutôt une coïncidence ou une convergence d’intérêt. La tentation d’une relation manichéenne est d’autant moins forte que de nombreuses pistes de recherche méritent encore d’être creusées. Ainsi peut-on voir la constitution d’une collection numérisée en mode “image” presque exclusivement comme un pari sur l’avenir et le matériel: actuellement, les coûts de transmission de tels documents sont trop élevés pour espérer une utilisation massive, et le parc des ordinateurs personnels encore peu performant. Mais qu’en sera-t-il demain, si d’aventure la mode Internet se poursuit au-delà du feu de paille et qu’elle bouleverse le monde actuel des

télécommunications, en proposant à tous l'abonnement aux réseaux à haut débit, type NUMÉRIS ou Infobahn, pour le même prix que l'abonnement téléphonique<sup>212</sup>? Les concepteurs d'une collection numérisée en mode "image" auront gagné leur pari.

### 3. Les avantages incidents du PLAO

La prééminence du mode "image" sur le mode "texte" change du coup les données du problème. Les documents ne sont plus accessibles que par l'intermédiaire des PLAO – dans l'immédiat tout du moins.

D'un côté, le PLAO est inextricablement lié à la collection numérisée et vice-versa: *«les postes de lecture n'ont pas de sens sans données textuelles informatiques et les fonds numériques sont sous-utilisés sans terminaux d'accès»*<sup>213</sup>. Un lien qui ne fait pas d'emblée l'unanimité. Pour Roger Chartier, Président du conseil scientifique de l'EPBF, historien du livre, *«très attentif à sa matérialité»*, cette réflexion parie sur une évolution incertaine des pratiques de lecture. L'historien défend qu'il eut été plus conforme aux évolutions majeures dans l'histoire de l'imprimé de mettre l'emphasis sur la transmission à distance et de concevoir le programme de numérisation en fonction de la demande de communication des documents ou de leur fragilité comme dans le cas du microfilmage. Le critère fondamental pour le choix des documents à numériser aurait été leur rareté au niveau collectif<sup>214</sup>. Mais en dépit de cette réserve, bien isolée dans l'océan d'enthousiasme qui baigne le PLAO, et plus sensible à l'évolution des pratiques et des usages actuels

---

<sup>212</sup> Déjà *«France Télécom a aligné la taxe Numéris de base sur celle du réseau téléphonique»* (Luc VACHEZ, *op. cit.*) et on peut se connecter à Internet presque partout en France pour le même prix.

<sup>213</sup> Cf. Jean GATTÉGNO, *op. cit.*

<sup>214</sup> *Ibid.*

des nouvelles technologies de l'information qu'à l'évolution de l'offre technique, l'objectif de développer une collection numérisée associée à un outil de consultation et de lecture demeure.

De l'autre côté, le soudain intérêt pour ces drôles de machines, qui n'avaient pas encore été inventées<sup>215</sup>, offre un certain nombre d'avantages incidents, et en premier lieu la création d'un nouveau type de lecture.

*[C]e n'est pas seulement le livre comme objet parcouru qui serait le support de la lecture – naturelle ou assistée –, mais bien un être plus complexe, plus diffus, plus délicat à définir en tant qu'agrégats de documents.<sup>216</sup>*

Cette lecture nouveau genre s'ajoute à la consultation physique des ouvrages, elle ne s'y substitue pas.

*Il s'agit de faire en sorte que le lecteur exploite les ressources de la disquette et, plus généralement, des supports numériques (notamment optiques et magnéto-optiques), comme on utilise aujourd'hui le cahier et le livre dans la bibliothèque traditionnelle – et non seulement comme cela, mais aussi et surtout selon les possibilités propres à*

---

<sup>215</sup> En septembre 1989, un groupe de travail sur le PLAO est constitué; il est présidé par un philosophe, Bernard Stiegler, maître de conférence à l'Université technologique de Compiègne. Ils reprennent les données d'une étude de "veille technologique" menée aux États-Unis de septembre 1990 à juin 1991 dans le but de vérifier les hypothèses du rapport Cahart-Melot sur le texte numérisé. On y trouvait la nécessité de posséder, outre un Catalogue collectif national et un mode d'accès à distance aux documents, un poste de lecture assistée par ordinateur. Deux groupes de travail furent ensuite réunis pour élaborer le programme de numérisation d'une part et pour réfléchir sur le poste de lecture d'autre part.

<sup>216</sup> Yannick MAIGNIEN, «La lecture assistée par ordinateur. Lector ex machina», *Le Débat*, n° 86, septembre-octobre 1995, p. 155.

*ces supports qui enrichissent l'accès au texte, sans pour autant se substituer en rien, par ailleurs à la lecture traditionnelle.*<sup>217</sup>

Bien que cette conception “moderniste” de la lecture électronique ne soit pas partagée par tous au sein des différentes “communautés intellectuelles”, les membres de l'EPBF s'y associent. Ils partagent une même religion: l'optimisme.

*Avec l'apparition des technologies analogiques puis numériques, les conditions de l'élaboration et de la conservation de la mémoire collective ont connu un processus d'intense évolution, qui se traduit dès à présent par l'introduction de supports de mémoire non livresques dans des bibliothèques de plus en plus nombreuses, et qui semble aujourd'hui suffisamment mûri pour que deviennent imaginables de nouvelles pratiques d'écriture et de lecture. La situation actuelle de certaines bibliothèques, qui seront à l'avenir relayées par la Bibliothèque de France, porte en germe les principales tendances qui caractériseront l'avenir.*<sup>218</sup>

Qui dit nouveau type de lecture, dit nouvel outil de lecture: le PLAO. Pris dans le tourbillon de l'innovation, les rapporteurs sont allés bien plus loin que le vœu présidentiel, bien au-delà de la bibliothèque accessible à distance. Le défi initial était certes la création d'une bibliothèque d'un «genre entièrement nouveau», mais la seule télétransmission des documents numérisés, c'était du déjà-vu. Le PLAO, ça, c'était nouveau et intéressant pour l'image de la France.

*la Bibliothèque de France est avant tout une bibliothèque de recherche très moderne de dimension internationale. À l'évidence, sa modernité tient tout d'abord à l'utilisation qu'elle fait des technologies numériques d'information. Plus particulièrement, cette bibliothèque*

---

<sup>217</sup> BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE, *Les postes de lecture assistée par ordinateur de la Bibliothèque de France, Rapport d'activité et recommandations du groupe de travail*, janvier 1990, p. 6.

<sup>218</sup> Bernard STIEGLER, «Machine à lire», in *La Bibliothèque*, Paris, Autrement, n<sup>o</sup> 121, avril 1991, p. 143.

*conduit à envisager non seulement un nouveau type de consultation des fonds (et donc une nouvelle bibliothéconomie), mais aussi un nouveau type de lecture et du même coup un nouveau contexte pour l'écriture, s'il est vrai qu'une bibliothèque de recherche est un lieu de travail.*

*C'est en ce sens que le rapport de Patrice Cabart et Michel Melot décrit une consultation des catalogues, mais aussi, dans certaines conditions, des fonds eux-mêmes, sur consoles électroniques, et surtout, une consultation étendue jusqu'au traitement des documents ainsi rendus accessibles.<sup>219</sup>*

Les responsables de l'ÉPBF s'associèrent avec des spécialistes d'horizons complémentaires<sup>220</sup> pour faire évoluer les «*consoles électroniques*» en postes de lecture, puis en postes de lecture assistée par ordinateur. Et comme pour la collection numérisée, les réalités techniques ne commandèrent pas tout: le biais de l'optimisme militait pour un «*rapprochement plus fondamental de l'informatique et des sciences et savoirs du texte*»<sup>221</sup>. Soudain, la décision est prise de développer cette nouvelle «*technologie culturelle*»<sup>222</sup>.

---

<sup>219</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>220</sup> L'alliance entre les acteurs de la BNF et les "spécialistes" n'est ni spontanée, ni aléatoire. Alain Giffard, Administrateur civil et directeur du DINT et Bernard Stiegler, Maître de conférence à l'Université de Compiègne, responsable du groupe de travail sur le PLAO, ont travaillé auparavant ensemble dans le cadre de l'exposition «Mémoire du futur» au Centre Georges-Pompidou. La bibliothèque du Centre est dirigée à cette époque par Michel Melot, un des auteurs des *Propositions*, où est suggérée pour la première fois la mise à disposition de documents numérisés et d'outils informatisés de lecture, de recherche et de rédaction.

<sup>221</sup> Alain GIFFARD, *op. cit.*, p. 47.

<sup>222</sup> Le directeur de la DINT réunit formellement en 1989 un groupe de travail chargé de réfléchir sur les propriétés souhaitables d'une station de lecture. Le groupe est constitué de sept experts œuvrant comme chercheurs au CNRS dans le domaine de l'informatique et de la linguistique, comme spécialistes en documentation dans des bibliothèques ou centres de documentation, ou encore comme chercheurs en sciences humaines.

On décide alors de construire des postes de travail de haute technologie. On lui imagine de multiples fonctionnalités, d'outils à développer et à mettre à disposition des chercheurs. Comment ont-ils été choisis? À vrai dire, on dirait qu'ils reposent davantage sur les connaissances *a priori* du groupe de travail en matière de lecture savante, que sur des études exhaustives: on parle d'une lecture d'"investigation", qui se réalise dans la durée, qui combine lecture et écriture, et qui repose sur des hypothèses de recherche<sup>223</sup>. On glose aussi sur un travail de «*libre créativité*». On cherche aussi à faire coïncider les mêmes fonctions de lecture – sauf bien sûr pour ce qui concerne la reconnaissance des caractères – à un document numérisé en mode "image" ou comme en mode "texte".

C'est du jamais vu, du jamais fait, du jamais testé. Pas tout à fait vrai pour le "jamais testé", puisqu'on a déjà vu qu'une équipe technique à la BNF s'est chargée<sup>224</sup> de soumettre les prototypes de PLAO au feu roulant des questions de sept chercheurs solitaires. Or ce test a eu une importance fondamentale pour la suite du projet, même si c'est totalement paradoxal: les observations des cobayes ont été très favorables aux stations manipulant du mode "image"<sup>225</sup>. Pour une raison: le mode "image" facilite la lecture sur écran, il est plus "esthétique". «*La lecture en elle-même, dans un très grand nombre de cas, est plus facile en mode image, fidèle à la typographie, que dans le mode texte*»<sup>226</sup>. Abandonner la télétransmission pour des motifs esthétiques est étrange, d'autant plus qu'il n'est rien de plus aisé que de rendre esthétique le mode "texte", de l'"enrichir" avec une mise en pages standard et un choix de fontes typographiques de qualité imprimerie. Mais l'histoire est en marche.

---

<sup>223</sup> *Ibid.*

<sup>224</sup> *Ibid.*

<sup>225</sup> Cf. Fabien GRUHIER, «Quand les puces auront mangé les livres», *Le Nouvel observateur*, 30 septembre-6 octobre, 1993.

<sup>226</sup> Alain GIFFARD et Michel RICHARD, *Programme de numérisation, le projet et la collection*, 1<sup>e</sup> septembre 1992, p. 28.

La réussite du PLAO sera en grande partie tributaire d'une évolution incertaine de l'offre technique. Quelques exemples<sup>227</sup>: la capacité des mémoires et des unités de stockage, le développement de logiciels documentaires «*permettant à l'utilisateur de structurer lui-même ses propres bases de données [...] de plus en plus souvent en texte intégral*», l'intégration d'éléments nouveaux dans les bases documentaires comme l'annotation, la création de liens hypertextuels, etc., et l'affinement du savoir logiciel de l'informatique documentaire en matière de traitement statistique du texte intégral... De plus, l'offre technique doit être adaptée aux particularités du PLAO. Il semble que les outils développés le soient principalement pour les professionnels de la documentation. Or leurs usages sont différents de ceux des lecteurs visés par le PLAO: qui se servira *vraiment* de toutes les caractéristiques offertes par ces petits bijoux de sophistication, hors du temps, hors des normes habituelles? Les spécialistes en informatique ou les chercheurs qui auront la patience de prendre plusieurs dizaines d'heures de formation?

Le pari que fait la BNF est risqué. Les usagers auront-ils à leur disposition des ordinateurs suffisamment puissants pour manipuler des textes en mode "image" ce qui éviterait que ceux-ci ne soient restreints à la BNF? Les évaluations des concepteurs sont positives: l'appropriation de la micro-informatique par les usagers évolue, le multimédia se diffuse dans les foyers, la numérisation se répand de plus en plus, la capacité des micro-ordinateurs augmente... suffisamment pour conclure au développement du PLAO.

\*

\*       \*

---

<sup>227</sup> Cf. BIBLIOTHÈQUE DE FRANCE, *Les postes de lecture assistée par ordinateur de la Bibliothèque de France, rapport d'activité et recommandations du groupe de travail*, janvier, 1990.

L'ambition de François Mitterrand de créer une Bibliothèque accessible à distance s'inspirait de "l'air du temps" (le succès ponctuel du minitel par exemple). L'ambition de ceux qui furent chargés de la conception et de la réalisation de la Bibliothèque semblent aujourd'hui aller encore plus loin, dans une inflation technique que préparait déjà le pharaonisme du projet architectural. Ils ne voulaient rien de moins que «révolutionner la lecture». Élaborée dans une logique d'offre, libérée des contraintes de la demande, la collection numérisée est donc repensée, et détournée de son but initial de collection immatérielle accessible à distance. Les principes intellectuels auxquels sont attachés les concepteurs, on l'a vu, ont une influence majeure sur les choix techniques. Ceux-ci ne sont compréhensibles que s'ils sont mis en relation avec les idées de cohérence, d'encyclopédisme et de lecture assistée par ordinateur.

Que la collection soit cohérente? On peut s'en réjouir si l'utilisateur retrouve effectivement ce qu'il veut de façon efficace. Qu'elle soit encyclopédique? Tant mieux pour la multidisciplinarité. Qu'elle soit valorisée par un outil qui facilite la lecture de recherche? On se réjouit d'avance d'avoir un texte sur écran agréable à lire. Mais la primauté des principes intellectuels, aura été, en l'état actuel de la technique et de certaines considérations sociales, au détriment de l'accessibilité à distance au texte.

## QUAND LE VASE N'EST PLUS CLOS

### Les limites de la collection numérisée

---

Si le programme de numérisation trouve son élan dans la sphère politique et dans le contexte d'une «modernisation à la française»; si au sein de l'équipe chargée de concevoir et réaliser la Bibliothèque, il trouve ses particularités dans un ensemble de réflexions, de principes et de choix techniques; dans tous les cas, le programme de numérisation et l'accès à distance atteignent leurs limites propres. Ces limites n'existent pas en elles-mêmes: elles sont la conséquence des choix posés au moment de la constitution d'une collection numérisée, dont les caractéristiques ont été élaborées en fonction de principes intellectuels (cohérence et encyclopédisme) dont on a vu à la fois la pertinence et les immenses obstacles que cela faisait surgir. Sur cette lancée, il est essentiel de terminer l'étude du programme de la numérisation par les limites qu'il rencontre, tant sur le plan technique qu'éditorial. Les première et deuxième sections y sont respectivement consacrées.

De plus, hors de ces limites concrètes, le programme de numérisation des imprimés de la BNF s'insère dans une structure ancienne: par exemple, les fonctions patrimoniale pour les bibliothèques et commerciale pour les diffuseurs. Le PLAO et les possibilités d'accès à distance viennent perturber ce schéma mis en place depuis que les lettrés existent. L'accès à distance, fondé sur l'idéologie de l'accès égal au savoir (*equal access*), remet en cause l'équilibre des missions patrimoniale et éditoriale. Le PLAO, lui, est plus conforme aux pratiques différenciées de lecture; il s'intègre mieux dans l'ordre des choses. La troisième section traite cette question.

Enfin, dans cette structure, l'accès à distance au texte numérisé ne représente pas un enjeu pour une communauté intellectuelle essentiellement parisienne, qui "tient" les médias de la Capitale. Et les lecteurs de province ne font pas *lobby*. Du coup, l'accès à distance perd là aussi des *supporters*. C'est l'objet de la dernière section.

## A. UNE TECHNIQUE QUI RÉSISTE AUX IDÉES...

---

Les idées de Babbage patientèrent un peu plus d'un siècle avant que la technique en permette la réalisation: le calculateur universel conçu en 1833 attendit 1941 et Konrad Zuse pour devenir une machine électromécanique<sup>228</sup>. À l'ère des technologies de l'information, les siècles paraissent encore moins longs sous le feu du changement<sup>229</sup>. Cependant, dans le paradigme technico-économique des technologies de l'information, «*l'extension de la digitalisation de l'information va (...) de pair avec le développement de la filière électronique, le recours croissant aux réseaux de télécommunications et la montée du secteur des logiciels*»<sup>230</sup>. Or dans ce «*système technique*»<sup>231</sup>, l'accès et la transmission à distance des documents numérisés en mode "image" souffre encore des incohérences techniques. Malgré les moyens de compression de fichiers, l'espace qu'occupent les documents en mode "image" demeure considérable – 20 millions d'octets pour un livre de 300 pages, soit près de 15 disquettes! En conséquence, le stockage et la transmission des documents sont si lourds qu'ils posent problème.

Dans ces conditions, le lien entre la collection numérisée et le poste de lecture devient toujours plus étroit, et l'échéance d'un accès à distance s'éloigne toujours davantage. Le constat est fait dès 1990<sup>232</sup>: les textes numérisés ne pourront être accessibles autrement qu'entre les murs de la Bibliothèque, grâce aux postes

---

<sup>228</sup> R. MOREAU, *Ainsi naquit l'informatique*, Paris, Dunod informatique, 1982.

<sup>229</sup> Les capacités de calcul et la vitesse des composants électroniques sont multipliées par mille tous les quinze ans. Cf. Gérard THÉRY, *op. cit.*

<sup>230</sup> Philippe BRETON, *Une histoire de l'informatique*, Paris, La découverte, 1990, p. 216.

<sup>231</sup> Le concept est de Bertrand Gille et se fonde sur les idées de l'interdépendance des techniques et sur la cohérence nécessaire de ces techniques entre elles. Cf. *Histoire des techniques*, Paris, Gallimard, «Bibliothèque de la Pléiade», 1978.

<sup>232</sup> Cf. Jean GATTÉGNO, *op. cit.*

de lecture. Une étude prévoit avec prudence la télétransmission en mode “image” pour 1994!

*Le service visé consiste à offrir à un vaste public un accès à distance au fonds d'ouvrages numérisés par la Bibliothèque de France en lui donnant la possibilité de consulter et de télécharger les ouvrages. Le caractère d'accès public a une conséquence importante: il s'agira de s'appuyer sur les équipements informatique et téléinformatique existant en France, c'est-à-dire la base installée de micro-ordinateurs ainsi que sur les réseaux TÉLÉTEL et NUMÉRIS. Compte tenu de la relative lenteur d'évolution de ces équipements, cette prise en compte du parc existant ne peut-être éludée même dans l'hypothèse d'une couverture des services bien au-delà de 1992.*

*Les contraintes techniques que nous passerons en revue rendront difficile un accès aux textes en mode “image” dès 1992; l'ouverture du service en mode “image” pourra être envisagée vers 1993 en mode expérimental, 1994 en mode commercial (...).<sup>233</sup>*

L'évolution des technologies apparaît plus lente que ce qui est envisagé. En 1995, les problèmes que pose la communication des documents en mode “image” persistent. Le directeur de la DINT estime que «*les débits des réseaux disponibles actuellement ne sont pas suffisants*». Idéalement, il faudrait «*disposer de liaisons à haut débit pour éviter qu'il faille une demi-heure et plus pour transmettre un bouquin entre Paris et Marseille*»<sup>234</sup>.

La transmission s'avère relativement longue et coûteuse pour le lecteur de la Cannebière! Sans compter que celui-ci doit avoir à sa disposition un équipement

---

<sup>233</sup> Cf. BIBLIOTHÈQUE DE FRANCE, *Étude de faisabilité d'un service pilote de télé-consultation et de télé-communication d'ouvrages numérisés de la Bibliothèque de France*, 18 décembre 1991.

<sup>234</sup> Cf. André ZYSBERG (entretien avec Jean-François Augereau), «La lecture à l'heure de l'informatique», *Le Monde*, 28 mars 1995.

suffisamment puissant pour télécharger et manipuler le texte sur son micro-ordinateur: un écran d'une bonne définition, une capacité de stockage suffisante pour entreposer un document de 20 méga-octets, une capacité de traitement assez élevée pour manipuler le texte à sa disposition, des logiciels appropriés pour exécuter différentes fonctions, une imprimante de qualité afin de rendre sur papier une résolution suffisante pour une lecture agréable.

En somme, la cohérence nécessaire au mariage des technologies de l'informatique et des télécommunications n'est pas, à l'heure actuelle, sans quelques insuffisances et incertitudes. Tributaire des débits offerts par les réseaux de communication, la télétransmission du mode "image" se traduit aujourd'hui, pour l'utilisateur, par un coût plus élevé. Une caractéristique qui pourrait nuire à l'usage. Et la capacité des réseaux de télécommunications n'est pas tout. Encore faut-il que l'utilisateur, à domicile, dispose de l'équipement informatique approprié à la consultation des documents de la BNF. Le pari qu'a fait la BNF en misant sur l'évolution et la diffusion des technologies de l'information retarde l'échéance de l'accès à distance au texte qui, dans l'état actuel de la technique, reste restreint à l'enceinte de la Bibliothèque parisienne.

Dans les années à venir, l'évolution des technologies donnera-t-elle raison au pari de la BNF, un pari que seul l'État pouvait prendre? C'est possible. Mais sait-on quand et comment? Et si dans quelques années le travail de numérisation ne sera pas devenu obsolète<sup>235</sup>?

---

<sup>235</sup> On pourrait le craindre en voyant la croissance faramineuse du réseau Internet et plus particulièrement du Web: le format *html* y est déjà quasiment la norme. Or c'est une combinaison pour ainsi dire géniale entre les modes "texte" et "image": le texte est d'abord envoyé à l'utilisateur, qui peut le consulter pendant que les images (toujours plus "lourdes") arrivent les unes après les autres. C'est une solution intermédiaire entre les deux modes (puisqu'elle combine adroitement les deux), qui est en train de devenir monopolistique sur le réseau. Doit-on craindre que le tout-mode-"image" ne soit plus adapté si le format *html* se répand?

## B. QUAND LES ÉDITEURS S'OPPOSENT À LA COLLECTION

---

À ce problème de quincaillerie(*hardware*) s'ajoutent des problèmes légaux. Car les concepteurs du programme de numérisation, en voulant bien faire sous prétexte de cohérence et d'encyclopédisme, ont inclus dans leur collection numérisée idéale des ouvrages dont les droits ne sont pas encore "tombés".

*L'ambition d'offrir à l'utilisateur l'ensemble d'un corpus concernant un auteur, toutes les traductions de référence, toute la critique qui fait autorité, la ou les meilleures éditions d'œuvres complètes, etc. conduit à prendre ou sélectionner dans les livres mis actuellement sur le marché tous ceux qui répondent à ce critère.*<sup>236</sup>

Or la France est signataire de la Convention de Berne sur le droit d'auteur qui prévoit que la «*propriété littéraire dure donc, en règle générale, pendant la vie de l'auteur et cinquante après sa mort*»<sup>237</sup>. Le temps de protection a été récemment harmonisé par la Communauté européenne, et porté à 65 ans après la mort des "gens de lettres" (non compris certaines prolongations). Donner en libre accès le contenu de livres couverts par le droit d'auteur, c'est enlever le pain de la bouche des auteurs et éditeurs! La BNF en est consciente. Elle y dédie même une rubrique sur son site Internet et rappelle aux usagers les règles de la propriété littéraire:

*«Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des paragraphes 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> de l'article L 122-5, d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part,*

---

<sup>236</sup> Alain GIFFARD et Michel RICHARD, *Programme de numérisation, le projet et la collection*, 1<sup>er</sup> septembre 1992, p. 12.

<sup>237</sup> André FRANÇON, *La propriété littéraire et artistique*, Paris, Presses universitaires de France, coll. «Que sais-je?», p. 73.

*sous réserve du nom de l'auteur et de la source, que "les analyses et les courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information", toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans consentement de l'auteur ou de ses ayants droit, est illicite (art. L 122-4). Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, notamment par téléchargement ou sortie imprimante, constituera donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.»*

Or, des 100 000 documents numérisés par la BNF, un peu plus de 30 000 sont concernés par le droit de l'éditeur et de l'auteur! La BNF doit donc négocier avec le monde éditorial de l'accessibilité à distance, du téléchargement sur disquette ou autre support numérique et même de la simple consultation d'un texte sur le PLAO. Si des ententes ne sont pas conclues, la partie concernée de la collection soumise au droit de consultation et de reproduction risque purement et simplement d'être amputée. C'est le symptôme du détournement de la mission patrimoniale vers une mission éditoriale: aussitôt, les éditeurs font barrage.

L'enjeu est de taille tant pour la BNF... que pour les éditeurs<sup>238</sup>. Pour ces derniers en effet, il n'est pas nouveau. Ils s'estiment déjà mis en péril par la mission de communication des bibliothèques: les bibliothèques municipales prêtent plus de 80 millions de livres chaque année. Les revendications économiques autour de la numérisation ne sont que le prolongement des demandes des éditeurs pour un meilleur contrôle et une meilleure rétribution de la photocopie (contre le "photocopillage"), et pour la remise en cause de la gratuité de la consultation dans les bi-

---

<sup>238</sup> Le choix de numériser 30 000 documents dans le domaine du droit relève d'une attitude volontariste. Des expériences antérieures montrent la réticence des éditeurs: «*Hachette, éditeur de CD-ROM de l'INALF (2 000 œuvres littéraires françaises publiées entre 1827 et 1923) s'est heurté à l'intransigeance des éditeurs concernant cinq auteurs toujours protégés en raison de faits de guerre (Fournier, Appolinaire... ) qui bloque la sortie de ce CD-ROM depuis un an, et pourrait en toute légalité la bloquer une huitaine d'années*». Cf. EUTELIS, *op. cit.*, p. 6.

bibliothèques publiques<sup>239</sup> – ils sont pour un prêt payant des livres hors domaine public. «*Copier est devenu trop facile*»<sup>240</sup>, clame le Syndicat national de l'édition. Et le libre accès à une collection numérisée n'est pas pour les rassurer: cela les rend plutôt frileux, pour diverses raisons<sup>241</sup>. Pour eux, tous ces phénomènes contribuent au non-achat de l'ouvrage, et si cela augmente la notoriété des œuvres, c'est une perte sèche sur le plan financier. Bref, *a priori*, rien ne prédispose les éditeurs à devenir les partenaires de la BNF.

De plus, les effets de la numérisation du livre sont d'une autre échelle. Un livre numérisé peut être reproduit indéfiniment, dans son ensemble ou en partie, dans le monde entier *via* les réseaux de communication! C'est sans commune mesure avec la photocopie; tous les piratages sont possibles.

Qu'à cela ne tienne! Les responsables de la BNF, qui ne veulent déroger aux principes intellectuels d'exhaustivité et de cohérence de la collection numérisée, entament un processus de négociations difficiles avec les éditeurs. L'objectif est d'arriver à une entente dans le respect des règles du droit. Il s'agit de conclure sur des conditions de coûts «*supportables pour les utilisateurs*» – c'est-à-dire tels qu'ils

---

<sup>239</sup> Ces revendications ne tombent pas du ciel. Une explication serait l'augmentation du nombre de livres empruntés en bibliothèque par rapport au nombre de livres neufs vendus pour une période de un an. En 1995 on parle d'un rapport de 1 pour 3, un quotient jamais atteint auparavant. Cf. Catherine BÉDARIDA, «Les bibliothécaires défendent la gratuité des prêts», *Le Monde*, 21 avril 1995.

<sup>240</sup> Serges EYROLLES (entretien avec Élie Deschodt), «Dites-le avec des livres», *Valeurs actuelles*, 14 mars 1994.

<sup>241</sup> Pour les éditeurs français la frilosité réside entre autre dans la difficulté de réaliser des économies d'échelle dans la production et la diffusion des services d'information étant donné au niveau européen les cloisonnements linguistiques, les barrières techniques au niveau des réseaux, etc. Le retard européen en matière de production et de consommation de banques de données par rapport aux États-Unis est aussi dû à une politique puissante des Américains dans le secteur de l'information qui a débuté dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cf. Jean-Pierre LARDY, *Les accès électroniques à l'information – État de l'offre*, Paris, ADBS éditions, 1993.

ne dissuadent pas l'usage de la collection numérisée – et «*acceptables par les auteurs et les éditeurs*»<sup>242</sup>.

Les négociations se déroulent de façon chaotique. En novembre 1991, la BNF, le Syndicat national de l'édition et des sociétés d'auteur signent deux protocoles d'entente. La BNF obtient le droit de numériser, dans les limites du droit sur la propriété littéraire, les documents qu'elle désire. Cependant, avant de numériser un ouvrage, la Bibliothèque doit demander l'autorisation à chaque éditeur et négocier les conditions particulières selon l'éditeur. Elle a l'obligation de respecter la présentation logique des ouvrages et elle ne doit pas fabriquer des produits éditoriaux susceptibles de faire concurrence aux éditeurs. Ces ententes, conclues avec une cinquantaine d'éditeurs, sont limitées dans le temps: l'autorisation de numérisation vaut pour la phase d'expérimentation.

Les relations avec les éditeurs, en dépit de ces premiers protocoles, s'amaigrissent, rendant l'avenir des textes numérisés toujours plus incertain. À l'automne 1994, le Syndicat national de l'édition, consterné par le fait que les négociations avec les éditeurs n'ont débouché sur aucune proposition de rémunération, demande aux éditeurs de refuser de négocier individuellement avec la BNF.

*Il n'est évidemment pas imaginable que la Bibliothèque nationale de France exploite les œuvres qu'elle a numérisées sans déterminer les conditions d'une rémunération effective des ayants droits, prenant en compte, sous une forme déterminée, la fréquence d'utilisation des ouvrages.*<sup>243</sup>

---

<sup>242</sup> Cf. Marcelle BEAUDIQUEZ et Yannick MAIGNIEN, *La politique de numérisation de la Bibliothèque nationale de France*, 5-6 septembre 1994.

<sup>243</sup> Serges EYROLLES cité par Laurence SANTANTONIOS, «Textes numérisés: les éditeurs font blocs», *Livres hebdo*, n° 136, 11 novembre 1994.

À l'heure actuelle, les tarifs, les modalités de rémunération, le contrôle, etc., sont indéterminés. Mais «*s'il n'y a pas d'accord rapide, ce ne sont pas 100 000 fiches que l'on pourra consulter, mais un peu moins de 70 000!*»<sup>244</sup>. La consultation sera-t-elle même autorisée sur le PLAO? Ce n'est pas certain. En tout cas elle sera presque sûrement payante. Pour l'accès à distance, les éditeurs sont plus craintifs «*puisque l'usage (consultation ou reproduction) ne saurait être contrôlé par définition*». Mais il y aurait une solution intermédiaire: la possibilité de consulter à distance la collection à l'écran seulement, sans possibilité technique et économique de télécharger la totalité d'un ouvrage<sup>245</sup>.

La BNF semble avoir joué avec le feu, en sortant de sa “niche” économique classique: la préservation du patrimoine. Les éditeurs ne se lassent pas de le lui rappeler mais butent sur la puissance symbolique que représentent tant l'institution que la nouvelle technologie proposée. Le fléau de la justice penche en leur faveur.

La BNF aurait très bien pu présenter une collection numérisée cohérente et encyclopédique des ouvrages *du domaine public*: ç'aurait rempli à la fois sa mission patrimoniale et son goût pour la mission éditoriale.

## C. LA NUMÉRISATION BOULEVERSE LA PATRIMONIALE BN

---

En mettant l'emphase sur la diffusion du savoir, sur la communication des documents, que sert entre autres la numérisation des imprimés, la BNF bouleverse l'équilibre des missions de la Nationale. Depuis 1537, année de la création du dépôt

---

<sup>244</sup> André ZYSBERG (entretien avec Jean-François Augereau), *op. cit.*

<sup>245</sup> EUTELIS, *op. cit.*

légal<sup>246</sup> par François 1<sup>er</sup>, la rue de Richelieu a d'abord une vocation patrimoniale. C'est sa mission et sa raison d'être: conserver le patrimoine intellectuel français. Et c'est sa seule légitimité pour ne communiquer les documents que de façon restreinte, à une petite élite.

*Dans sa configuration actuelle, la Nationale n'assure qu'une petite part des communications de livres à nos concitoyens: 900 000 ouvrages par an environ, contre 8 millions pour les bibliothèques universitaires, et 80 millions pour les bibliothèques municipales. D'un point de vue qualitatif, son rôle est beaucoup plus important, car les ouvrages qu'elle communique sont, dans une large mesure, ceux qu'on ne trouve pas ailleurs.*

*Toutefois, la communication y est organisée sur place au profit des seuls chercheurs. Le grand public doit désormais en avoir sa part, et l'accès à distance doit être aménagé le mieux possible.*<sup>247</sup>

La culture patrimoniale de la BN est inscrite dans une structure fondée sur la distinction physique des pratiques de lecture<sup>248</sup>. En France, à la distinction "naturelle" des pratiques de lecture s'ajoute la différenciation des lieux de lecture «mieux à même qu'un lieu indifférencié de préserver les "formes de domination symbolique" par lesquelles se construit "la représentation que chaque groupe donne de lui même"»<sup>249</sup>. À l'opposé de la Nationale américaine ouverte à tous parce qu'elle appartient à tous, la Nationale française est réservée aux «savants», aux «gens de lettres», aux universitaires diplômés.

---

<sup>246</sup> Tout ouvrage imprimé en France doit être déposé à la Bibliothèque nationale. Cette mission de conservation du patrimoine distingue la BN des autres bibliothèques françaises.

<sup>247</sup> Patrice CAHART et Michel MELOT, *op. cit.*, p. 21.

<sup>248</sup> Analyse de Roger Chartier, citée par Jean GATTÉGNO, *op. cit.*

<sup>249</sup> *Ibid.*, p. 147.

La BN s'acquittait de cette mission patrimoniale en la complétant avec un souci de conservation qui lui attirait une réputation internationale. «À Munich ou à New York, s'il faut identifier la main qui a enluminé un manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle, on s'adressera à une poignée d'experts (...) rue de Richelieu»<sup>250</sup>. Ses spécialistes, ses ateliers de restauration et de conservation sont réputés.

La contradiction entre cette mission de conservation et la mission de diffusion est donc totale. Issu d'une culture de diffusion de l'information, on demande au texte numérisé de s'implanter dans une institution dont le fonctionnement est guidé par une culture patrimoniale! Cela provoque des étincelles. Par exemple, jusqu'en 1994, la tradition s'oppose à la modernité: la BN refuse tout net de prêter un fonds de 60 000 documents pour la numérisation. La résistance tombe lorsqu'il n'est plus possible de faire autrement, parce que les deux institutions BN et ÉPBF fusionnent malgré elles.

Comment se négociera la rencontre de deux cultures dans le futur? L'accès à distance devra-t-il être d'abord autorisé par la BNF ou sera-t-il mis à profit de tous les publics? À court terme, il semble évident que l'accès sera inscrit dans la structure existante: «Il est probable qu'il faudra que le tarif de télécommunication d'un livre ou d'une revue soit dissuasif à l'égard du grand public»<sup>251</sup>.

Le PLAO, quant à lui, prolonge la distinction physique des pratiques de lecture. S'adressant aux chercheurs, au public actuel de la Bibliothèque nationale, le poste de lecture participe de l'*habitus*: l'outil est orienté pour «les lecteurs ayant des besoins impliquant de véritables techniques de lecture» auxquels la BNF veut en

---

<sup>250</sup> Anne PONS, «La BN, quel roman!», *op. cit.*

<sup>251</sup> L.C., «La Bibliothèque nationale de France ne veut pas "ruiner l'édition française"», *Le Figaro*, 15 décembre 1994.

priorité répondre<sup>252</sup>. De ce point de vue, on peut s'interroger. Le PLAO s'insère dans les structures existantes liées aux pratiques de lecture institutionnelles. Or, l'accès à distance à la collection propose de bouleverser ces pratiques en abolissant les distinctions physiques. N'est-ce pas là une façon d'expliquer pourquoi la réalisation du PLAO est favorisée au détriment de l'accès à distance?

## D. L'ABSENCE DU LECTEUR

---

Dernier élément de l'analyse des limites, l'absence symptomatique d'audiences publiques ou même de considérations des lecteurs: personne ne connaît leurs attentes, ni même si elles existent! Paradoxalement, le lecteur de la BN, l'utilisateur ultime de la collection numérisée, est peu intervenu dans le processus. Pourquoi n'a-t-il pas fait entendre son opinion sur le programme de numérisation?

Certes, le cercle des personnes impliquées directement dans le développement de la technologie est restreint. On doit tout de même remarquer que l'introduction des nouvelles technologies de l'information, contrairement à l'architecture, à l'accueil des publics et à la césure, n'anime ni de façon unanime ni avec le même intérêt la communauté intellectuelle qui a accès aux médias. Les réactions à propos du PLAO semblent du coup hétérogènes:

*Il y a des réactions de pure curiosité pour la «chose» venue d'un autre monde, en apparence si éloigné de la Galaxie Gutenberg; des réactions qui chantent les lendemains novateurs de la bibliothèque virtuelle et, enfin, des réactions très critiques vis-à-vis d'un appareil-*

---

<sup>252</sup> Cf. BIBLIOTHÈQUE DE FRANCE, *Les postes de lecture assistée par ordinateur de la Bibliothèque de France, rapport d'activité et recommandations du groupe de travail*, janvier, 1990, p. 8.

*lage aussi superflu que coûteux, dont les promoteurs prétendraient réapprendre à lire aux universitaires et aux érudits.*<sup>253</sup>

Certaines personnes ne cachent pas leur méfiance à l'égard du programme de numérisation et du PLAO: en plus des inquiétudes que soulèvent le retard informatique à partir de 1992, des articles rappellent que l'accès à distance et l'hyper-informatisation de la Bibliothèque reposent sur des incertitudes difficiles à éclairer<sup>254</sup>, que le développement de la Bibliothèque s'éloigne des usagers qui ont des besoins «*modestement artisanaux*» pour un «*futurisme polytechnicien*»<sup>255</sup>, que l'usage massif des technologies augmente le coût de fonctionnement et les dépenses<sup>256</sup>, que le projet informatique est irréaliste et trop complexe et que l'EPBF privilégie les études sur la numérisation et sur le PLAO au détriment d'autres dossiers prioritaires<sup>257</sup>.

D'autres cependant sont optimistes: tout en reconnaissant le décalage entre les ambitions et l'état de l'art en matière d'informatique documentaire, les technologies de l'information, et la numérisation particulièrement, apparaissent nécessaires pour assurer le rayonnement de la BNF en France et à l'étranger<sup>258</sup>. D'autres se réjouissent qu'en misant sur les nouvelles technologies de l'information, la BNF

---

<sup>253</sup> André ZYSBERG, «La lecture assistée par ordinateur, deux ou trois choses que je sais d'elle», *Le Débat*, septembre-octobre 1995, numéro 86, p. 152.

<sup>254</sup> B.B., «Le rêve télématique», *Le Monde*, 14 février 1989.

<sup>255</sup> Pierre NORA, «Bibliothèque de France: d'où venons-nous, où allons-nous?», *Le Débat*, n° 70, mai-août 1992.

<sup>256</sup> Francine MASSON, «Un laboratoire irremplaçable», *Le Monde*, 13 mars 1993.

<sup>257</sup> Jean-Pierre BOUDET et Pierre CHAUNU, «Bibliothèque nationale – Éviter le pire?», *Commentaire*, printemps 1993, n°61, vol. 16.

<sup>258</sup> Michel MELOT, «De la Bibliothèque nationale à la bibliothèque de France», *Le Débat*, n° 55, mai-août 1989.

soit effectivement une bibliothèque d'un autre âge<sup>259</sup>. D'autres enfin perçoivent l'engagement informatique comme un aspect positif de la BNF, un défi à relever, un pari sur d'autres supports que le livre<sup>260</sup>.

En tout état de cause, le silence qui entoure les futurs lecteurs de la BN est étrange. Ce pourrait être par manque de connaissances techniques que les lecteurs interviennent peu sur l'enjeu de la numérisation et des technologies d'information en général? C'est probable. On a d'ailleurs mentionné en évoquant ces nouvelles technologies: «*C'est un projet ambitieux en ce sens que, comme on ne connaît pas la technique, il faut faire confiance aux techniciens*»<sup>261</sup>. Une confiance qui laisse la voie libre aux spécialistes de la lecture assistée par ordinateur dans la revue qui, dans d'autres domaines, accordait la priorité aux arguments des futurs usagers de la Bibliothèque<sup>262</sup>. En somme, encore un lieu où, scientisme ambiant à l'appui, le débat ne paraît pas possible. Et pourtant!

Autre hypothèse pour l'absence de mobilisation des lecteurs: le fait qu'ils soient exclus du projet. Les technologies de l'information finissent par centraliser l'information au lieu de la décentraliser comme prévu. Le "lobby de la BN", constitué essentiellement par l'élite parisienne, ne voit pas d'intérêt à une révolution de l'accès à distance aux documents de la Bibliothèque. Les documents sont sur place. Et mieux encore, on leur sert sur un plateau un outil expérimental prestigieux: le

---

<sup>259</sup> Pierre NORA, «Dans le bon sens», *op. cit.*

<sup>260</sup> Jean-Luc PINARD-LEGRY, «Bibliothèque de France, les chantiers de l'utopie», *Magazine littéraire*, n° 293, novembre 1991.

<sup>261</sup> André MIQUEL, «La Bibliothèque de France est un lourd investissement», *Réseaux*, n° 13, novembre-décembre, janvier 1993.

<sup>262</sup> Cette revue est *Le Débat* de septembre-octobre 1995.

poste de lecture. Enfin, le *lobby* a de quoi se réjouir: l'informatisation complète des fiches de la BN, l'intérêt majeur de la BNF pour la BN<sup>263</sup>, est réalisé.

D'un côté, pour les lecteurs parisiens, la répulsion à entrer dans le débat technologique qui permettrait d'avoir accès aux documents hors les murs. De l'autre, l'absence de toute pression des lecteurs  $\lambda$  concernés par l'accès à distance à la collection numérisée de la Bibliothèque parisienne.

\*

\*      \*

En huit ans, la Bibliothèque accessible à distance s'est effacée petit à petit, et a laissé place à une bibliothèque de recherche parisienne ultramoderne. L'ambition d'une collection numérisée accessible dans toute la France cède la place à une immense collection empêtrée dans les murs de la Bibliothèque, dont la consultation est liée à un poste de lecture statique.

La volonté de constituer une collection cohérente, encyclopédique et conçue pour la lecture de recherche a justifié le choix du mode "image". Mais elle a aussi orienté, *via* le tout-mode-"image", un choix technique qui défavorise aujourd'hui l'accessibilité à distance à une des collections numérisées les plus importantes du monde. Les mêmes principes motivent le choix d'inclure 30 % des documents, déjà numérisés et qui ne sont pas dans le domaine public. Six cent mille méga-octets d'espace mémoire à la poubelle, ou grignotés par les puces, si une entente miraculeuse n'est pas conclue avec les éditeurs.

En somme, si sur papier les ambitions de télétransmission des documents et de lecture assistée par ordinateur sont les deux caractéristiques du programme de

---

<sup>263</sup> Cf. Emmanuel Le Roy Ladurie, cité par Anne PONS, «Le Roy Ladurie: la bibliothèque idéale», *L'Express*, 15 avril 1993.

numérisation, en réalité les choix qui président au développement de la collection favorisent le second, plus fidèle aux structures sociales. Qui a dit que la révolution des technologies de l'information favorisait la diffusion du savoir?

---

## C O N C L U S I O N

# LE FORMIDABLE PARI DU PROGRAMME DE NUMÉRISATION

---

Le programme de numérisation des imprimés de la BNF s'est avéré être un laboratoire d'idées fécond, et non pas le simple "fichage" informatique des ouvrages de la Bibliothèque (que font la plupart des bibliothèques du monde occidental). On a vu qu'il se décomposait, en fait, en trois parties. Le programme de numérisation de la BNF, c'est 1) la création *ex nihilo* d'une collection numérisée, 2) la possibilité nouvelle d'étudier les textes de la collection à l'aide d'un ordinateur, et 3) un accès à distance quasi illimité. Dans ce triptyque prennent place respectivement

- la volonté grandiose d'une collection encyclopédique<sup>264</sup>, fondée *a priori*, dans le souci double de cohérence intellectuelle, et de préservation des originaux fragiles ou souvent demandés (cette collection devant être accessible évidemment par ordinateur);
- l'ambition de faire surgir, grâce à un nouvel outil, un nouveau type de lecture et de recherche, intégrant toutes les fonctions bureautiques (du traitement de texte à la base de données) et statistiques;
- le désir de communiquer les textes de la collection par dessus les routes et les océans, vers le domicile des usagers, vers les bibliothèques

---

<sup>264</sup> Diderot et d'Alembert, en d'autre temps, avaient poursuivi le même but, collectionnant déjà haines et passions.

des pôles associés, et, pourquoi pas (aux conditions financières près), dans le monde entier.

Ces trois composantes du programme de numérisation ont été “inventées” au fur et à mesure de l’avancement du projet. Celui-ci a en effet largement évolué entre le moment de sa conception, celui de sa réalisation (l’appel d’offres pour le matériel informatique est épique), et celui de sa présentation au public (encore à venir). L’analyse de son évolution a montré comment il s’était inscrit dans le contexte général de “perpétuelle” évolution des technologies de l’information, et dans le contexte particulier du projet présidentiel de la BNF. Nous avons pu montrer que ses caractéristiques sont le résultat d’un ensemble de choix<sup>265</sup>, fondés sur la technique certes, mais aussi sur des principes et des idées, eux-mêmes inscrits dans une organisation qui a ses valeurs et son mode de fonctionnement. Avec une collection de 100 000 documents et la réalisation d’un poste de lecture assistée par ordinateur, le programme de numérisation est aussi ambitieux que l’était le projet présidentiel.

Par plusieurs aspects, le programme de numérisation relève du pari: un pari sur la transmission facile du mode “image”, sur l’acceptation sociale d’une lecture assistée par ordinateur, sur un coût de fonctionnement acceptable<sup>266</sup>, etc. D’aucuns proposent de ne pas «bouder» la «modernité qui galope», et ne pensent plus qu’à la mise du pari.

*La Bibliothèque de France c’est aussi un formidable enjeu, un pari sur l’ouverture à d’autres supports de l’écrit que le livre (l’image, l’informatique...), la revalorisation des extraordinaires fonds de la*

---

<sup>265</sup> Car «la nécessité [de la modernisation] ne s’impose pas au point d’évacuer les choix». Cf. Philippe ROQUEPLO, *Penser la technique. Pour une démocratie concrète*, Paris, Seuil, 1983.

<sup>266</sup> On connaît les difficultés d’autres institutions grandioses à Paris où la structure est si majestueuse que les budgets de fonctionnement suffisent à peine et obèrent par leur maigreur la réalisation du programme prévu.

*Phonotèque Nationale, l'ouverture en direction d'un public très large, à qui l'on voudrait proposer, sans la galvauder, une approche vivante du livre, la mise en chantier d'un catalogue collectif national informatisé et le pari sur les technologies de demain.*<sup>267</sup>

Cela relève d'un optimisme irréfléchi, d'une volonté de "faire" l'Histoire à tout prix et, en définitive, d'un goût du danger peu compatible avec les exigences habituelles de l'État. Cent cinquante millions de francs y ont été engloutis; cela représente, au goût du jour, le coût annuel de 3 500 étudiants des universités<sup>268</sup>... On est loin d'un pari de Pascal, où il n'y aurait rien à perdre et tout à gagner.

Quels sont les risques d'un tel pari? Que risque-t-on d'y gagner? Le programme de numérisation n'est pas à l'abri des incertitudes: «*un certain nombre de difficultés ne sont nullement d'ordre technique ou informatique, mais culturelles ou théoriques, sinon politiques*»<sup>269</sup>. Les incertitudes qui planent sur le programme de numérisation sont, en fait, de trois ordres: 1) technique, 2) économique, et 3) intellectuel et culturel.

Tout d'abord, des incertitudes techniques pèsent sur le contenu de la collection numérisée. Quelle formation faudra-t-il dispenser aux lecteurs de la BNF pour qu'ils se servent du PLAO et de la télétransmission? Comment rendre les outils informatiques si conviviaux et interactifs qu'ils seront utilisables par tous? Qui dit également que le lecteur à distance aura à sa disposition un équipement informatique suffisamment puissant pour travailler sur la collection numérisée? Enfin, que se passera-t-il si les réseaux de télécommunication évoluent moins vite que l'espèrent

---

<sup>267</sup> Jean-Luc PINARD-LEGRY, *op. cit.*, p. 104.

<sup>268</sup> Un étudiant coûte en effet à l'État 43 700 F par an. Approximation tirée des chiffres du Ministère de l'éducation nationale (DEP), 1994, cités par François ARMANET *et al.*, 1995. «Pourquoi les étudiants sont dans la rue?», *Nouvel observateur*, n°1621 (30 novembre), p. 16.

<sup>269</sup> Yannick MAIGNIEN, «La bibliothèque virtuelle ou de l'ars memoria à Xanadu», *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 40, n° 2, 1995, p. 11.

les concepteurs du programme de numérisation: le mode “image” sera-t-il condamné à être lent et coûteux (malgré les logiciels de compression de données), tandis que des modes “texte” ou mixtes (tels ceux utilisés actuellement sur Internet) deviendront la norme internationale? À moins d’un assouplissement de la politique du tout-mode-”image”, ne risque-t-on pas de reproduire le scénario catastrophe de la norme SÉCAM pour la télévision, objectivement meilleure mais devenue plus dispendieuse en raison de la petitesse du marché?

Aux incertitudes techniques s’ajoutent des contraintes de type économique et financier. Certes, dans la sphère des services publics, les considérations économiques ne sont pas prioritaires. Mais le passé est émaillé de ces éléphants blancs dont le budget de fonctionnement est si gros qu’il handicape la gestion courante (salles fermées, animations hors service, programmation au compte-gouttes). Le programme de numérisation de la BNF pourrait bien rencontrer de tels écueils: ainsi, le stockage en mode “image”, très gourmand en espace mémoire, ne risque-t-il pas de faire exploser les coûts de fonctionnement de la BNF, provoquant ou bien une inflation de l’enveloppe dédiée, ou bien l’amputation d’une partie du programme? De la même manière, la concurrence avec la consultation gratuite de la collection imprimée classique s’avère d’emblée féroce, et risque de tirer vers le bas les prix de la consultation de la collection sur le PLAO. Faudra-t-il prendre une mesure coercitive, comme rendre indisponibles les ouvrages dans leur version originale quand ils sont numérisés, pour créer un public captif au PLAO? Enfin, quel public voudra payer ce que les prêts entre bibliothèques permettent de réaliser à faibles coûts (faire venir un ouvrage de San Francisco à Vancouver coûte peu mais demande un délai de trois semaines; l’immédiateté de la télétransmission justifierait-elle un coût élevé, et lequel?).

Enfin, des incertitudes intellectuelles et culturelles – les plus nombreuses et les plus intéressantes – pèsent sur le programme de numérisation, et en particulier, sur le contenu de la collection numérisée. Minutieusement constituée dans une logique d’offre, les textes fondamentaux de cette collection ont été sélectionnés en fonction des critères de rareté, de demande, de lecture approfondie, de cohérence et d’encyclopédisme. *Qui trop embrasse, mal étreint*, dit le proverbe: à

force d'avoir voulu plaire à tout le monde mais étant limitée par des contraintes de budget, la collection ne risque-t-elle de ne répondre que partiellement à la demande, c'est-à-dire à certains spécialistes et pas à d'autres, à certaines disciplines et pas à d'autres, etc. De la même manière, même si plusieurs commissions d'experts ont été constituées, comment peut-on être sûr que la collection soit en phase avec les utilisateurs, que le conservatisme se lie agréablement au progressisme intellectuel, que l'offre coïncide avec les besoins? Les lecteurs ne pourront en juger que lorsqu'ils auront accès aux services de la collection numérisée<sup>270</sup>.

Sur les PLAO, les incertitudes d'ordre intellectuel ne sont pas moindres. Le pari pris sur le surgissement d'un nouveau mode de lecture, à peu près encore inconnu, grâce à un outil nouveau, est audacieux. Mais les résistances liées au passage d'une lecture sur papier à une lecture sur écran ne sont pas négligeables pour autant. Qui plus est, elles ne datent pas d'hier: Platon ne disait-il pas de la chose écrite qu'elle était aliénante?<sup>271</sup> Les philosophes de la BNF penseront peut-être la même chose de la lecture sur écran. En définitive, le pari intellectuel sur le PLAO a l'arrière-goût d'une idéologie du début des années quatre-vingt, et que l'on croyait dépassée: celle d'une "bureautique sans papier", d'une *paperless society*. Au même moment, le succès foudroyant du *fax* est venu nous en rappeler la vanité. Dans la

---

<sup>270</sup> Un tel désajustement entre l'offre et la demande de documents numérisés s'est déjà manifesté. Une étude à l'Université Stetson – aux États-Unis – montre que parmi les demandes d'articles faites dans le cadre du prêt entre bibliothèque, seulement 3,3% des articles demandés sont disponibles dans les bases de données commerciales. Plusieurs facteurs expliquent cet écart entre l'offre commerciale et la demande académique: la période couverte par les banques de données est trop restreinte – pas de vieux périodiques –, la sélection de périodiques à caractère général est inappropriée avec les besoins académiques spécialisés, etc. Cf. David EVERETT, *op. cit.* Cependant, la BNF a cherché à éviter l'écueil de la demande en organisant sa collection numérisée: les gens sauront *a priori* ce qui s'y trouve.

<sup>271</sup> Cité par Roger BAUTIER, *op. cit.*

société de l'information, «*les techniques informatiques évoluent plus rapidement que nos comportements*»<sup>272</sup>.

Enfin, la transmission des documents subit elle aussi des contraintes intellectuelles et légales. En s'émancipant de son rôle classique de dépôt légal et en proposant une collection basée sur un choix éditorial, la BNF entre en conflit direct avec les acteurs du monde de l'édition pour qui la BNF se transforme en concurrent commercial. À cause de ce problème actuel et concret du droit d'auteur, le nombre de documents numérisés actuellement consultables risque de se réduire à moins de 70 000. Plus de trente mille documents de la collection connaissent un sort incertain, soit 30 % de l'investissement en textes numérisés! Pourra-t-on cependant les consulter sur écran (sans possibilité de duplication) à la BNF; c'est probable puisqu'on peut déjà consulter les ouvrages sur papier, même s'ils ne sont pas tombés dans le domaine public? Mais pourra-t-on les consulter dans les bibliothèques des pôles associés? ou à domicile? Comment sera géré le risque de duplication sur disquette, disque dur ou CD-ROM? Imposera-t-on une taxe, comme sur les photocopieuses? Quel tarif l'utilisateur ou la BNF devra-t-il alors payer pour l'accès ou la diffusion de ces textes? L'avenir des 30 millions de francs investis mais litigieux (n'était-ce pourtant pas prévisible?) est tributaire de la réponse à ces questions, des résultats des négociations ou des évolutions techniques.

Bref, le programme de numérisation des imprimés de la BNF continue d'être le laboratoire d'idées que l'on avait voulu à sa création. Les incertitudes, tant techniques, légales, économiques qu'intellectuelles, sont à la mesure du risque encouru et des promesses du projet. Pour le moment, le programme est une suite d'inventions géniales. De nombreux facteurs interviendront pour en faire une innovation, dont le succès est par essence imprévisible et pour laquelle on ne s'étonne donc pas de trouver des incertitudes avant la "mise en public".

---

<sup>272</sup> Shoshana ZUBOFF, «Nouveau contrat social informatique», *Pour la science*, n°217, novembre 1995, p. 170.

«L'importance théorique d'une invention n'a aucun rôle dans son succès»<sup>273</sup>. Cela n'empêche pas pour autant d'y voir des applications! Peut-être qu'entre les ambitions qui ont présidé à son développement et les multiples caractéristiques qui concernent son application, le programme de numérisation de la BNF aura négocié sa place? Une place différente de celle qui était prévue mais qui trouvera son sens dans les choix que nous ferons parmi les usages qu'il autorise.

À l'instar du développement de l'intelligence artificielle, il sera peut-être un projet trop optimiste, réducteur et irréaliste; ou bien, ainsi que le micro-ordinateur, il s'imposera comme une œuvre visionnaire.

---

<sup>273</sup> John RENNIE, «Les incertitudes de l'innovation technologique», *Pour la science*, n° 217, novembre, 1995, p. 26.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

- AFP (août 1990). «Marc Fumaroli, Président du Conseil scientifique de la Bibliothèque nationale attaque le projet de la Bibliothèque de France», dépêche 301354.
- AFP (mai 1990). «Un outil de travail nouveau pour les chercheurs conçu par la Bibliothèque de France: la “lecture assistée par ordinateur”», dépêche 221352.
- AIGRAIN, Philippe et Dominique MAILLET (1992). «Les enjeux de la numérisation des images et des sons pour les bibliothèques», *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 155, 2<sup>e</sup> trimestre.
- ATTALI, Jacques (1995). *Verbatim III*, Paris, Fayard.
- AUGEREAU, Jean-François (1995). «La lecture à l'heure de l'informatique», *Le Monde*, 28 mars.
- B. B. (1989). «Le rêve télématique», *Le Monde*, 14 février.
- B. F. (1991). «BDF: les opposants écrivent à Mitterrand», *Livres Hebdo*, n° 39, 27 septembre.
- BALAYÉ, Simone (1991). «Un quadrilatère pour la mémoire», in *La bibliothèque, Miroir de l'âme, mémoire du monde*, Paris, Autrement, avril.
- BAUDELLOT, Christian et Claire VERY (1994). «Profession: lecteur?», *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 39, n° 4.
- BAUTIER, Roger (1994). *De la rhétorique à la communication*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- BEAUDIQUEZ, Marcelle et Yannick MAIGNIEN (1994). *La politique de numérisation de la Bibliothèque nationale de France*, communication présentée au 3<sup>e</sup> colloque MICROLIB, Bruxelles.
- BECK, Francis (1987). *Mission d'étude et de propositions sur la Bibliothèque nationale*, rapport final, Ministère de la culture et de la communication, juin.
- BÉDARIDA, Catherine (1995). «Les bibliothécaires défendent la gratuité des prêts», *Le Monde*, 21 avril.

- BERNARD, Prosper (à paraître). «The Virtual Library: Current Trends», communication.
- BERTHO-LAVENIR, Catherine (1995). *The Technical System of Communication and the Development of an European Democracy: France (1775-1920)*, Communication au colloque «Democracy and the Systems of Communication», Cleveland, 28-29 avril.
- BIBLIOTHÈQUE DE FRANCE (1993). *Projet numérisation, programme scientifique, rapport d'étape*, 10 novembre.
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (1990). *Les postes de lecture assistée par ordinateur à la Bibliothèque de France, rapport d'activité et recommandations du groupe de travail*, janvier.
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (1993). *Rapport du groupe de travail sur la mise en service de la Bibliothèque de France à Tolbiac*, juin.
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (1993). *Rapport sur la Bibliothèque de France*, avril.
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (1995). *Inauguration du bâtiment de la Bibliothèque nationale de France à Tolbiac*, dossier de presse, 28 mars.
- BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (1995). *Produits bibliographiques*, brochure.
- BOISSET, Michel (1994). «La Bibliothèque de France, le dernier des Grands travaux de l'actuel septennat», *Le Rotarien*, mars.
- BONY, Françoise (1989). «Bibliothèques au bout du fil», *Livres Hebdo*, n° 36, 1<sup>er</sup> septembre.
- BOUCHARD, Julie (1994). *Éléments d'analyse liés à la technologie d'information pour l'information scientifique et technique dans le cadre de la recherche universitaire dans les pays en voie de développement: le cas de l'Université de Conakry (Guinée, Afrique de l'ouest)*, mémoire de maîtrise en administration (M.B.A. Recherche), Montréal, Université du Québec à Montréal, 134 pages.
- BOUDET, Jean-Pierre et Pierre CHAUNU (1993). «Bibliothèque nationale – Éviter le pire?», *Commentaire*, printemps, n°61, vol. 16.
- BOURGAIN, Jacques (1994). «Étude du projet catalogue collectif de France», entretien, *L'Ecluse*, vol. 6. n° 3, juillet-septembre.
- BRETON, Philippe (1990). *Une histoire de l'informatique*, Paris, La Découverte.
- BRETON, Philippe (1995). «Mirages de la technologie», *Le Monde diplomatique*, février.
- C. L. (1994). «La Bibliothèque nationale de France ne veut pas "ruiner l'édition française"», *Le Figaro*, 15 décembre.

- CAHART, Patrice et Michel MELOT (1989). *Propositions pour une grande bibliothèque – Rapport au Premier ministre*, Paris, La documentation française, juillet.
- CHAHUNEAU, F., C. LÉCLUSE, B. STIEGLER, et J. VIRBEL (1992). «Prototyping the Ultimate Tool for Scholarly Qualitative Research on Text», communication, *Huitième conférence annuelle du UW Centre for the New Oxford English Dictionary and Text Research* [Waterloo], 20 octobre.
- CHARTIER, Roger (1992). *L'ordre des livres*, Paris, Alinéa.
- CHOUCHAN, Dominique (1991). «Du livre à l'ordinateur», *La Recherche*, n° 228, vol. 22, janvier.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES (1992). *Rapport à Monsieur le Président de la République sur la Bibliothèque de France*, 20 janvier.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DES BIBLIOTHÈQUES (1993). *Rapport du Président pour l'année 1993*.
- CROP (1979 & 1983), *Le comportement des Québécois en matière d'activités culturelles de loisirs*, temps 1 & temps 2 (SODIC).
- DE BRESSON, Christian (1993). *Comprendre le changement technique*, Ottawa, Les presses de l'Université d'Ottawa.
- DEBRAY, Régis (1993). «Le portrait du roi», in *L'œil naïf*, Paris, Seuil.
- DESCHODT, Élie (1994). «Dites-le avec des livres», *Valeurs actuelles*, 14 mars.
- ÉDELMANN, Frédéric (1995). «M. Mitterrand va inaugurer la Bibliothèque nationale de France», *Le Monde*, 28 mars.
- EUTELIS (1991). *Étude de faisabilité d'un service pilote de télé-consultation et de télé-communication d'ouvrages numérisés de la Bibliothèque de France*, 18 décembre.
- EUTELIS (1992). *Étude de faisabilité d'un service pilote de télé-consultation et télé-communication d'ouvrages numérisés de la Bibliothèque de France*, 28 janvier.
- EVERETT, David (1993). «Full-Text Online Databases and Document Delivery in an Academic Library: Too Little, Too Late?», *Online*, vol. 17, n° 2, mars.
- FISSE, Bertrand. «Bibliothèque nationale de France, rencontre avec le Président», *Officiel du livre*.
- FREEMAN, Christopher (1988). «À quoi tiennent la réussite ou l'échec des innovations dans l'industrie», *Culture technique*, n° 18, mars.
- GANDILLOT, Thierry (1995). «La bibliothèque du président qui aimait les livres», *Le Nouvel observateur*, n° 1586, 30 mars.

- GELL MASON, Marilyn (1991). «Library Automation: the Next Wave», *Library Administration & Management*, vol. 15, n° 1, hiver.
- GIFFARD, Alain (1990). «Transmettre à distance et dans le temps», *Réseaux*, n° 4, mai-juin.
- GIFFARD, Alain (1992). «Culture et éducation: l'invention d'un médium?», in *La France à l'Exposition universelle (Séville, 1992)*, Paris, Flammarion.
- GIFFARD, Alain et Michel RICHARD (1992). *Programme de numérisation – Le projet de la collection*, 1<sup>er</sup> septembre.
- GILLE, Bertrand (1978). *Histoire des techniques*, Paris, Gallimard, «Bibliothèque de la Pléiade».
- GILPIN, Robert (1970). *La science et l'État en France*, Paris, Gallimard.
- GOULD, Jeff (1994). «Une nouvelle race d'applications réseau», *Informatiques magazine*, n° 1, novembre.
- GRUHIER, Fabien (1993). «Quand les puces auront mangé les livres», *Le Nouvel observateur*, 30 septembre -6 octobre.
- GRUNBERG, Gérald (1993). «La Bibliothèque de France, de l'intention à la réalisation», *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, n° 161, 4<sup>e</sup> trimestre.
- HARRY, Veronica et Charles OPPENHEIM (1993). «Evaluations of Electronic Databases, Part 1: Criteria for Testing CD-ROM Products», *Online & CD-ROM Review*, vol. 17, n° 4.
- HIGONNET, Patrice (1990). «A French folly», *Times Literary Supplement*, 11-17 mai.
- HIGONNET, Patrice (1990). «La Bibliothèque de France», *Commentaire*, n° 51, automne.
- INSÉE (1974, 1982 & 1990). *Pratiques culturelles des Français*, Paris, La documentation française.
- JULLIARD, Jacques (1989). «Monsieur le Président...», *Le Nouvel observateur*, 22-28 juin.
- LARDY, Jean-Pierre (1993). *Les accès électroniques à l'information – État de l'offre*, Paris, ADBS Éditions.
- LE CACHEUX, Geneviève (1991). «Les vertus de la distance», in *La Bibliothèque – Miroir de l'âme, mémoire du monde*, Paris, Autrement.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel (1989). «Un projet européen», entretien, *Le Débat*, n° 55, mai-août.
- LEIGHTON, Philip D. (1991). «Sur la Bibliothèque de France», *Le Débat*, n° 65, mai-août.

- LENZIZI, Rebecca T. et Ward SHAW (1991). «Creating a New Definition of Library Cooperation: Past, Present and Future Models», *Library, Administration & Management*, hiver.
- LEPLAY FONTANA, Martine et Céline ROYO (1994). «Chapitre 8. L'informatisation de la Bibliothèque de France – État actuel».
- LOUBIÈRE, Paul (1993). «BDF: la lecture assistée ça coûte énormément», *Libération*, 6 mai.
- MAIGNIEN, Yannick (1993). *La constitution de la collection numérisée de la Bibliothèque de France: vers un nouvel encyclopédisme?*, communication au colloque *La nouvelle technologie au service de la littérature*, Oxford, 1-3 octobre.
- MAIGNIEN, Yannick (1995). «La bibliothèque virtuelle ou de l'ars memoria à Xanadu», *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 40, n° 2.
- MAIGNIEN, Yannick (1995). «La lecture assistée par ordinateur. Lector ex machina», *Le Débat*, n° 86, septembre-octobre.
- MASSON, Francine (1993). «Un laboratoire irremplaçable», *Le Monde*, 13 mars.
- MELOT, Michel (1989). «De la Bibliothèque nationale à la bibliothèque de France», *Le Débat*, n° 55, mai-août.
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE (1994). «La Bibliothèque nationale de France», *La lettre d'information*, 24 février.
- MIQUEL, André (1993). «La Bibliothèque de France est un lourd investissement», *Réseaux*, n° 13, novembre-janvier.
- MITTERRAND, François (1988). «Interview accordée par Monsieur François Mitterrand, Président de la République, à TF1 – Palais de l'Élysée, jeudi 14 juillet 1988», *Service de presse de la Présidence de la République*.
- MOLLARD, Claude (1976). *L'enjeu du Centre Georges Pompidou*, Paris, Union générale d'éditions, coll. «10/18».
- MOREAU, R. (1982). *Ainsi naquit l'informatique*, Paris, Dunod informatique.
- N. M. (1993). «PLAO: débat entre chercheurs et informaticiens», *Archimag*, n°63, avril.
- NORA, Pierre (1990). «Dans le bon sens», *Le Débat*, n° 62, novembre-décembre.
- NORA, Pierre (1992). «Bibliothèque de France: d'où venons-nous, où allons-nous?», *Le Débat*, n° 70, mai-août.
- NORA, Simon et Alain MINC (1978). *L'informatisation de la société*, Paris, [La documentation française] Seuil, coll. «Points politique».
- PASQUIER, Sylvaine (1988). «Des trous dans la mémoire», *L'Express*, 4 mars.

- PINARD-LEGRY, Jean-Luc (1991). «Bibliothèque de France, les chantiers de l'utopie», *Magazine littéraire*, n° 293, novembre.
- PONS, Anne (1989). «La grande bibliothèque de papier», *L'Express*, 31 mars.
- PONS, Anne (1993). «Le Roy Ladurie: la bibliothèque idéale», *L'Express*, 15 avril.
- POULAIN, Martine (1994). «Les bibliothèques françaises au XX<sup>e</sup> siècle», *Documentation et bibliothèques*, janvier-mars.
- PRONOVOST, G. (1990). *Le comportement des Québécois en matière d'activités culturelles de loisirs*, temps 3, Québec, Ministère des affaires culturelles.
- RENNIE, John (1995). «Les incertitudes de l'innovation technologique», *Pour la science*, n° 217, novembre.
- RENOULT, Daniel (1994). «La Bibliothèque nationale de France», *Documentation et bibliothèques*, juillet-septembre.
- RICHARD, Michel (1993). «Le programme de numérisation de la Bibliothèque de France», *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 38, n° 3.
- ROQUEPLO, Philippe (1983). *Penser la technique. Pour une démocratie concrète*, Paris, Seuil.
- ROUX, Emmanuel de (1989). «Un avenir bancal», *Le Monde*, 12 juillet.
- ROUX, Emmanuel de (1993). «La "TGB" et ses puces», *Le Monde*, 21 avril.
- ROUX, Emmanuel de (1993). «La Bibliothèque de France, l'année des choix», *Le Monde*, 3 mars.
- SALOMON, Jean-Jacques (1991). «*La capacité d'innovation*», in Maurice LÉVY-LEBOYER et Jean-Claude CASANOVA (sous dir.). *Entre l'État et le marché – L'économie française des années 1980 à nos jours*, Paris, Gallimard.
- SALOMON, Serge (1994). «Une nouvelle étape dans la mise en place du système informatique», entretien, *Trajectoire*, n° 3, octobre-novembre.
- SANTANTONIOS, Laurence (1992). «BDF: tout n'est pas possible», *Livres Hebdo*, n° 45, 6 novembre.
- SANTANTONIOS, Laurence (1994). «Textes numérisés: les éditeurs font blocs», *Livres Hebdo*, n° 136, 11 novembre.
- SCHWARTZBROD, Alexandra (1995). «Nucléaire: les Français sont pour la bombe mais contre les essais», *Libération*, 19-20 août.
- SEUX, Dominique (1991). «Les milliards des décisions idiotes», *Le Nouvel économiste*, n° 807, 2 août.

- STIEGLER, Bernard (1991). «Machine à lire», in *La Bibliothèque*, Paris, Autrement, n° 121, avril.
- THÉRY, Gérard (1994). *Les autoroutes de l'information – Rapport au Premier ministre*, Paris, La documentation française.
- TRUXILLO, Jean-Paul et Philippe CORSO. (1991) *Dictionnaire de la communication*, Paris, Armand Colin, 2<sup>e</sup> éd.
- VACHEZ, Luc (1995). Cahier «Multimédia», *Libération*, 17 novembre.
- VIRBEL, Jacques (1993). «La lecture assistée par ordinateur et la station de lecture de la Bibliothèque de France», in A. VUILLEMAIN, *Les banques de données littéraires*, Paris, Pulim.
- WATZLAWICK, P. *et al* (1972). *Une logique de la communication*, Paris, Seuil.
- ZUBOFF, Shoshana (1995). «Nouveau contrat social informatique», *Pour la science*, n°217, novembre.
- ZYSBERG, André (1995). «La lecture assistée par ordinateur – Deux ou trois choses que je sais d'elle», *Le Débat*, n° 86, septembre-octobre.
- . «Quelle “très grande bibliothèque”?», dossier spécial, *Le Débat*, n° 55, mai-août 1989.

Julie Bouchard

QUAND LES PUCES AURONT MANGÉ LES LIVRES  
LA NUMÉRISATION DES IMPRIMÉS À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

Mémoire de D. E. A. en « S. T. S. » – C. N. A. M., 1995

Depuis l'annonce de sa création en 1988, la Bibliothèque nationale de France (BNF) conçoit et réalise un programme de numérisation des imprimés. Cent mille "livres papier" sont transformés en autant de "livres écran", devenant ainsi consultables sur un poste de lecture assistée par ordinateur et accessibles à distance. Sujet à d'intenses tractations entre les différents acteurs impliqués (Présidence de la République, Ministères, Direction de la BNF, etc.), le programme de numérisation n'est pas allé "de soi" et a beaucoup évolué entre sa conception et sa réalisation – à l'image du projet de la BNF en général.

L'objet de notre travail n'est pas de mesurer l'écart entre le projet initial et la réalisation finale, mais plutôt de tenter de découvrir les mécanismes qui ont présidé à l'évolution du programme (représentations, discours, rapports de force, discussions ou "non-discussions", etc.). Ainsi, les seuls progrès technologiques n'expliquent pas la configuration finale du programme; un ensemble de choix, autant techniques qu'idéologiques et intellectuels, guident activement la réalisation du programme de numérisation.

Les résultats de notre étude montrent l'ancrage social du programme de numérisation: celui-ci, malgré ses aspects progressistes et novateurs, s'est peu à peu conformé aux contraintes traditionnelles d'une diffusion du savoir centralisée et élitiste. C'est pourquoi l'objectif d'accessibilité à distance des documents numérisés est passé au second plan, derrière celui de consultation sur le site même de la BNF; c'est pourquoi également les choix techniques se sont portés en bloc sur des matériels "lourds" et dispendieux, malgré l'éventualité d'être rapidement obsolètes; c'est pourquoi enfin le programme de numérisation se heurte, dès avant sa "mise en public", à des problèmes légaux de diffusion des œuvres numérisées.

Les caractéristiques techniques et intellectuelles du programme de numérisation trouvent un sens probable dans un "modèle français de modernisation": un changement introduit en bloc, des décisions centralisées, une liberté absolue laissée aux "experts", une priorité à la logique d'offre et au volontarisme d'État, et un ensemble de discours et de représentations politico-intellectuels.

Cette étude montre sans doute les limites du modèle français de progrès mais met en valeur également les défis relevés par une poignée d'acteurs. Alors, visionnaires ou casse-cou? Une autre façon de questionner le soi-disant déterminisme technologique.

*Mots clés:* Bibliothèque nationale de France, technologie de l'information, numérisation, CD-ROM, Internet, lecture assistée par ordinateur, accès à distance.

*Keywords:* Bibliothèque nationale de France, information technology, scanning, CD-ROM, Internet, computer-assisted reading, remote access.

